



JUIN 2011

LUTTE DE LA CONFÉDÉRATION CONTRE LA CRIMINALITÉ

SITUATION, MESURES ET MOYENS

Ensemble avec
les Etats étrangers
contre le
crime organisé



Ensemble avec
les cantons
contre le trafic de
stupéfiants



Lutte de la Confédération contre la criminalité

SITUATION, MESURES ET MOYENS

2010 RAPPORT ANNUEL

Office fédéral de la police fedpol

Sommaire

	• Editorial/Introduction/Les 10 ans de fedpol	4 / 6 / 7	
PARTIE 1	SITUATION		
	1	• Crime organisé	11
		• Groupes criminels d'Italie	11
		• Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie	12
		• Groupes criminels d'Europe du Sud-est	13
		• Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest	14
	2	• Blanchiment d'argent	16
	3	• Criminalité économique	18
	4	• Corruption	20
	5	• Stupéfiants	22
	6	• Traite d'êtres humains	24
	7	• Trafic de migrants	26
	8	• Fausse monnaie	28
9	• Trafic illicite de biens culturels	29	
10	• Cybercriminalité	30	
	• Criminalité basée sur Internet	30	
	• Pornographie enfantine	32	
11	• Violence lors de manifestations sportives	33	
12	• Sécurité des personnes et des bâtiments	34	
13	• Terrorisme et criminalité en relation avec la protection de l'Etat	35	
	• Extrémisme violent et terrorisme islamistes	35	
	• Terrorisme et extrémisme violents ethno-nationalistes	37	
	• Autres formes d'extrémisme violent	38	
	• Service de renseignements prohibé	39	
PARTIE 2	MESURES ET MOYENS		
	1	• Police judiciaire	42
		• Affaires	42
		• Enquêtes Crime organisé et criminalité économique	43
		• Enquêtes Protection de l'Etat	45
		• Enquêtes Terrorisme	46
		• Enquêtes TI	46
		• Traite d'êtres humains et trafic de migrants	47
		• Pédocriminalité et pornographie illégale	49
		• Stupéfiants	51
		• Coordination en matière de fausse monnaie	52
		• Criminalité générale et délits financiers	53
		• Recherches ciblées et groupe d'engagement	53
		• Observations	54
		• Analyse	54

	• Amélioration de l'efficacité	55
	• Formations	55
2	• Police de sécurité	57
	• Sécurité des personnes	57
	• Sécurité des bâtiments	58
	• Conduite et analyse	59
	• Gestion des crises	60
3	• Police administrative	61
	• Explosifs et pyrotechnie	61
	• Armes	61
	• Mesures concernant des ressortissants étrangers	62
	• Mesures contre la propagande incitant à la violence	63
	• Mesures contre la violence lors de manifestations sportives	63
	• Mesures contre la cybercriminalité	64
4	• Soutien policier	67
	• Coopération policière bilatérale	67
	• Attachés de police suisses	67
	• Association à Schengen	68
	• Europol	69
	• Interpol	69
	• Coopération policière multilatérale	70
	• Conseillers de police (CIVPOL)	71
	• Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants	71
	• Communications en matière de blanchiment d'argent	72
	• Centrale d'engagement de fedpol	73
	• Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant	74
	• Recherches RIPOL	75
	• Identification biométrique des personnes	76
	• Documents d'identité	76
	• Coordination des documents d'identité et de légitimation	78
	• Recherches de personnes disparues	79
	• Législation et protection des données	80
	• Ressources	82
PARTIE 3	ANNEXE	
	• Threat Assessment Summary	86
	• Glossaire	90
	• Index thématique	92
	• Impressum	93
	• Fiches d'information fedpol	Annexe
	• Statistiques fedpol (CD)	Annexe

Editorial



Le rapport annuel de l'Office fédéral de la police (fedpol) présente au public et à nos partenaires suisses et étrangers la manière dont fedpol évalue la situation en matière de criminalité en Suisse, les mesures prises et les moyens mis en œuvre. Il s'agit du deuxième rapport réalisé et publié sous cette forme.

fedpol existe maintenant depuis dix ans. Durant cette décennie, la grande criminalité internationale est devenue une menace dans le monde entier. Le bilan de la situation 2010 confirme les tendances des années précédentes. Internet et les progrès technologiques ont rendu notre société plus vulnérable. Internet est utilisé pour planifier et préparer des infractions qui, bien souvent, ne tiennent pas compte des frontières. Les auteurs agissent plus rapidement, ce qui les rend difficiles à appréhender. Souvent, des réseaux et organisations criminels collaborent au-delà des frontières nationales avec des pirates informatiques et des auteurs de virus et proposent sur Internet des logiciels malveillants et une infrastructure permettant de commettre des infractions. Ils s'adaptent très rapidement aux changements techniques.

La plupart des informations sont cryptées, ce qui constitue un obstacle pour la police dans sa recherche des auteurs d'infractions et dans sa lutte contre les structures organisées. Afin de traiter le volume considérable de données cryptées publiées sur le web et de mettre au jour les infractions, fedpol requiert de nombreux spécialistes. Le Parlement a pris conscience de cette nécessité et a approuvé la création de douze nouveaux postes à fedpol.

Les renseignements obtenus par fedpol confirment que des organisations mafieuses agissent en Suisse et dans les zones frontalières des pays limitrophes. Les pays européens qui ne servent pas de portes d'entrée aux stupéfiants illégaux en provenance d'autres continents sont utilisés avant tout à des fins de blanchiment d'argent. Il en va de même pour la Suisse: les organisations mafieuses italiennes cherchent de manière ciblée à collaborer avec des spécialistes des secteurs financiers et bancaires pour leurs activités économiques illégales afin de renforcer leur présence en Suisse. Ces infractions sont commises dans la plus grande discrétion et sont bien moins perceptibles par la population que d'autres formes du crime organisé comme le trafic de drogue dans la rue ou les grandes séries de cambriolages, par exemple celles qui ont à nouveau été commises en 2010 par des groupes géorgiens.

fedpol lutte activement contre toutes les formes de crime organisé. En 2010, l'office a en effet mené des dizaines d'enquêtes dans ce domaine avec le Ministère public de la Confédération et a poursuivi systématiquement ces formes de criminalité, en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux.

Outre ses enquêtes relevant de la compétence fédérale et dont elle a la charge, fedpol coordonne les tâches liées à la poursuite de la grande criminalité avec ses partenaires nationaux et internationaux, par exemple dans les domaines de la traite des êtres humains et du trafic de stupéfiants.

La traite des êtres humains en provenance d'Europe de l'Est a continué son expansion durant l'année sous revue. La protection des victimes et des témoins joue un rôle décisif. Fin 2010, le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'approbation et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et la loi sur la protection extraprocédurale des témoins. Le projet de loi prévoit que fedpol gère un service centralisé de protection des témoins, chargé d'assurer une application uniforme des programmes de protection des témoins et de conseiller les cantons.

fedpol collabore depuis deux ans avec plusieurs cantons et le Corps des gardes-frontière afin de lutter contre les réseaux africains de trafic de cocaïne dans le but de rendre la Suisse moins attractive pour les trafiquants. fedpol a ainsi apporté un soutien analytique, technique et opérationnel à 70 procédures. Plusieurs milliers de kilos de cocaïne et plusieurs centaines de milliers de francs issus vraisemblablement du trafic de drogue ont été saisis au cours de ces opérations.

La grande criminalité menée au niveau mondial ne peut être contrée qu'au moyen d'une intense coopération nationale et internationale.

Ces dix dernières années, preuve a été donnée que les accords bilatéraux et multilatéraux sont importants sur le plan stratégique et qu'ils constituent la base de la lutte ciblée contre la criminalité transfrontalière. Le récent lancement de l'adaptation de l'accord de coopération policière trinational passé en 2002 entre l'Autriche, le Liechtenstein et la Suisse montre que fedpol et ses partenaires des pays limitrophes tiennent compte de l'évolution de la criminalité.

Je tiens à remercier tous celles et ceux qui se sont engagés durant ces dix dernières années à l'étranger, dans les communes et les cantons, avec fedpol, en faveur de la prévention, de la poursuite et de l'élucidation d'infractions.



Jean-Luc Vez
Directeur de l'Office fédéral de la police

Introduction

Le rapport annuel de l'Office fédéral de la police (fedpol) rend compte de la lutte de la Confédération contre la criminalité et se compose de deux parties. La première, dite rapport de situation, analyse et évalue la criminalité telle qu'elle se présente en Suisse. La seconde, consacrée aux mesures et aux moyens, expose les activités exécutées par fedpol au cours de l'année écoulée, par domaine.

Le rapport de situation fournit une vue d'ensemble et une évaluation des phénomènes criminels traités par fedpol dans le cadre de son mandat légal. Il succède, dans ses chapitres thématiques, au rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse que fedpol a publié pour les exercices 2002 à 2008.

Le rapport de situation repose sur des informations qui parviennent à la connaissance de fedpol dans ses diverses tâches. Il ne livre pas un tableau complet de la criminalité en Suisse, mais sert de complément, par exemple, aux données et informations contenues dans la Statistique policière de la criminalité ou dans le rapport du Service de renseignement de la Confédération (SRC).

Les thèmes abordés dans le rapport de situation sont classés par compétence légale. Les premiers traités sont le crime organisé, la criminalité économique, le blanchiment d'argent et la corruption. Dans ces domaines, la Confédération est investie de compétences d'investigation, notamment lorsque des infractions ont été pour l'essentiel commises à l'étranger ou lorsqu'une infraction ne concerne pas un canton en particulier.

Viennent ensuite le commerce illégal de stupéfiants, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, le faux-monnayage, le commerce illégal de biens culturels et la cybercriminalité, c'est-à-dire les phénomènes criminels pour lesquels la Confédération fait office d'organe central.

Le rapport de situation traite également de la violence lors de manifestations sportives, de la sécurité des personnes et des bâtiments, du terrorisme et de la criminalité en relation avec la pro-

tection de l'Etat. S'agissant de ces deux derniers domaines, fedpol a compétence pour mener l'enquête policière sur les cas relevant de la juridiction pénale fédérale. C'est la raison pour laquelle le rapport se concentre ici sur les tâches de poursuite pénale. L'analyse préventive de ces menaces pour la sécurité de l'Etat figure quant à elle dans les rapports du SRC. Ce dernier est responsable non seulement de la détection précoce et de la prévention du terrorisme et de la violence extrême à motivation politique, mais aussi de la lutte contre la prolifération des armes non conventionnelles et contre les activités de renseignements prohibés.

La deuxième partie du rapport annuel fournit une vue d'ensemble sur l'essentiel des mesures prises par fedpol durant l'année 2010 et des renseignements sur la manière dont l'office engage les moyens qui sont mis à sa disposition (personnel, finances, infrastructure).

Font aussi partie intégrante de cette deuxième partie les principaux contenus des rapports annuels, publiés séparément pour des raisons juridiques et structurelles, du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et du Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI).

Le rapport annuel s'adresse aux mandants politiques et aux organes de contrôle, aux milieux policiers, aux autorités partenaires suisses et étrangères, de même qu'aux médias et au public.

Egalité

En l'absence de mention particulière, la forme masculine s'applique aux deux genres.

Les 10 ans de fedpol

Les changements qui se sont produits sur le plan de la société ont entraîné une évolution rapide de la criminalité. Le besoin d'une coordination intercantonale et internationale s'est renforcé à la fin du XXe siècle. Outre une coopération rapide, étroite et efficace, il est devenu nécessaire de disposer d'une autorité de police et de poursuite pénale qui à la fois crée, entretienne et développe des contacts et dirige les procédures. L'idée de la création de fedpol était née.

LE TEMPS DE LA PERSUASION ET DE LA MISE EN ŒUVRE. *En plus de fournir le savoir-faire et les ressources nécessaires, fedpol a fait preuve d'une grande force de persuasion pour être à même de remplir, dès janvier 2001, le nouveau mandat qui lui a été confié. Depuis lors en effet, il met, en tant qu'unique autorité policière au niveau fédéral, ses prestations à la disposition de tous les partenaires nationaux et internationaux et assume les nouvelles compétences de la Confédération en matière de poursuite pénale. Peu après sa création, le nouvel office a dû faire face à d'autres défis tels que les attentats du 11 septembre et la poursuite du blanchiment d'argent. Durant les années qui ont suivi, les effectifs ont pratiquement doublé.*

> Photo page 8

LE TEMPS DES REMISES EN QUESTION ET DE LA TOURMENTE.

A peine les attentes vis-à-vis du nouvel office ont-elles été formulées que de nouvelles ombres liées aux mesures d'économie et à la réorganisation se profilaient à l'horizon. De nombreuses opérations menées avec succès dans le domaine de la poursuite pénale ont montré que fedpol a su maintenir le cap et travailler efficacement, même durant ces périodes difficiles.

Avec la mise en œuvre – accomplie avec succès – de diverses évaluations complexes et de projets d'envergure liés à Schengen, fedpol et les cantons ont su convaincre l'UE que la Suisse était compatible avec Schengen.

> Photo page 40

LE TEMPS DE LA CONSOLIDATION ET DE LA SÉRÉNITÉ. *Ces dernières années, fedpol a examiné et adapté les processus internes, optimisé les structures, notamment en vue de la coopération internationale et des défis informatiques, modernisé différents instruments d'investigation et a amélioré la collaboration avec les organisations comme Interpol et Europol.*

fedpol est ainsi prêt à affronter les défis du futur tels que la cybercriminalité.

> Photo page 84



Lutte de la Confédération contre la criminalité

PARTIE 1

SITUATION

1	Crime organisé	11
2	Blanchiment d'argent	16
3	Criminalité économique	18
4	Corruption	20
5	Stupéfiants	22
6	Traite d'êtres humains	24
7	Trafic de migrants	26
8	Fausse monnaie	28
9	Trafic illicite de biens culturels	29
10	Cybercriminalité	30
11	Violence lors de manifestations sportives	33
12	Sécurité des personnes et des bâtiments	34
13	Terrorisme et criminalité en relation avec la protection de l'Etat	35



LA MAFIA SOUS PRESSION. Nicola Schiavone, membre dirigeant de la Camorra, a été arrêté le 15 juin 2010 à Caserte. Dans le cadre des opérations montées contre la mafia, les autorités italiennes ont arrêté plus de 6500 personnes entre le printemps 2008 et l'automne 2010.

1 Crime organisé

Menace multiple

Le rapport de situation se concentre sur les principales manifestations du crime organisé en Suisse. Les groupes dont il est question dans le rapport ont été choisis sur la base de leur importance et varient en fonction de l'accent mis dans les analyses durant l'année sous revue. Mais d'autres groupes encore sont actifs en Suisse ou entretiennent des liens avec notre pays. Citons ici les organisations du Liban, du Maghreb, de Turquie, de République dominicaine ou de Jamaïque, impliquées avant tout dans le trafic de stupéfiants, et les groupes chinois apparaissant dans les affaires de traite d'êtres humains et de trafic de migrants ou d'escroquerie à la carte de crédit.

Quelques groupes appartenant au crime organisé sont surtout actifs dans la petite criminalité comme le trafic de drogue dans la rue, les effractions ou le brigandage. Ils menacent ainsi la sécurité au quotidien et leurs activités sont directement perceptibles par la population. D'autres groupes utilisent la Suisse à des fins de logistique, de blanchiment d'argent, d'investissement ou comme zone de repli. Ils constituent une menace principalement pour la libre concurrence et l'indépendance des institutions de l'Etat de droit.

Groupes criminels d'Italie

SITUATION

LES AUTORITÉS ITALIENNES ONT ARRÊTÉ 6500 PERSONNES. Selon les autorités italiennes, plus de 6500 personnes ont été arrêtées en Italie entre le printemps 2008 et l'automne 2010 dans le cadre d'opérations menées contre la mafia. Ces opérations ont également permis de séquestrer des valeurs patrimoniales s'élevant à environ 18 milliards d'euros. La saisie de valeurs patrimoniales en possession d'organisations criminelles, qui proviennent directement ou indirectement d'activités criminelles, est considérée en Italie comme une mesure de lutte efficace contre la mafia. La réglementation italienne de la lutte contre le crime organisé est entièrement adaptée à la mafia et les autorités bénéficient d'une grande expérience en ce domaine.

LES CLANS SITUÉS EN SUISSE AGISSENT AU-DELÀ DES FRONTIÈRES.

Les clans mafieux installés depuis des générations hors d'Italie disposent de grandes capacités d'adaptation, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Les clans mafieux en Suisse n'exercent par exemple pas de contrôle complet sur un territoire délimité comme c'est le cas dans la région de Naples ou certaines localités de Sicile, d'où ils sont originaires. Des éléments indiquent toutefois que les organisations ont conclu des accords réglant les compétences régionales dans notre pays. Les clans agissent en outre essentiellement sur le plan transfrontalier en raison de la petite taille et de la situation linguistique de la Suisse. L'omerta, la loi du silence, est appliquée tout aussi sévèrement en Suisse qu'ailleurs. Les témoignages sont donc rares, ce qui complique l'administration des preuves. De plus, les structures familiales empêchent d'entrer dans les organisations mafieuses.

LA MAFIA VEUT RENFORCER SA PRÉSENCE EN SUISSE.

Les pays européens qui ne fonctionnent pas comme portes d'entrée pour les stupéfiants en provenance d'autres continents sont utilisés avant tout à des fins de blanchiment d'argent. Cela vaut également pour la Suisse: les organisations mafieuses italiennes cherchent à collaborer avec des spécialistes des secteurs financiers et bancaires pour leurs activités économiques illégales, afin de renforcer leur présence en Suisse. Les infractions de ce genre sont commises dans la plus grande discrétion. Elles sont par conséquent bien moins perceptibles par le grand public que d'autres formes de criminalité organisée comme le trafic de stupéfiants de rue ou les grandes séries de cambriolages.

PLUSIEURS ARRESTATIONS EN SUISSE.

Plusieurs arrestations ont eu lieu en Suisse en 2010 dans le cadre de procédures nationales ou à la demande de partenaires étrangers. Des personnes appartenant à une organisation criminelle italienne, entre autres la 'Ndrangheta, ont été extradées vers l'Italie, leur pays d'origine, après qu'elles y aient été condamnées à de longues peines d'emprisonnement. Certaines d'entre elles ont été reconnues coupables de plusieurs infractions en Suisse, notamment de trafic de stupéfiants. D'autres ont quant à elles pratiqué un travail



SECTEUR SENSIBLE. L'immobilier est une cible potentielle du blanchiment d'argent. Le Conseil fédéral examine dans ce contexte si des mesures doivent être prises.

en règle sur une longue période en Suisse et ne se sont pas fait remarquer.

ÉVALUATION

BASE DANS LES CANTONS FRONTALIERS. Les informations recueillies durant l'année sous revue par la Police judiciaire fédérale (PJJ) et ses partenaires à l'étranger montrent que des organisations mafieuses sont actives tant en Suisse que dans les régions frontalières que sont le Piémont, la Lombardie et le Bade-Wurtemberg. Des membres présumés d'organisations mafieuses italiennes ont leur base avant tout dans les cantons frontaliers. Ils sont toutefois également présents dans d'autres régions de Suisse.

Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie

SITUATION

ASSASSINATS ET TENTATIVES D'ASSASSINAT AYANT FAIT GRAND BRUIT. Selon des estimations officielles, 300 000 criminels russes agiraient à l'étranger. Des organisations criminelles russes et géorgiennes contrôlent des bandes criminelles locales dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Des chefs des milieux criminels des Etats de l'ex-Union soviétique, appelés « voleurs dans la loi », ont fait parler d'eux en commettant des assassinats et des tentatives d'assassinat qui ont défrayé la chronique en Russie et en Europe occidentale. Les voleurs dans la loi présentent la particularité d'être couronnés dans le cadre d'un rituel. Les luttes de pouvoir menées par des groupes criminels pour obtenir de l'argent ou gagner en influence se sont renforcées en prévision des Jeux olympiques d'hiver de 2014 à Sochi (Russie). La Suisse est concernée avant tout par la petite criminalité des groupes géorgiens et par le blanchiment d'argent.

BANDES DE CAMBRIOLEURS GÉORGIENS. Ces dernières années, des bandes de cambrioleurs géorgiens se sont fait remarquer en Suisse et dans les pays limitrophes. Ils commettent avant tout des vols à l'étalage et des vols avec effraction. Selon les informations disponibles, ils appartiennent à la petite criminalité et agissent de manière autonome mais néanmoins pour le compte des voleurs dans la loi, qui occupent le rang le plus élevé dans la hiérarchie des milieux criminels russo-géorgiens. Ils ont leur propre juridiction et leurs

propres lois (d'où leur nom de «voleurs dans la loi»). Ils contrôlent les activités des différentes organisations criminelles et leurs sphères d'influence.

Les voleurs dans la loi ont étendu leurs ramifications en Europe durant ces dernières années. Dans de nombreux pays, il y a des responsables régionaux et étatiques chargés de réglementer les sphères d'influence et de collecter et de transmettre les revenus criminels à la centrale d'Europe occidentale. Cet argent est utilisé à des fins de corruption et de soutien à des détenus.

Jusqu'à présent, la Suisse a été surtout concernée par les cambriolages. En octobre 2010, dix membres d'un groupe géorgien ont dû répondre de plus de 200 cambriolages, de blanchiment d'argent, de trafic de stupéfiants et d'appartenance à une organisation criminelle devant la Cour correctionnelle de Genève. Tous ont été condamnés, sept d'entre eux pour participation à une organisation criminelle.

BLANCHIMENT D'ARGENT. Selon les informations policières disponibles, les organisations criminelles de la CEI et de Géorgie continuent à utiliser la place financière suisse à des fins de blanchiment d'argent. Elles créent des entreprises fictives en Suisse et travaillent avec des avocats et des banques suisses dans le but de placer dans notre pays leurs revenus acquis illégalement ou de les transférer via la Suisse. Des sommes probablement issues de la corruption sont introduites en Suisse de cette manière. Ces derniers temps, des ventes immobilières à prix exorbitant ont eu un écho médiatique important. Plusieurs experts estiment que le secteur immobilier est particulièrement susceptible d'être concerné par le blanchiment d'argent. Des paiements en espèces de montants élevés sont encore très répandus dans ce secteur. Le Conseil fédéral estime que les ventes immobilières effectuées en espèces ou par le biais de banques étrangères présentent un potentiel d'abus et examine l'opportunité de mettre en place des mesures.

Les terrains particulièrement intéressants sont acquis par voies détournées, ce qui rend les transactions peu transparentes. Dans ces circonstances, et également en raison du franc fort, les prix du marché immobilier ont fortement augmenté dans plusieurs régions de Suisse.

ÉVALUATION

LA CORRUPTION EST LARGEMENT RÉPANDUE. La corruption est un phénomène encore largement répandu dans de nombreux Etats de la CEI. Transpa-

rency International, une ONG anti-corruption reconnue, estime que 300 millions de dollars issus de la corruption s'écoulent en Russie par an. Les milieux de la politique, de l'économie et du crime restent étroitement liés. Les organisations criminelles de ces Etats détiennent donc un pouvoir particulier et mettent en péril non seulement la réputation de la place financière suisse mais aussi l'ordre social libéral et la libre concurrence en Suisse.

Groupes criminels d'Europe du Sud-est

SITUATION

RÉSEAUX FLEXIBLES. En 2010, les groupes criminels d'Europe du Sud-est ont attiré l'attention sur eux en Suisse principalement en raison de leurs activités dans le trafic de stupéfiants, le trafic de migrants et de leurs infractions contre le patrimoine. Flexibles et agissant pour la plupart au niveau international, les réseaux criminels d'Europe du Sud-est sont de structures diverses: elles vont des petits regroupements de personnes agissant isolément, semblables à des cellules créées à court terme, à des groupes criminels professionnels gérés comme des entreprises. Ces groupes se caractérisent en règle générale par le fait que leurs membres appartiennent à un clan, possèdent des liens familiaux ou se connaissent depuis longtemps. Cet aspect est souvent décisif pour la constitution, l'établissement et la nature des relations et des rapports hiérarchiques dans ce milieu. Ces groupes collaborent ensemble même s'ils ne sont pas de la même ethnie. Des procédures policières menées en Suisse et à l'étranger confirment que ces réseaux s'étendent pratiquement sur l'Europe entière et sur certaines parties d'Asie et d'Amérique du Nord et du Sud.

TRAFIC D'HÉROÏNE. Le principal champ d'action des groupes et des délinquants de souche albanaise opérant à titre individuel n'a pas beaucoup changé en 2010 par rapport aux années précédentes: des groupes du Kosovo, de Macédoine et d'Albanie sont surtout actifs dans le trafic d'héroïne, marché qu'ils dominent en Suisse. Provenant le plus souvent d'Afghanistan, l'héroïne est transportée en Suisse par des réseaux criminels de souche albanaise et par leurs mandataires par la route des Balkans et par d'autres routes et pays d'Europe occidentale.

DÉLINQUANCE ITINÉRANTE. Les groupes d'Europe du Sud-est et d'Europe de l'Est ont joué un rôle important dans le domaine de la délinquance itinérante en 2010 également. Comme les années précédentes, certaines personnes se sont rendues illégalement en Suisse à plusieurs reprises afin de commettre des infractions ciblées. La palette des infractions va de la mendicité illégale aux vols par effraction organisés dans les logements et les locaux commerciaux en passant par l'escroquerie, la manipulation de distributeurs automatiques de billets et les vols de véhicules à moteur en tout genre. En outre, des bijouteries ont été la cible de cambriolages imputables à la bande «Pink Panther», qui agit au niveau international et qui regroupe des criminels violents principalement originaires de Serbie et du Monténégro.

Les groupes procédaient généralement de manière ciblée: ils adaptaient rapidement leurs méthodes aux circonstances extérieures. Les auteurs d'infraction étaient souvent originaires de la même région, voire de la même localité. Il n'était pas rare de voir des groupes composés exclusivement de membres de la même famille.

Ce genre d'infractions est en règle générale du ressort des cantons. La Confédération soutient ces derniers dans leurs enquêtes par des tâches de coordination. Selon l'art. 24 du code de procédure pénale suisse (CPP), les infractions qui sont le fait d'organisations criminelles au sens de l'art. 260^{ter} du code pénal suisse (CP) sont de la compétence de la Confédération.

ÉVALUATION

INFILTRATION DE STRUCTURES LÉGALES. Le crime organisé en Europe du Sud-est et en provenance de cette région est devenu très lucratif au cours des deux dernières décennies. Les criminels impliqués ont acquis un pouvoir financier considérable durant cette période. Ils s'en sont souvent servi pour influencer les décideurs dans les milieux économiques, politiques et juridiques. Selon des sources publiques, il existe des structures légales dans certains pays d'Europe du Sud-est dans lesquelles le crime organisé s'est infiltré à un échelon parfois très élevé. Selon des informations policières, des membres influents de ces groupes criminels sont également actifs en Suisse. On a constaté que certains d'entre eux sont en relation avec de hauts fonctionnaires de différents Etats d'Europe du Sud-est. Bien que des mesures considérables de lutte contre le crime organisé et la corruption aient été prises durant l'année sous revue en Europe du Sud-est, rien n'indique pour l'heure que le potentiel

de menace élevé des groupes criminels diminuera à court et moyen terme pour la Suisse.

Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest

SITUATION

RÔLE DÉCISIF DANS LE TRAFIC DE COCAÏNE.

Les réseaux criminels d'Afrique de l'Ouest jouent un rôle décisif en Suisse en ce qui concerne le trafic très lucratif de la cocaïne. La plupart des personnes d'Afrique de l'Ouest qui ont enfreint la loi sur les stupéfiants en Suisse en 2010 sont originaires du Nigéria.

La cocaïne est principalement introduite en Suisse après avoir transité par les Pays-Bas et l'Espagne. A l'instar des années précédentes, les itinéraires et les moyens de transport utilisés pour la contrebande étaient variés en 2010 et constamment adaptés: le trafic de cocaïne s'est fait tout d'abord par la route et par le rail après avoir passé la frontière à l'ouest de la Suisse, puis le réseau ferroviaire régional sur l'axe nord (Pays-Bas-Allemagne-Suisse) a été utilisé, une route qui n'avait plus été empruntée durant près de six mois, de même que l'axe France-Suisse dans la région bâloise. La contrebande s'est ensuite à nouveau effectuée par la route.

FEMMES D'EUROPE DE L'EST COMME PARTENAIRES COMMERCIALES.

Au milieu de l'année 2009, on a constaté que les réseaux criminels d'Afrique de l'Ouest recouraient de plus en plus aux services de mules européennes, notamment d'Europe de l'Est. Ce phénomène s'est accentué durant l'année sous revue: plusieurs cas ont montré que des femmes d'Europe de l'Est étaient les partenaires commerciales de Nigériens dans la distribution transeuropéenne de cocaïne. Une nouvelle tendance est apparue début 2010: des mules africaines se sont mises à passer de petites quantités de cocaïne. En recourant à de nombreux passeurs chargés de petites quantités de drogue, les trafiquants avaient probablement l'intention de rendre les contrôles moins efficaces. En 2010, des Africains ont été arrêtés en possession d'importantes sommes d'argent, dans certains cas plus de 100 000 francs.

ÉVALUATION

LES GROUPES CRIMINELS FONT PREUVE DE FLEXIBILITÉ.

La tendance selon laquelle surtout les groupes criminels nigériens agissent de manière par-



L'ESPRIT OLYMPIQUE ET LA LUTTE POUR LE POUVOIR. La lutte pour le pouvoir, l'argent et l'influence au sein du milieu criminel russe s'est encore intensifiée dans la perspective des Jeux olympiques d'hiver 2014 en Russie, à Sochi.

ticulièrement flexible s'est confirmée: ils font appel à des mules non africaines, le plus souvent d'Europe de l'Est, mais aussi d'Europe occidentale et changent souvent d'itinéraires et de moyens de transport pour introduire la cocaïne en Suisse. Les groupes criminels d'Afrique de l'Ouest continueront probablement de dominer le marché de la cocaïne en Suisse.

La consommation de cocaïne en Suisse a augmenté ces dernières années; durant l'année sous revue, après quelques années de recul, le trafic de cocaïne sud-américaine passant par l'Afrique de l'Ouest a connu une recrudescence. Malgré les initiatives internationales de lutte contre le crime organisé et le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest menées par l'ONU et Interpol en juillet 2009 et en décembre 2010, certains pays de la région offraient toujours des conditions propices aux affaires des groupes criminels impliqués: une situation stratégique, de faibles

gouvernements et une réserve presque inépuisable d'hommes de main qui ne voient pas d'alternatives à la criminalité pour sortir de leur situation économique précaire. Etant très flexibles, les groupes criminels d'Afrique de l'Ouest peuvent changer de route à chaque instant et déployer leurs activités dans les pays qui leur apportent les meilleures conditions sur le moment. On connaît les liens des groupes d'Afrique de l'Ouest avec l'Afrique de l'Est et les cas où des Africains de l'Ouest utilisent des Etats d'Afrique centrale pour mener leurs affaires. On sait également que des groupes d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique du Sud collaborent et entreposent de la cocaïne dans la province chinoise de Guangdong avant de la transporter en Europe. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Crime organisé et criminalité économique. > page 43

2 Blanchiment d'argent

Plusieurs cas impliquant des agents financiers

SITUATION

OFFRES INTÉRESSANTES POUR LES AGENTS FINANCIERS. Le blanchiment d'argent est un thème central de la poursuite pénale. Il est toujours lié à une infraction préalable et permet de mettre au jour d'autres infractions par le biais de la trace de l'argent ou d'identifier des groupes criminels. Les cas de blanchiment d'argent jouent par conséquent un rôle important dans la plupart des procédures lancées suite à des affaires relevant de la criminalité économique et du crime organisé et lors du traitement des demandes d'entraide judiciaire étrangères.

Durant l'année sous revue, on relève de nombreux cas de blanchiment d'argent commis avec l'aide d'agents financiers. Les sommes impliquées sont relativement peu élevées. «Recherche agents financiers en Suisse. Travaillez à domicile deux à trois heures par jour et gagnez jusqu'à \$7000 par mois!» De telles annonces aguicheuses circulent depuis 2006 sur les portails d'offres d'emploi en ligne, dans les journaux ou par e-mail. Ces offres sont trop belles pour être vraies: au lieu des gains rapides promis, c'est une dénonciation pour blanchiment d'argent qui attend les agents financiers recrutés (appelés «money mules» dans l'espace linguistique anglophone). Derrière ces annonces se cachent non pas des entreprises agissant au niveau international et nécessitant des représentants financiers locaux afin d'effectuer des paiements en faveur de clients suisses, mais bien des organisations criminelles d'Europe de l'Est. Elles se procurent l'accès à des comptes en banque de tiers par le biais de chevaux de Troie et virent des sommes comprises entre 5000 et 20 000 francs sur les comptes des agents financiers recrutés. Ces derniers doivent ensuite retirer immédiatement ces sommes en espèces et les transférer à un mandant situé le plus souvent en Russie ou en Ukraine par l'intermédiaire d'un institut de virement. A titre de rémunération, les agents financiers peuvent conserver une commission allant de cinq à sept pour cent de la somme versée.

En dépit de vastes campagnes de sensibilisation, les cas de blanchiment d'argent par des agents finan-

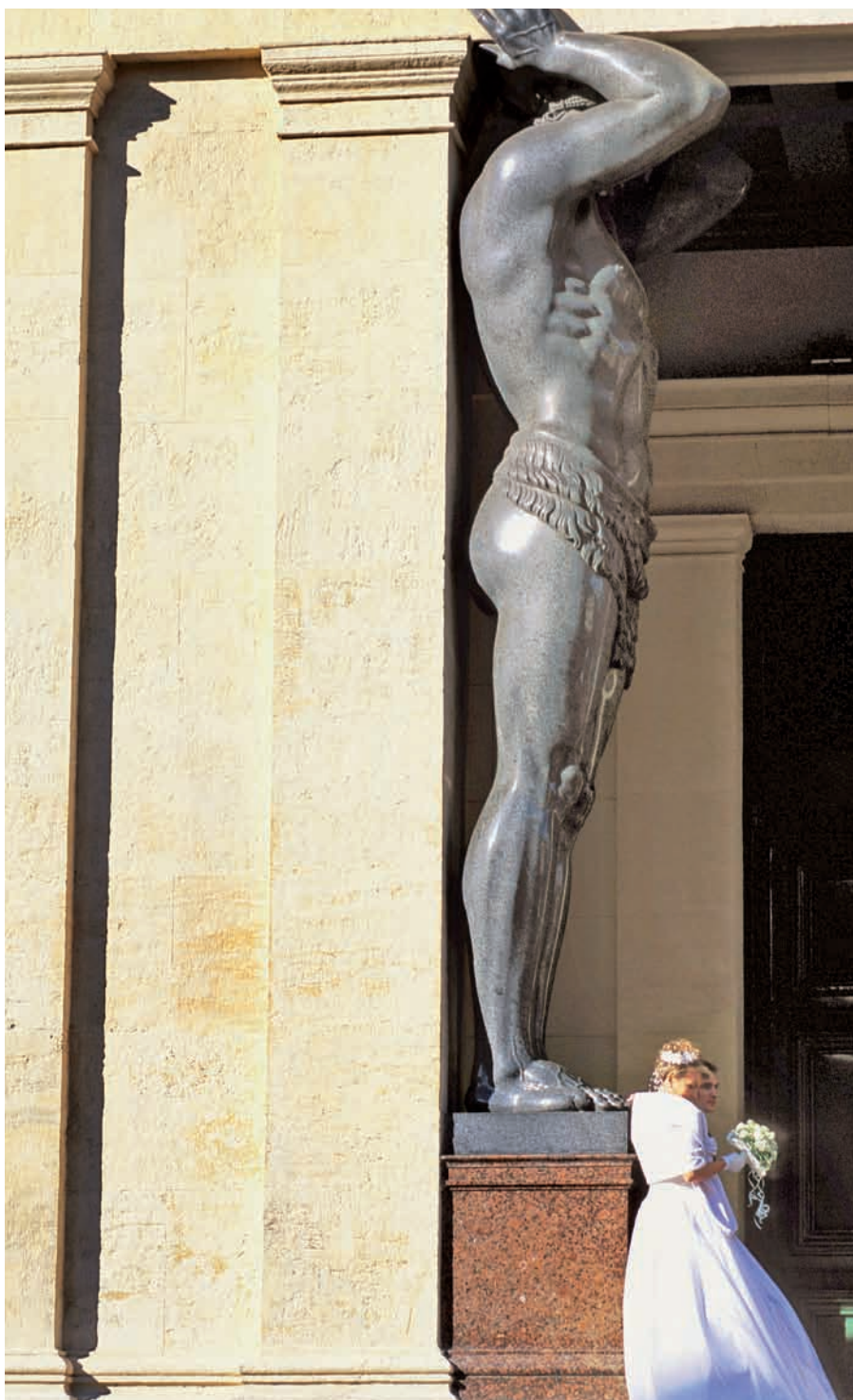
ciers se sont clairement multipliés durant l'année sous revue. Ce sont principalement des comptes étrangers qui ont été la cible de ces attaques de hameçonnage en 2010. Les agents financiers se situent toutefois également en Suisse. Les instigateurs criminels ne prétendent pas seulement appartenir à une entreprise internationale mais également à des organisations caritatives recherchant des représentants en Suisse afin de transférer des dons pour les enfants dans le besoin dans les régions en crise. Depuis peu, les escrocs apparaissent de plus en plus souvent sur les sites de rencontre en ligne prétendant être des femmes russes désireuses de se marier et en faisant miroiter une relation amoureuse à des hommes résidant en Suisse. Afin que la femme puisse financer son voyage en Suisse, l'homme doit recevoir sur son compte une somme d'un parent éloigné de la femme en question et transmettre ensuite cette somme à celle-ci.

Le recours à un agent financier est une méthode idéale pour les groupes criminels: tandis que l'agent risque de faire l'objet d'une dénonciation et d'être poursuivi pénalement pour blanchiment d'argent, les instigateurs peuvent rester pratiquement anonymes et encaisser les gains. Dans deux tiers des cas, l'argent est déjà parvenu aux groupes criminels lorsque le lésé s'aperçoit qu'il a été trompé. Afin d'accélérer la transaction, les escrocs exercent une pression énorme sur les agents financiers dès que l'argent a été versé sur leurs comptes. Pour la plupart des agents, l'engagement prétendument lucratif prend fin après un seul mandat (et un compte bloqué et une plainte) auprès du poste de police compétent.

ÉVALUATION

DE NOMBREUSES PROCÉDURES EN SUSPENS.

Une grande partie des procédures menées contre des agents financiers sont encore en suspens. Les jugements déjà rendus présentaient des différences: tandis qu'une partie des agents financiers prévenus ont été acquittés parce qu'ils avaient agi de bonne foi et n'avaient pu savoir que l'argent était d'origine criminelle, d'autres ont été condamnés à des peines pécuniaires pour blanchiment d'argent. De grandes différences existent entre les procédures pour ce qui est de la nature de la tromperie imputable aux instigateurs et de la capacité de jugement, de la volonté de coopérer et de la conscience des prévenus d'avoir commis

**ATTENTION, PIÈGE!**

Sur certains sites de rencontre en ligne, les escrocs sont de plus en plus nombreux à se faire passer pour des femmes russes désireuses de se marier, mais dont le futur époux doit avancer l'argent du voyage (photo: mariage à Saint-Petersbourg).

16
17

un acte illicite. Certains agents financiers ont déclaré avoir eu un mauvais sentiment dès le début, d'autres ont fait une confiance aveugle aux escrocs. Etant donné que les promesses sont très alléchantes et que les annonces paraissent très professionnelles, on peut imaginer que ce phénomène persistera durant un certain temps encore. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Crime organisé et criminalité économique et au chap. 4: Soutien policier/Communications en matière de blanchiment d'argent. > pages 44 et 72

3 Criminalité économique

Dommmages énormes dus à l'escroquerie au placement

SITUATION

MANIPULATION DE MATCHES DE FOOTBALL.

Durant l'année sous revue, la PJF a mené à terme notamment des enquêtes visant les instigateurs, situés en Suisse, de manipulation de matches de football. Le rapport final a été transmis au Ministère public de la Confédération. En 2009, un groupe de malfaiteurs avait manipulé une série de matches dans toute l'Europe, ce qui leur avait permis de réaliser des gains importants. Les manipulations de matches ne sont toutefois pas la seule manière d'agir dans le domaine du sport pour les auteurs d'infractions relevant de la criminalité économique. Dans d'autres pays européens, plusieurs cas de blanchiment d'argent ont été découverts en lien avec le football. Selon les experts, le milieu du football est particulièrement susceptible d'être concerné par le blanchiment d'argent en raison des sommes astronomiques et parfois irrationnelles investies dans le transfert de joueurs, le manque de transparence des structures existant entre les différents acteurs (managers, sponsors, agents, propriétaires, intermédiaires, etc.) et le statut social élevé qui est attaché au football et aux personnes qui évoluent dans ce milieu.

CAS COMPLEXES D'ESCROQUERIE AU PLACEMENT.

La PJF se voit régulièrement confrontée à des cas d'escroquerie au placement. Les enquêtes sont exigeantes et longues en raison de leur complexité, du nombre élevé de personnes impliquées et des liens qu'elles présentent avec l'étranger. Lorsque les autorités de poursuite pénale interviennent dans un cas d'escroquerie au placement et bloquent d'éventuelles valeurs patrimoniales, les intermédiaires prévenus attribuent typiquement la faute de l'effondrement du système à la police et assurent que les rendements auraient été payés prochainement si la police n'était pas intervenue. Par conséquent, peu de lésés s'adressent à la police, à laquelle échappent ainsi des informations importantes. Il n'est pas rare que les lésés montrent par ailleurs peu coopératifs parce qu'ils ont investi des valeurs patrimoniales non im-

sées. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a publié en 2010 un rapport dans lequel elle met en garde contre les placements trop alléchants pour être sérieux. Par le passé, la FINMA a dû intervenir à plusieurs reprises dans des cas d'activité non autorisée, notamment dans le domaine du marché de l'or, des actions de start-up, des sociétés d'investissement et de placement, des négociants en devises et des cautions de location. Les informations de la FINMA concordent avec les observations des autorités de poursuite pénale de la Confédération. La coopération efficace entre la FINMA et la PJF a plus d'une fois permis d'identifier rapidement des situations douteuses et de lancer les démarches nécessaires.

FORTE AUGMENTATION DES CAS D'ESCROQUERIE À LA CARTE DE PAIEMENT.

Les cas d'escroquerie à la carte de paiement ou à la carte de débit («skimming») ont nettement augmenté en 2010. Les auteurs de cette infraction recopient, au moyen d'un dispositif spécial, la bande magnétique de la carte de paiement sur des cartes de débit vierges. Ils se procurent le code PIN des cartes par le biais de caméras ou de pavés numériques manipulés et utilisent ensuite les cartes falsifiées dans un autre pays pour piller le contenu du compte correspondant. Un groupe agissant en Europe disposant d'instruments techniques de pointe continue d'infliger des pertes de plusieurs millions à des entreprises de cartes de crédit et à des établissements bancaires. Le nombre d'escroqueries augmente constamment malgré les efforts importants entrepris au niveau international en vue de lutter contre cette infraction.

ÉVALUATION

NOMBRE STABLE DE CONDAMNATIONS.

Le nombre de condamnations prononcées pour abus de confiance, escroquerie et gestion déloyale est resté stable durant la dernière décennie. Il ressort toutefois de la Statistique policière de la criminalité que le nombre de dénonciations pour escroquerie a augmenté de 20% en 2010 par rapport à l'année précédente. Dans les périodes de crise économique, les tentatives d'escroquerie se remarquent car les entreprises analysent leurs dépenses et leurs recettes avec plus d'attention. Elles attirent l'attention durant les phases économi-



18
19

SCANDALE DES PARIS TRUQUÉS. En 2010, la Police judiciaire fédérale a clos une procédure visant des personnes domiciliées en Suisse, accusées d'avoir manipulé les résultats de certains matches de football.

quement difficiles même si elles ont déjà été commises auparavant.

Lorsque les intérêts des comptes d'épargne et des emprunts d'Etats sont bas, les offres de jeunes entreprises actives dans des secteurs novateurs et proposant des rendements allant jusqu'à 40% semblent

très prometteuses. Des escrocs continueront probablement d'émettre des offres de placements. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Crime organisé et criminalité économique. > page 43

4 Corruption

Nécessité de réglementer le secteur sportif en cours d'examen

SITUATION

PRÈS DE DIX CONDAMNATIONS PAR AN. Durant la dernière décennie, quelque dix personnes par an ont été condamnées en Suisse pour corruption. La majorité des procédures ont été menées par les autorités cantonales car la poursuite pénale des cas de corruption relève de leur compétence. Certaines procédures, notamment celles où le prévenu était un employé de la Confédération, ont été traitées par les autorités fédérales de poursuite pénale.

Dans l'une de ces affaires, le Tribunal pénal fédéral à Bellinzone a condamné durant la période sous revue l'ancien consul de la représentation suisse à Lima (Pérou) en première instance entre autres pour corruption passive réitérée. 66 des 94 condamnations prononcées depuis 2000 pour corruption ou pour acceptation ou octroi d'un avantage concernent la corruption d'agents publics suisses.

PROCÉDURES MENÉES CONTRE DES ENTREPRISES SUISSES AUX ÉTATS-UNIS. En 2010, deux entreprises suisses ont été accusées de corruption aux États-Unis. La loi américaine appelée Foreign Corrupt Practices Act autorise les autorités américaines à mener des procédures contre des entreprises étrangères pour autant que celles-ci soient cotées à la bourse américaine ou aient été fondées en vertu de la législation américaine. Ce second champ d'application concerne de ce fait toutes les filiales américaines d'entreprises étrangères. Les procédures menées aux États-Unis à l'encontre d'entreprises étrangères et basées sur des comparaisons peuvent s'avérer coûteuses: un groupe suisse d'électrotechnique a convenu, après comparaison, avec l'autorité américaine de surveillance des bourses et le Ministère de la justice qu'il s'acquitterait d'une amende de 58,3 millions de dollars. Cette entreprise était accusée d'avoir versé des dessous-de-table à des décideurs irakiens et mexicains pour s'assurer des mandats. De même, une entreprise suisse de transport et de logistique a passé un

accord avec les autorités américaines: accusée de corruption présumée au Nigéria, l'entreprise a versé 81,9 millions de dollars aux autorités américaines et s'est en outre engagée à améliorer ses réglementations anti-corruption internes. Les accords extrajudiciaires sont très répandus aux États-Unis du fait que les procédures sont longues et chères. En Suisse également, il est possible de poursuivre une entreprise pénalement depuis 2003 en vertu de l'art. 102 CP. La peine encourue la plus élevée est une amende d'un montant de cinq millions de francs suisses. Pour l'heure, aucune entreprise dont la responsabilité a été reconnue n'a été condamnée pour corruption.

SPORT ET CORRUPTION. Le déroulement de grandes manifestations sportives apporte un grand prestige et implique d'importants investissements et des gains commerciaux considérables. Il n'est dès lors pas étonnant que des affaires de corruption en lien avec des manifestations sportives soient régulièrement mises au jour. Durant l'année sous revue, les championnats du monde de football 2018 et 2022 ont essuyé les feux de la critique pour soupçon de corruption. En Suisse, la corruption dans le secteur privé est réglée dans la loi fédérale du 19 décembre 1986 contre la concurrence déloyale (LCD). Étant donné que les associations sportives ne sont pas en concurrence économique, la disposition légale concernant la corruption dans le secteur privé n'est a priori pas applicable.

Le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral du sport d'établir d'ici fin 2011 un rapport démontrant la nécessité de fixer une réglementation en la matière.

ÉVALUATION

BONNE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE L'OCDE. Il y a eu peu de condamnations pour corruption d'agents publics étrangers jusqu'à présent en Suisse. Cela s'explique notamment par le fait que ce type d'infraction profite aux deux parties impliquées et que, par conséquent, aucune des deux n'a intérêt à porter plainte. En outre, les informations issues de demandes d'entraide judiciaire sont souvent incomplètes. Transparency International, une ONG anti-corruption reconnue, confirme néanmoins que la Suisse applique correctement la convention de



CHAMPIONNATS DU MONDE DE FOOTBALL. Au cours de l'année sous revue, des accusations de corruption dans la désignation des pays organisateurs ont été lancées à propos des championnats du monde de 2018 et 2022. Les dispositions légales sur la corruption dans le secteur privé ne sont pas applicables aux associations sportives car en général celles-ci ne se trouvent pas dans un rapport de concurrence économique (photo: Doha, émirat du Qatar).

l'OCDE contre la corruption d'agents publics étrangers. La Suisse dispose de tous les instruments importants et peut par conséquent voir venir avec séré-

nité sa troisième évaluation, qui sera effectuée par l'OCDE en 2011. ●

5 Stupéfiants

Le trafic de cocaïne génère un chiffre d'affaires de plusieurs millions de francs

SITUATION

COCAÏNE. fedpol a fait une estimation du marché de la cocaïne en Suisse en 2010. Il s'est basé pour cela sur la comparaison de plusieurs indicateurs comme le nombre de saisies, les mesures des eaux usées et les données de la consommation de cocaïne. Entre 3768 et 5303 kg de cocaïne sont consommés annuellement en Suisse. Ce trafic génère pour le marché noir un chiffre d'affaires situé entre 369 et 520 millions de francs.

Depuis 2009, plusieurs cantons, le Corps des gardes-frontière et la PJF coopèrent étroitement dans le cadre d'un groupe de travail pour lutter contre le trafic de cocaïne effectué par des réseaux criminels d'Afrique de l'Ouest. Les salaires des mules ont augmenté suite à ce renforcement des contrôles menés par la police et les douanes. Les groupes d'Afrique de l'Ouest recourent de plus en plus à des mules d'Europe de l'Est, des Etats balkaniques et d'Amérique latine. Des groupes de République dominicaine ont assis leur position sur le marché de la cocaïne. Ils introduisent en Suisse de la cocaïne en provenance des Caraïbes, une partie de cette marchandise est destinée à d'autres Etats européens. En 2010, les autorités policières et douanières ont à nouveau saisi de grandes quantités de cocaïne dans le transport de fret international. La cocaïne était dans ces cas destinée au marché extérieur à la Suisse.

HÉROÏNE. Les Albanais de souche dominant l'importation et le trafic d'héroïne; des ressortissants serbes participent également au trafic de rue de l'héroïne. Depuis l'automne 2009, des cas de vente de mélanges d'héroïne et de cocaïne ont été signalés en Suisse. Il est arrivé que le mélange soit vendu pour de la cocaïne. Les acheteurs ont par conséquent consommé de l'héroïne sans le savoir. Deux décès survenus en 2010 peuvent probablement être attribués à la consommation d'un tel mélange.

Après une période de plusieurs années de saturation du marché, où le degré de pureté de l'héroïne

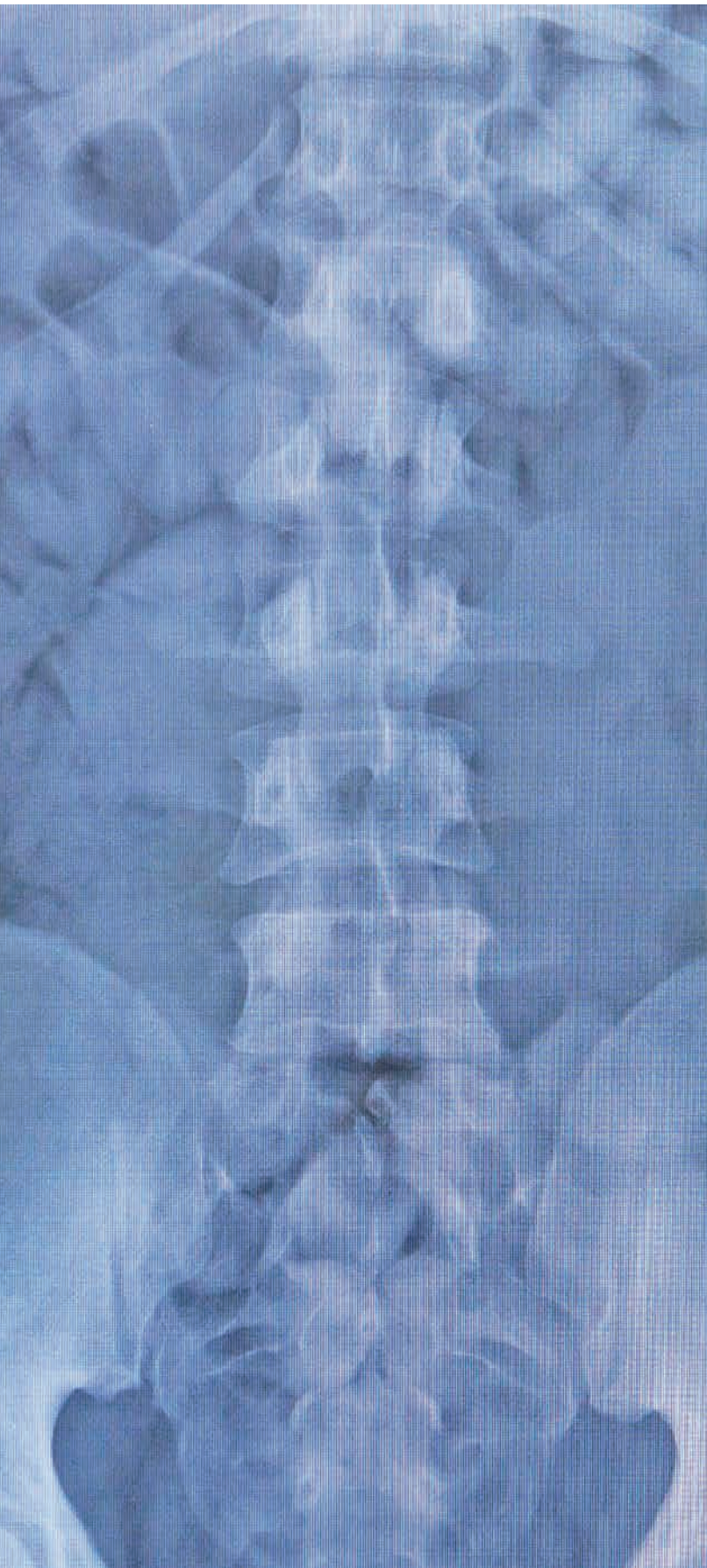
en vente dans la rue était en augmentation et les prix en baisse, la quantité d'héroïne disponible s'est faite plus rare dans plusieurs villes suisses fin 2010. Des tendances analogues ont pu être constatées dans d'autres régions d'Europe. Les causes de cette pénurie ne sont pas encore connues.

DROGUES DE SYNTHÈSE. Le trafic de dérivés d'amphétamines reste effectué en Suisse par les personnes qui en consomment. Il est en effet rare de trouver des structures organisées. En 2010, une vague de nouvelles substances a atteint la Suisse. Des produits chimiques de recherche sont produits en Chine ou en Inde, sont ensuite distribués dans le monde entier via Internet et parviennent en Suisse le plus souvent par la poste, sous forme de poudres, de liquides ou de «mélanges d'encens» à fumer. En règle générale, le lieu de production des produits et leurs canaux de distribution ne sont pas connus. On ne dispose que de peu d'informations sur les principes actifs qui les composent, leurs effets et les risques qu'ils représentent pour la santé à long terme. Les consommateurs s'exposent donc à des risques inconnus pour la santé. Plusieurs de ces produits chimiques de recherche sont régis par la loi sur les stupéfiants depuis fin 2010.

CANNABIS. Ces dernières années, le prix du cannabis a augmenté et, parallèlement, le chiffre d'affaires réalisé au marché noir. La production indigène reste la principale source d'approvisionnement du marché suisse du cannabis. Mais de la marijuana est aussi importée d'Albanie. La contrebande emprunte les mêmes routes que celles qui sont utilisées depuis des décennies pour l'importation illégale d'héroïne en Suisse. Durant la période sous revue, il est arrivé à plusieurs reprises que des trafiquants suisses de cannabis proposent des amphétamines et de la cocaïne en plus de la marijuana. Par ailleurs, des sources policières indiquent que des Africains de l'Ouest échangent de la cocaïne contre du cannabis avec des producteurs suisses de marijuana.

ÉVALUATION

COCAÏNE. La contrebande et le trafic de cocaïne se caractérisent en 2010 également par l'intervention d'une multitude d'acteurs et leur grande flexibilité. Les marges bénéficiaires sont élevées, le marché suis-



CONTREBANDE. Radiographie d'un passeur de drogue qui a tenté, en 2010, d'introduire en Suisse 1,7 kg de cocaïne ingurgitée sous forme de 123 capsules de drogue.

se de la cocaïne est attractif pour les groupes criminels. Ces dernières années, le degré de pureté de la cocaïne a diminué tandis que les prix sont restés stables. Cette tendance cachée des prix à la hausse va probablement se maintenir.

HÉROÏNE. Il n'est pas encore possible de faire une évaluation définitive de la raréfaction actuelle de l'héroïne sur le marché de rue. Si la tendance persiste, les consommateurs dépendants devraient se rabattre sur les substituts du groupe des opiacés et des benzodiazépines et tenter de les acquérir au marché noir. L'alcool et certains produits chimiques de recherche représentent une alternative pour ce type de consommateurs.

CANNABIS. Il arrive ponctuellement que le trafic de cannabis soit lié au trafic d'autres stupéfiants. Cela signifie que certains consommateurs de cannabis courent le risque d'entrer en contact avec d'autres drogues. Il est toutefois peu probable qu'un phénomène de masse en résulte.

Du fait de l'évolution des prix, les formes de consommation tirant le plus profit du produit devraient s'imposer. Les cannabinoïdes de synthèse et d'autres principes actifs vendus sous forme de poudre ou de mélanges d'encens à fumer pourraient devenir une alternative intéressante pour les consommateurs suisses.

L'augmentation des prix a fait fortement croître les marges bénéficiaires dans le trafic de cannabis. Le niveau d'organisation et le professionnalisme des groupes criminels devraient en être augmentés.

DROGUES DE SYNTHÈSE. Le lancement de nouveaux psychotropes du groupe des produits chimiques de recherche se poursuit. Outre les producteurs en Asie, les intermédiaires situés en Europe en récoltent des gains. Ces personnes se servent des lacunes légales afin de vendre leurs produits en Suisse ou afin d'utiliser des adresses en Suisse pour expédier illégalement et sans éveiller de soupçons des produits chimiques de recherche à l'étranger. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Stupéfiants. > page 51

6 Traite d'êtres humains

Tendance à appliquer des sanctions plus sévères

SITUATION

PRINCIPALEMENT DES CAS D'EXPLOITATION SEXUELLE. La Suisse est surtout concernée par la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Les victimes sont le plus souvent originaires d'Europe de l'Est (Hongrie, Roumanie et Bulgarie) et d'Amérique du Sud (Brésil). Depuis fin 2007, on constate une augmentation du nombre de prostituées et des cas de traite d'êtres humains en provenance de Hongrie. On observe ce phénomène non seulement en Suisse mais aussi dans toute l'UE.

TRAITE DE FEMMES HONGROISES. Durant la période sous revue, les autorités suisses de poursuite pénale ont eu à se préoccuper du phénomène de la traite de Hongroises. Ces femmes sont souvent recrutées dans le village duquel est originaire l'auteur de l'infraction. Elles arrivent en Suisse légalement en train ou en minibus loués spécifiquement pour leur transport. Les conducteurs font plusieurs fois par semaine l'aller et retour entre la Hongrie et la Suisse, amenant à chaque fois de nouvelles femmes.

En 2010, 28 nouveaux cas de soupçons de traite d'êtres humains en lien avec la Hongrie ont été enregistrés en Suisse. Plus de deux tiers des cas concernaient la ville ou le canton de Zurich, les autres les cantons d'Argovie, de Vaud, de Lucerne et de Thurgovie.

Six auteurs présumés de l'infraction ont été arrêtés à Zurich et deux en Hongrie en juin 2010 dans le cadre d'une opération coordonnée sur le plan international. Ils appartenaient tous à la minorité des Roms hongrois. La coopération avec Europol a permis d'établir que certains auteurs agissant à Zurich font l'objet de procédures d'enquête aux Pays-Bas. Quatre proxénètes hongrois, qui avaient amené des compatriotes en Suisse, les avaient incitées à se prostituer et les surveillaient, ont été condamnés entre autres pour traite d'êtres humains par le tribunal de district de Zurich. Le principal accusé, qui avait agité avec une extrême violence à l'égard des femmes, a été condamné à une peine privative de liberté de dix ans

et à un internement. Les jugements ne sont pas entrés en force, l'accusé ayant fait recours.

Dans un autre cas, le Tribunal fédéral a décidé qu'une peine privative de liberté de trois ans et demi était trop faible compte tenu de la durée et de l'intensité de l'infraction. D'autres jugements de tribunaux cantonaux contiennent des peines privatives de liberté de plusieurs années pour traite d'êtres humains. On constate donc une tendance à l'application de sanctions plus sévères.

TRAITE DE FEMMES BULGARES ET ROUMAINES.

Depuis le début de l'année 2009, les cantons, le Corps des gardes-frontière et des autorités étrangères constatent une forte augmentation des signalements concernant des cas de traite de femmes roumaines et surtout de femmes bulgares. Les suspects sont pour la plupart de souche rom. La majorité des victimes présumées travaillent dans des maisons closes ou pratiquent, plus rarement, la prostitution de rue. Des procédures étrangères ont montré que les auteurs de ces infractions agissent simultanément dans plusieurs pays (souvent en Allemagne, en Autriche et en Suisse). Comme dans le cas des Hongrois, les auteurs et les victimes sont le plus souvent originaires de la même région ou de la même ville. Les auteurs se comportent avec une extrême violence à l'égard des femmes et leur retirent souvent tous leurs revenus. Selon des renseignements étrangers, les auteurs se concertent et se répartissent les régions dans lesquelles ils agissent. On n'a toutefois identifié aucune région de Suisse qui serait particulièrement concernée par le phénomène.

TRAITE DE FEMMES BRÉSILIENNES. Le Brésil est l'un des pays les plus concernés par la traite des êtres humains. Les femmes, adultes et mineures, sont incitées, par le biais d'annonces fallacieuses, à se rendre dans d'autres régions du pays, dans des pays limitrophes ou en Europe occidentale, au Japon, aux Etats-Unis et au Moyen-Orient, puis sont contraintes à s'y prostituer. Selon les autorités brésiliennes, la Suisse fait partie des cinq principales destinations où se rendent des femmes brésiliennes qui se prostituent à l'étranger et qui sont de ce fait particulièrement exposées au risque d'être victimes de la traite des êtres humains. Les transsexuels brésiliens sont de plus



VICTIMES. Les femmes exploitées sexuellement en Suisse viennent en majorité de Hongrie, de Roumanie, de Bulgarie et du Brésil.

24
25

en plus concernés par la traite des êtres humains en Suisse. La plupart des victimes sont originaires de régions pauvres du sud-est du Brésil, en particulier les Etats de Goiás et de Minas Gerais. Les auteurs et les victimes sont souvent issus du même milieu social et appartiennent au même cercle familial. Il s'agit d'ordinaire de petits groupes d'auteurs composés d'une dizaine de personnes.

TRAITE D'ENFANTS. Depuis quelques années, des mineurs, le plus souvent des ressortissants roumains de souche rom, sont amenés dans diverses villes de Suisse pour y effectuer de brefs séjours tout en étant contraints de mendier et de commettre des infractions contre le patrimoine. Les enfants et les jeunes sont surveillés, maltraités physiquement et menacés. Leurs revenus leur sont retirés. Ces actions sont souvent dirigées par des clans familiaux roumains.

ÉVALUATION

LES PREMIERS CONTACTS AVEC LES VICTIMES SONT DÉCISIFS. De nombreux cantons sont directement concernés par l'extension de la traite des êtres humains d'Europe de l'Est. Il faut s'attendre à une

augmentation du nombre d'auteurs en provenance de Roumanie ou de Bulgarie. Il est également probable que le nombre de groupes d'auteurs hongrois reste élevé et augmente. Il est par conséquent nécessaire de procéder à des contrôles poussés et à des enquêtes suivant un objectif précis afin de confirmer le soupçon initial qui permettra de lancer une procédure pénale.

Des connaissances spécifiques du phénomène sont requises pour pouvoir identifier les cas de traite d'êtres humains et enquêter sur eux. Il est également important de connaître la culture du milieu. Les procédures d'enquête sont longues et requièrent un personnel nombreux et doivent par conséquent être menées par des collaborateurs spécialisés.

Le but est d'inciter les victimes à témoigner. Le premier contact avec la police est donc décisif de même que les mesures d'encadrement des victimes. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants et au chap. 4: Soutien policier/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. > pages 47 et 71

7 Trafic de migrants

Les acheminements clandestins sont souvent suivis d'autres infractions

SITUATION

LE FLUX MIGRATOIRE TRAVERSE LA GRÈCE. En 2010, l'attractivité de la Suisse comme pays de transit et de destination du trafic de migrants est demeurée forte. Les flux migratoires qui traversent la Grèce ont des répercussions directes en Suisse. En effet, ce pays est la principale porte de l'Europe pour les migrants venant d'Afrique, du Proche-Orient et d'Asie, qui sont ensuite acheminés par des filières d'immigration clandestine vers l'Europe occidentale et la Scandinavie. Cet acheminement se fait essentiellement de Grèce par voie aérienne vers le pays de destination à l'intérieur de l'espace Schengen ou par les ferries vers l'Italie, et de là par voie terrestre vers le pays de destination. La Suisse est concernée par ces deux voies de l'immigration clandestine. Les clandestins arrivant de Grèce en Suisse, ou que les passeurs font transiter par la Suisse, sont pour la plupart originaires d'Afghanistan, d'Irak, de Syrie, d'Erythrée, de Somalie et des pays du Maghreb.

En parallèle, la voie de l'immigration clandestine par la Méditerranée revêt encore une grande importance pour l'immigration illégale en provenance d'Afrique de l'Ouest. Les ressortissants d'Afrique de l'Ouest entrent ensuite en Suisse par la frontière avec l'Italie ou avec la France.

LE KOSOVO, UN IMPORTANT PAYS DE PROVENANCE. Le Kosovo a été un pays de provenance important pour le trafic de migrants à destination de la Suisse, tout comme durant les années précédentes. L'acheminement clandestin des ressortissants kosovars en Suisse se fait essentiellement par deux itinéraires. Le premier passe par la Macédoine, la Grèce et par voie maritime par l'Italie, le second passe par la Serbie, la Hongrie et l'Autriche. Dans presque tous les cas, les migrants tentent de pénétrer en Europe occidentale. Il s'agit d'un voyage dangereux pour lequel ils payent de grosses sommes, de l'ordre de plusieurs milliers d'euros.

CERTAINS PASSEURS HABITENT EN SUISSE. Le trafic de migrants à titre professionnel est le fait de filières internationales de passeurs possédant des antennes en Suisse. Ces passeurs ont souvent eux-mêmes un passé de migrant et dans bien des cas, la même nationalité que les personnes qu'ils font entrer clandestinement. Ils possèdent un réseau de contacts très étendu et agissent tant en Suisse entre les cantons qu'au niveau international dans tous les pays de transit et de destination. Les personnes acheminées clandestinement voyagent soit sans documents de voyage, soit avec des documents faux ou falsifiés, dans l'intention de légaliser leur statut de séjour par une demande d'asile, de chercher du travail au noir ou encore de commettre des infractions. Les réseaux de trafic de migrants permettent et favorisent l'immigration illégale du fait qu'ils fournissent leur infrastructure et leur savoir-faire aux migrants en vue du voyage, de l'entrée illégale et du séjour dans le pays de destination, formant ainsi la base des flux migratoires illégaux.

ÉVALUATION

LE TRAFIC DE MIGRANTS SERT SOUVENT À D'AUTRES FINS CRIMINELLES. En Suisse, le potentiel de menaces émanant du trafic de migrants organisé demeure toujours aussi fort. Ce trafic sert souvent à d'autres fins criminelles. En effet, les enquêtes de police à ce propos aboutissent fréquemment à d'autres domaines de la criminalité comme la traite des êtres humains ou la criminalité liée aux stupéfiants. En outre, la falsification de documents d'identité est d'une importance majeure dans le contexte du trafic de migrants. Les entrées illégales se font souvent avec de faux documents, des documents falsifiés ou des documents vierges.

LA PRESSION MIGRATOIRE DEMEURE. La Grèce a pris diverses mesures afin d'endiguer le flux migratoire en provenance de la Turquie. Ainsi, le gouvernement grec a demandé à l'Agence Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne) d'envoyer des gardes-frontière européens en stationnement à la frontière gréco-turque. Une clôture est en outre prévue le long de la frontière terrestre commune avec la Turquie. La



ACHEMINEMENTS CLANDESTINS. Migrants afghans dans le port de Patras. Les migrants sont souvent acheminés de Grèce vers l'Europe occidentale par des organisations de passeurs.

Suisse déploie diverses initiatives afin de réduire l'immigration illégale via la Grèce et, par là, indirectement aussi vers la Suisse. Elle coordonne ses activités avec la Commission européenne et Frontex, s'engage au sein de forums régionaux dans la lutte contre l'immigration illégale et vise une meilleure coopération des Etats impliqués dans la région.

Néanmoins, à lui seul, le renforcement de la protection des frontières extérieures ne suffit pas à réduire durablement la pression migratoire. On a déjà

constaté par le passé que ce genre de mesures se traduisait par une réorientation du flux migratoire vers une autre route migratoire. Sans modification marquée de la situation politique ou économique dans les pays de provenance, la poussée migratoire demeurera forte. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants et au chap. 4: Soutien policier/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. > pages 47 et 71

8 Fausse monnaie

Les dommages économiques demeurent limités

SITUATION

DAVANTAGE DE FAUX BILLETS DE 1000 FRANCS.

En 2010, il y a eu moins de saisies de fausse monnaie en Suisse qu'en 2009. La valeur nominale de la fausse monnaie suisse confisquée a en revanche augmenté d'un tiers pour atteindre 950 000 francs. Cette augmentation est due au grand nombre de fausses coupures de 1000 francs saisies.

De même, le nombre de saisies de faux euros a augmenté. Par contre, la valeur nominale des euros saisis a diminué. Après l'importante saisie de billets de dollars américains effectuée dans le cadre d'une affaire complexe en 2009, le volume des faux dollars américains a drastiquement baissé en 2010; il correspond à la moyenne des dix dernières années.



BILLET DE 1000 FRANCS. Davantage de faux billets de 1000 francs ont été saisis en 2010, ce qui a fait grimper d'un bon tiers la valeur nominale de la fausse monnaie suisse confisquée.

PRODUCTION À PETITE ÉCHELLE. Environ 90% des contrefaçons de billets suisses saisies en 2010 ont été fabriquées avec des imprimantes à jet d'encre. Près de 10% des faux billets restants soit ont été imprimés à l'aide d'imprimantes laser couleur, soit sont des copies. Dans la grande majorité des contrefaçons, les caractéristiques de sécurité ne sont pas imitées ou seules quelques-unes le sont. Les contrefaçons sont alors d'autant plus faciles à reconnaître. En Suisse, les auteurs de ces infractions sont des individus et des petits groupes qui produisent de la fausse monnaie en quantités réduites. Ils utilisent à cet effet les appareils disponibles sur le marché dont la qualité en constante amélioration permet d'imiter toujours plus facilement les billets de banque. Le volume des contrefaçons saisies varie fortement au niveau local et dépend de la sphère d'influence ou de l'origine régionale des auteurs.

ÉVALUATION

IMPOSSIBLE DE DÉGAGER DE NOUVELLES TENDANCES.

L'augmentation sensible des saisies de fausse monnaie en 2009 était essentiellement due à une seule affaire. Il est donc impossible de tirer une conclusion générale du recul des saisies en 2010. La quantité de fausse monnaie mise en circulation en 2010 correspond à la moyenne des dix dernières années. L'augmentation des saisies de billets de 1000 francs et de ce fait de la valeur nominale des contrefaçons saisies ne permet pas de dégager une tendance.

HAUTS STANDARDS DE SÉCURITÉ. Il est impossible de déduire directement le dommage économique du nombre des saisies. Généralement, la fausse monnaie est saisie avant même d'entrer en circulation et de provoquer un préjudice économique. Il n'y donc pas lieu de craindre de graves répercussions sur l'économie suisse. En outre, la falsification de la monnaie suisse demeure toujours aussi peu intéressante pour les criminels, notamment en raison des hauts standards de sécurité des billets, ainsi que du petit espace de circulation du franc suisse. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Coordination en matière de fausse monnaie. > page 52

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

9 Trafic illicite de biens culturels

Le trafic sur Internet pose de plus en plus de problèmes

SITUATION

QUELQUE 900 BIENS CULTURELS DÉROBÉS.

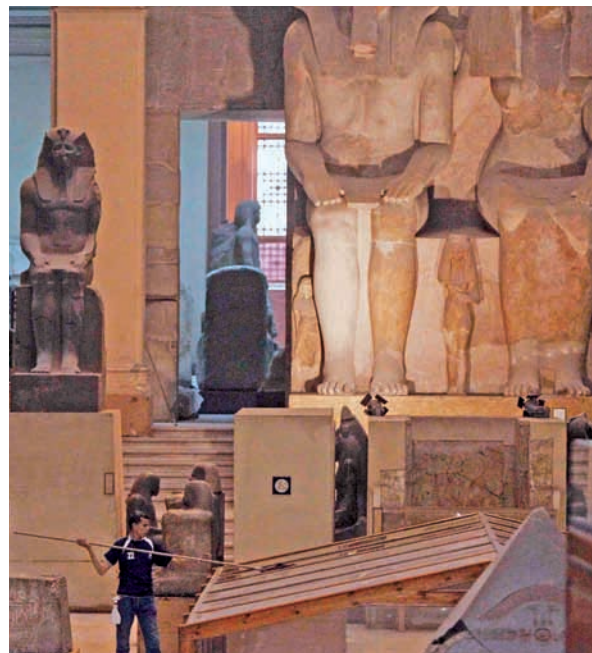
Comme tous les ans depuis 2007, le nombre des vols de biens culturels en Suisse est demeuré stable au cours de l'année sous revue. Les autorités policières cantonales ont enregistré en 2010 quelque 300 vols portant en tout sur 900 objets culturels. Les victimes de ces vols sont essentiellement des particuliers et des galeries d'art. Les musées et les institutions publiques ont été moins touchés.

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DE L'ÉTAT.

La position de la Suisse, modifiée par l'entrée en vigueur en 2005 de la loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC), a été consolidée au niveau international: contrairement aux années précédentes, la Suisse n'est plus considérée comme la plaque tournante du trafic illégal des biens culturels ou comme un lieu de refuge des biens volés. Au contraire, le contrôle de l'Etat sur l'entreposage des biens culturels dans les ports francs douaniers a été renforcé depuis la révision de la loi sur les douanes en 2009.

FOUILLES ILLÉGALES. Les fouilles illégales et clandestines de biens archéologiques continuent de susciter des inquiétudes. Ces activités criminelles sont toujours largement répandues dans les pays riches en vestiges archéologiques comme le Pérou, l'Equateur, la Bolivie, la Grèce, l'Egypte, la Libye, l'Irak et l'Afghanistan. Il n'est pas rare qu'en Suisse, des demandes soient déposées pour la restitution d'objets d'origine douteuse. Les autorités suisses procèdent alors à des enquêtes sous la direction du service spécialisé de l'Office fédéral de la culture, responsable de l'application de la LTBC. Dans ces procédures, fedpol établit régulièrement des expertises et fait part de son expérience.

VENTES SUR DES SITES INTERNET PRIVÉS. Le trafic des biens culturels sur Internet augmente d'année en année. Le problème des sites de ventes aux enchères en ligne est en bonne partie sous contrôle.



UN PHÉNOMÈNE RÉPANDU. Les fouilles illégales sont monnaie courante dans les pays au riche patrimoine archéologique comme l'Egypte. La Suisse reçoit fréquemment des demandes de restitution à propos d'objets dont la provenance est douteuse.

Mais les particuliers qui offrent sur leurs propres sites Internet, difficilement identifiables, des biens culturels d'origine douteuse sont de plus en plus nombreux. Interpol s'est déjà attaqué au problème et fedpol soutient activement les mesures destinées à enrayer cette évolution.

ÉVALUATION

MALGRÉ DES LOIS RESTRICTIVES, LA SUISSE DEMEURE ATTRACTIVE.

D'un point de vue économique, le commerce des biens culturels est très important pour la Suisse. Conformément aux estimations, la Suisse occupe à cet égard la quatrième place au niveau mondial grâce au professionnalisme de son marché, de ses acteurs et à la stabilité des institutions. Son attractivité pour les marchands d'art et d'antiquités demeure, malgré l'introduction de lois plus restrictives.

Quelques cantons ont l'intention d'améliorer la coordination de leurs interventions, une initiative que fedpol soutient en apportant son savoir-faire. ●

10 Cybercriminalité

Les criminels sont de plus en plus professionnels

On entend par cybercriminalité d'une part les infractions commises sur Internet ou directement basées sur les technologies liées au réseau Internet. Quelques exemples: les escroqueries dans les ventes aux enchères pratiquées sur Internet, le vol de données d'accès nécessaires aux opérations bancaires sur Internet (le hameçonnage), ou encore les attaques perpétrées sur les serveurs liés à Internet (le piratage informatique ou l'attaque par déni de service). D'autre part, la cybercriminalité englobe les formes classiques d'infractions utilisant Internet comme moyen de communication et de coordination, par exemple la diffusion de la pornographie infantile.

Il convient de faire la distinction entre les notions de «cyberguerre» et de «cyberdéfense». On entend par «cyberguerre» la guerre électronique menée dans l'espace virtuel et pour l'espace virtuel. La «cyberdéfense» désigne quant à elle la défense en cas d'attaque menée dans le cadre de la cyberguerre. La compétence en la matière incombe au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.

Criminalité basée sur Internet

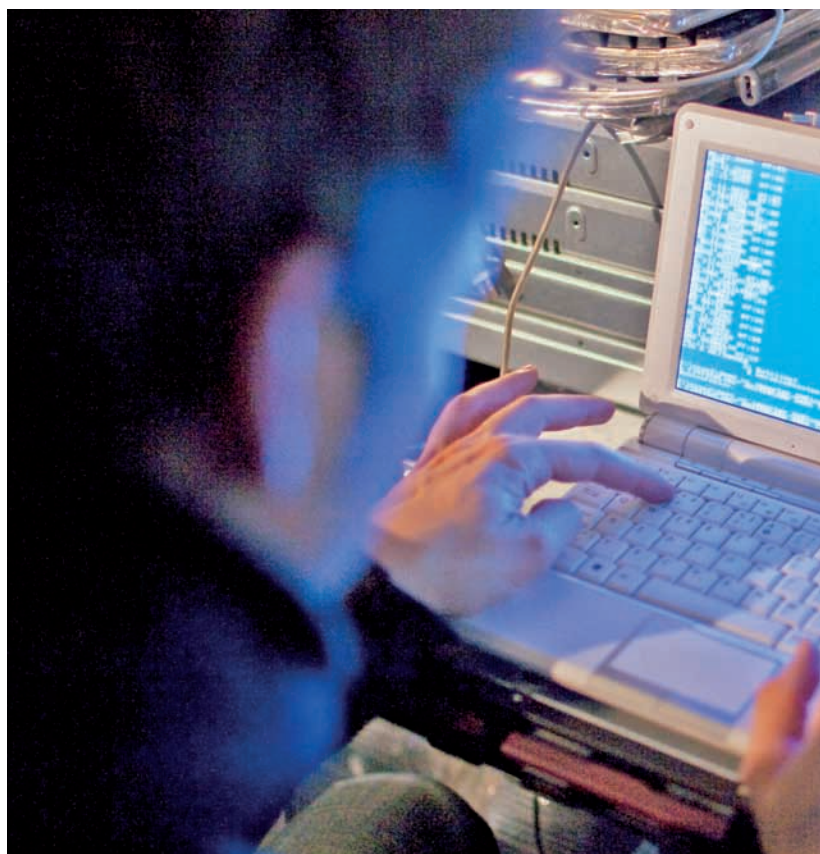
SITUATION

LE DÉVELOPPEMENT DE MALICIELS EST UNE ACTIVITÉ LUCRATIVE. Les entreprises et les particuliers sont de plus en plus conscients des dangers que représente la criminalité sur Internet et les mesures de protection deviennent de plus en plus systématiques. Face à cette évolution, les auteurs des actes criminels font preuve d'un professionnalisme de plus en plus grand.

On le remarque d'une part à la qualité des programmes malveillants mis en œuvre (les maliciels), essentielle pour diverses formes de cybercriminalité. Ainsi, les maliciels actuels se dissimulent mieux face aux programmes de reconnaissance des virus, possèdent une grande variété de (nouvelles) fonctions et

peuvent aisément être téléguidés sans être traçables. Le développement de maliciels est devenu une affaire fort lucrative: même un utilisateur informatique inexpérimenté peut créer son maliciel personnel en téléchargeant des «composants de maliciels» ou passer commande de la mise au point de maliciels sophistiqués et ciblés.

D'autre part, le haut niveau de professionnalisme des auteurs de ces infractions est reconnaissable à la méthode qu'ils empruntent pour installer les maliciels sur les ordinateurs des particuliers et des entreprises: contrairement à ce qui se passait autrefois, on n'envoie plus des pourriels impersonnels, mal traduits, accompagnés d'un expéditeur suspect et de programmes directement exécutables en annexe à des milliers de destinataires, mais des courriels taillés sur mesure et adaptés à l'environnement social et technique des personnes-cibles. L'infection par drive-by download est une méthode permettant d'infecter un ordinateur à l'aide d'annexes apparemment innocentes comme des documents, des films ou des écrans



de veille ainsi que par l'intermédiaire de sites Internet dont le lien figure dans le courriel. Plus le pirate réussit à gagner la confiance des personnes-cibles par des contenus personnalisés, plus il a de chances de pouvoir installer son maliciel. En outre, les pirates recherchent les lacunes des systèmes d'exploitation et des applications afin d'exploiter de nouvelles faiblesses et infecter les ordinateurs visés avant que ces faiblesses ne soient éliminées.

LES RÉSEAUX SONT DIFFICILES À DÉMANTÉLER. Lorsque le programme malveillant est installé, le pirate peut étendre son influence sur un ordinateur, compléter des fonctionnalités, actualiser le maliciel et rassembler les informations recherchées. Les ordinateurs sont utilisés pour les propres besoins du pirate, ou même loués, individuellement et une seule fois, par exemple pour un hameçonnage ou sur une plus longue période en réseau avec d'autres ordinateurs infectés (réseaux de zombies) en vue de diverses infractions. Ces réseaux peuvent être mis en œuvre de manière très diversifiée: collecte d'informations, diffusion de maliciels, attaques par saturation contre des services Internet, anonymisation et autres objectifs en relation avec la criminalité sur Internet. Les ré-

seaux sont difficiles à démanteler du fait de leur étendue, de leur redondance et de leur structure.

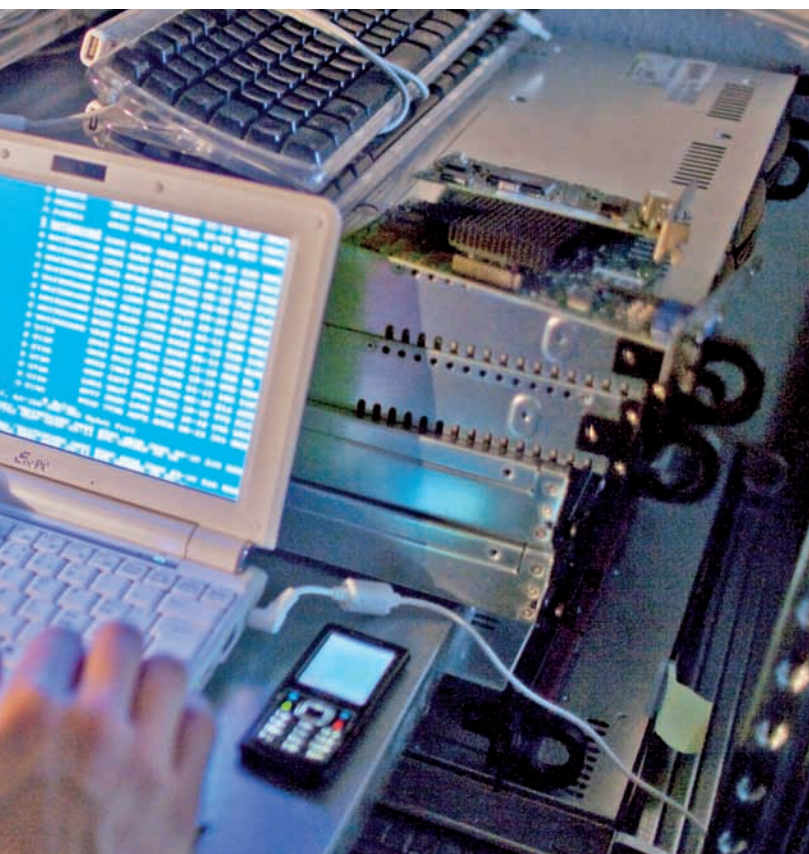
ÉVALUATION

ORGANISATIONS ET RÉSEAUX CRIMINELS EN ARRIÈRE-PLAN. Le potentiel de dangers et de dommages émanant de la criminalité sur Internet demeure élevé. De plus en plus fréquemment, des systèmes sont mis en réseaux et des ordinateurs destinés à diriger les processus de travail au sein des entreprises sont reliés à Internet, rendant ainsi toujours plus intéressantes pour les criminels les attaques contre les entreprises, l'administration ou les autorités. Derrière ces attaques se cachent souvent des groupes et des réseaux criminels qui coopèrent commercialement avec des pirates et des concepteurs de virus au-delà des frontières et produisent des maliciels ainsi que l'infrastructure permettant de commettre des infractions sur Internet. Dans ce contexte, on peut parler de mondialisation de cette forme de criminalité.

ÉNORMES CAPACITÉS D'INNOVATION. La cybercriminalité est dotée d'une dynamique élevée: leurs acteurs s'adaptent très rapidement à l'évolution des données techniques et font preuve d'énormes capacités d'innovation. À l'avenir, les smartphones et autres appareils mobiles seront aussi la cible des pirates car contrairement aux ordinateurs classiques, ils ne disposent pas de bons mécanismes de détection et de défense tout en ayant accès aux mêmes données et prestations. En outre, durant leur synchronisation avec les ordinateurs ou les serveurs, ces appareils mobiles peuvent aussi servir de vecteurs pour inoculer des maliciels dans le système-cible.

NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE CONCERTÉE. Tant au niveau fédéral que cantonal, divers groupes de travail ont été créés et des projets de lutte contre la cybercriminalité ont été mis sur pied à la suite de certains événements et de plusieurs interventions parlementaires. Une approche commune et concertée est nécessaire afin d'assurer une protection sûre contre les menaces informatiques et une lutte efficace contre la criminalité sur Internet.

Le Conseil fédéral a décidé en décembre 2010 de constituer un groupe d'experts placé sous la direction du DDPS et chargé d'élaborer une stratégie globale de la Confédération en matière de lutte contre les menaces émanant d'Internet. Cette stratégie devra démontrer quelles mesures permettront de lutter du-



RISQUE POTENTIEL ÉLEVÉ. Les organisations et réseaux criminels collaborent avec les pirates informatiques au-delà des frontières.

ablement et encore mieux contre les attaques numériques lancées contre la Suisse.

La coopération intercantonale et internationale sur une base policière est sans cesse améliorée, tout comme l'échange d'informations avec des organisations partenaires dans toute l'Europe. Mais une sensibilisation plus poussée, l'utilisation conséquente et judicieuse des protections informatiques, des services Internet et des plates-formes de communication permettent aussi aux particuliers, aux entreprises et aux autorités de réduire considérablement leur surface d'attaque en matière de cybercriminalité.

Pornographie enfantine

SITUATION

L'AUGMENTATION DES COMMUNICATIONS SE POURSUIT. Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) a de nouveau constaté une augmentation des communications signalant les cas de pornographie enfantine au cours de l'année sous revue. Grâce à une étroite coopération avec les services nationaux de télécommunications et d'hébergement Internet, une poursuite pénale rapide et efficace est en général mise en place dans les cas relevant de la compétence suisse.

LES PÉDOPHILES UTILISENT LE WEB 2.0. Web 2.0 permet aux utilisateurs d'Internet de ne plus seulement consulter les contenus, mais aussi de façonner activement Internet. En effet, les nouvelles technologies permettent un échange rapide et interactif des contenus. Les utilisateurs n'ont plus besoin d'être des spécialistes car les réseaux sociaux Web.2.0 comme Facebook, StudiVZ, Twitter et autres plates-formes, mais aussi les sites de bavardage en ligne et les messageries instantanées telles que ICQ, MSN, AIM, sont faciles à utiliser, particulièrement conviviaux et permettent à l'utilisateur de rester le plus souvent dans l'anonymat.

Sur la base des communications reçues en 2010, il apparaît clairement que de plus en plus de pédophiles et autres auteurs d'infractions se servent du Web 2.0. Fait marquant, ces services sont de plus en plus utilisés par les pédocriminels pour faire connaissance et gagner la confiance de leurs jeunes interlocuteurs. Ils exploitent ensuite sciemment cette confiance pour commettre des infractions telles que les photographies pornographiques d'enfants ou l'abus sexuel de mineurs. Ce milieu fonctionnant

en cercle fermé, seul l'engagement d'agents infiltrés peut garantir une poursuite pénale efficace.

Vous trouverez d'autres chiffres dans la partie 2, au chap. 3: Police administrative/Mesures contre la cybercriminalité. > page 65

Vous trouverez les chiffres détaillés dans le rapport annuel du SCOCI sur www.fedpol.ch.

ÉVALUATION

DE MEILLEURS OUTILS TECHNIQUES... En 2010, les dossiers transmis par le SCOCI aux autorités de poursuite pénale cantonales et étrangères sur des cas suspects ont été à nouveau plus nombreux que l'année précédente. Ce succès est dû en premier lieu au développement constant des possibilités de surveillance et de contrôle de la poursuite pénale.

...RENDENT L'IDENTIFICATION DES UTILISATEURS D'INTERNET PLUS DIFFICILE. L'évolution technique extrêmement rapide que connaît Internet entrave considérablement l'identification des utilisateurs d'Internet et, par là, la poursuite pénale et la lutte contre la pornographie enfantine. Des directives et des conventions sont élaborées tant au niveau national qu'international afin de remédier à cette situation. Mentionnons particulièrement la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité qui a été signée par la Suisse, a été approuvée par le Conseil des Etats et le Conseil national et est actuellement en passe d'être ratifiée.

LES SERVICES DITS DE «CLOUD COMPUTING» NE SE SONT PAS ENCORE IMPOSÉS. Les internautes ayant recours aux services dits de «cloud computing» (Cloud Network Services) ne stockent plus leurs programmes et leurs données sur leurs ordinateurs, mais les déposent en ligne sur un serveur. Cette technologie de «l'informatique dématérialisée» mérite une attention particulière car elle entrave la saisie des preuves qui, actuellement, ne peut être garantie que grâce aux moyens les plus modernes de surveillance des télécommunications. Nous avons attendu une explosion de ces services pour 2010. Leur progression n'a été que très limitée. Il est impossible de dire dans quelle mesure les services de cloud computing en fonction sont utilisés à des fins criminelles. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Pédocriminalité et pornographie illégale et au chap. 3: Police administrative/Mesures contre la cybercriminalité. > pages 49 et 65

11 Violence lors de manifestations sportives

Près de 300 personnes enclines à un haut degré de violence

SITUATION

AFFRONTEMENTS VIOLENTS. Des affrontements violents ont encore accompagné les manifestations sportives au cours de l'année sous revue. Presque 200 personnes ont été arrêtées à l'occasion de rencontres sportives, 317 ont été dénoncées et plus de 80 blessées. Comparé à l'année précédente, seul un petit nombre de personnes ont été rajoutées dans la banque de données HOOGAN et moins de mesures ont été ordonnées par rapport à 2009.

Cette année encore, ce sont principalement les rencontres de football et de hockey sur glace des deux ligues nationales suisses qui ont été marquées par des affrontements, les matches de football étant un peu plus touchés par les actes de violence. On constate aussi une tendance à la hausse des affrontements violents dans les ligues inférieures. Comme en 2009, l'agressivité contre les agents de police et les employés des sociétés privées de sécurité a continué de croître et l'utilisation des engins pyrotechniques a de nouveau augmenté.

Selon les estimations de fedpol, il y a en Suisse entre 200 et 300 personnes enclines à un haut degré de violence et qui provoquent et recherchent sciemment les affrontements violents. De plus, environ 1500 à 2000 personnes sont, suivant le contexte, susceptibles de commettre des violences. Les supporters à risque sont presque exclusivement des personnes de sexe masculin dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans, la classe des 19 à 24 ans constituant le plus fort contingent.

PAS DE PROBLÈMES AU COURS DES MATCHES DISPUTÉS PAR LES ÉQUIPES NATIONALES.

Contrairement à la situation qui prévaut sur le plan des clubs, tous les matches disputés par les équipes nationales suisses de football et de hockey sur glace se sont déroulés sans violences notables en 2010. Le Championnat du monde de football 2010 qui a eu lieu en Afrique du Sud a également eu lieu sans problème.



IMPORTANT DÉPLOIEMENT DE POLICE. Dispositif de sécurité déployé à l'occasion d'un match de Super League. Chaque weekend, les violences qui accompagnent les rencontres sportives monopolisent d'importantes forces de police.

Certains supporters à risque, suisses et étrangers, étaient bien présents lors des matches des équipes nationales. Mais on ne relève pas d'affrontements majeurs entre les groupes de supporters.

ÉVALUATION

LA CONTINUITÉ DANS LA LUTTE EST GARANTIE.

Les mesures introduites temporairement en 2007 (l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police et la garde à vue) sont fixées depuis le 1^{er} janvier 2010 dans le Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, œuvre de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police. Tous les cantons font partie de ce concordat. La gestion du système d'information HOOGAN et l'interdiction de se rendre dans un pays donné demeurent par contre du ressort de la Confédération. Cette structure garantit que la lutte contre la violence lors des manifestations sportives, fondée sur les mesures préventives précitées, bénéficiera d'un suivi complet sur l'ensemble du territoire suisse.

Les mesures prises par la Confédération, les cantons et les associations ont aussi montré leur efficacité, d'autant plus que les engagements de la police pour les manifestations sportives par rapport à l'année précédente ont légèrement diminué. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 3: Police administrative/Mesures contre la violence lors de manifestations sportives. > page 63

12 Sécurité des personnes et des bâtiments

Propension latente à la violence

SITUATION

MENACES CONTRE DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL. Les politiciens, notamment les membres du gouvernement fédéral, sont en permanence dans le collimateur de l'opinion publique, phénomène parfois accompagné de conséquences négatives. Il n'est pas rare que le public rende certains membres du Conseil fédéral responsables des décisions et des affaires de l'ensemble du Conseil fédéral ce qui, durant l'année sous revue, s'est de nouveau traduit par des actions de protestation et des menaces proférées à leur endroit.

Des collaborateurs de la Confédération, avant tout des membres des instances décisionnaires et des autorités de poursuite pénale, ont été cette année encore la cible d'agressions. En général, ils sont menacés par des personnes avec lesquelles ils sont confrontés dans le domaine professionnel.

ATTENTATS CONTRE DES BIENS IMMOBILIERS DE LA CONFÉDÉRATION À L'ÉTRANGER. A Athènes et à Rome, plusieurs attentats au colis piégé, attribués aux milieux anarchistes, ont visé des représentations étrangères, dont les ambassades de Suisse.

En Suisse, quelques biens immobiliers ont été la cible d'actes de vandalisme et de déprédations. Leurs auteurs protestaient généralement contre des décisions politiques. Peu d'effractions dans des immeubles de la Confédération ont été enregistrées en 2010.

ACTIONS ILLÉGALES CONTRE DES REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES. Les représentations diplomatiques en Suisse demeurent la cible de manifestations et d'actions illégales telles que les dommages matériels et les actes de vandalisme. Des décisions politiques ou d'autres événements survenus dans le pays d'origine des manifestants sont généralement à l'origine de ces agissements.

Le nombre des actions de protestation ou autres désordres en Suisse lors du séjour de personnes jouis-

sant d'une protection en vertu du droit international public reste le même que celui de l'année précédente. Là aussi, il est fréquent que les actions des manifestants soient déclenchées par les événements survenus dans leur pays d'origine.

ÉVALUATION

MENACES RÉGULIÈRES. En Suisse, on note une disposition latente à exercer des pressions et des actes de violence envers les institutions. Les parlementaires, les magistrats et les membres des autorités sont toujours plus exposés aux marques d'hostilité, aux désagréments et aux menaces. Pour le gouvernement fédéral en particulier, cette évolution peut conduire à élever temporairement le niveau d'évaluation de la menace et à prendre des mesures de sécurité supplémentaires.

MESURES DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRES. Les attentats perpétrés contre les ambassades de Suisse à Athènes et Rome ont montré que les milieux anarchistes violents cherchent les lacunes dans les dispositifs de sécurité. Ces attentats présentant un lien avec la Suisse, l'administration fédérale a mis en place à titre provisoire des mesures de sécurité supplémentaires portant sur l'organisation et l'acheminement des colis et des lettres des départements. Il faut s'attendre en Suisse à une poursuite des actions illégales dirigées contre les représentations étrangères et des interventions perturbatrices visant des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 2: Police de sécurité. > page 57

13 Terrorisme et criminalité en relation avec la protection de l'Etat

Le potentiel de violence extrémiste ne se limite pas aux ethno-nationalistes et aux islamistes

Le présent chapitre rend compte des résultats relatifs au terrorisme et à d'autres infractions en relation avec la protection de l'Etat que fedpol a obtenus dans le cadre d'enquêtes de police durant l'année sous revue. Pour une présentation plus détaillée et une appréciation de la situation de la menace, veuillez consulter le rapport annuel du Service de renseignement de la Confédération (SRC).

Les résultats atteints par fedpol au cours de l'année écoulée sont comparables à ceux de l'année précédente. Il convient toutefois de mentionner une exception, l'extrémisme violent motivé par des considérations écologiques, dont le potentiel de violence en Suisse a été plus marqué cette année que durant les années précédentes.

Extrémisme violent et terrorisme islamistes

SITUATION

SOUTIEN ÉMANANT DE SUISSE. Rien n'a indiqué au cours de l'année écoulée qu'il existe en Suisse un groupe terroriste islamiste ayant des intentions opérationnelles ou qu'un attentat soit concrètement planifié ou préparé. On y relève néanmoins des activités islamistes. Comme durant l'année précédente, fedpol a traité plusieurs cas d'extrémistes islamistes violents qui entretenaient des contacts avec des groupes terroristes étrangers et les avaient probablement soutenus.

fedpol a enquêté contre deux personnes qui étaient en contact étroit avec le chef d'une organisation terroriste kurde ayant commis de graves attentats

en Irak. Domiciliées en Suisse, ces personnes sont soupçonnées d'avoir soutenu cette organisation terroriste du point de vue de la propagande, de l'organisation et des finances. Des actions de soutien concrètes ont été constatées surtout dans le domaine de la propagande sur Internet. Il est reproché en particulier aux prévenus d'avoir participé de manière déterminante à la création d'une organisation terroriste et d'avoir géré des sites Internet djihadistes. La procédure est sur le point de se terminer.

Dans le cadre d'une autre procédure, fedpol a lancé deux enquêtes préliminaires sur une personne depuis longtemps soupçonnée de rassembler en Suisse des informations utilisables au niveau opérationnel, sur mandat d'une organisation essentiellement active au Proche-Orient.

fedpol a également enquêté sur une entreprise spécialisée dans les transferts de fonds informels et soupçonnée de soutenir financièrement une organisation terroriste. Cette entreprise a viré de grosses sommes d'argent liquide vers l'Afrique noire. Ses gérants, qui ont souvent changé, entretenaient des contacts avec des criminels et ont été soupçonnés d'avoir transféré des fonds à des extrémistes islamistes violents.

Au cours de l'année sous revue, fedpol a continué à suivre le cas de cet ex-employé du CERN à Genève placé en garde à vue en 2009 par les autorités françaises. D'origine maghrébine, cet homme a été soupçonné de rassembler des fonds pour Al-Qaïda au Maghreb islamique et de planifier un attentat terroriste en France. Suite à une demande d'entraide judiciaire déposée par la France, fedpol a procédé à diverses évaluations et a ainsi pu transmettre de nouveaux éléments à ses homologues français.

Des déplacements suspects ont incité fedpol à intervenir à propos d'un citoyen suisse, islamiste appartenant à un réseau international, qui s'est rendu au Pakistan en 2009 dans des circonstances floues. En collaboration avec d'autres autorités de sécurité, fedpol a enquêté sur les motifs de son séjour en Asie du Sud.



POTENTIEL DE VIOLENCE. En 2010, les extrémistes de la cause animale ont fait parler d'eux principalement par des manifestations. Leur potentiel de violence reste élevé (photo: manifestations à Londres visant l'entreprise Huntingdon Life Sciences).

ÉVALUATION

LA SUISSE COMME ZONE DE REPLI. Malgré une propagande hostile ponctuelle, la Suisse n'a pas constitué une cible notable pour les djihadistes en 2010. Il convient malgré tout de demeurer très vigilant. Du fait de la place de la Suisse dans la zone occidentale à risque, la situation sécuritaire peut s'aggraver à court terme. Comme au cours des années précédentes, les djihadistes utilisent le territoire suisse surtout comme zone de repli pour diverses actions de soutien à des groupes terroristes étrangers, notamment dans le domaine de la propagande sur Internet, dont la mise en place date pour une part des années précédentes.

Le réseau d'Al-Qaïda et les groupes idéologiquement apparentés font une utilisation extensive d'Internet. Ces actions de soutien possèdent par conséquent un énorme potentiel de mobilisation. La découverte et la poursuite rigoureuse des activités sur Internet pénalement répréhensibles sont ici essentielles à une diminution des risques pour la Suisse et pour d'autres Etats.

Terrorisme et extrémisme violents ethno-nationalistes

SITUATION

LES EXTORSIONS DE FONDS COMMISES PAR DES MEMBRES DES LTTE. Dans le domaine de l'extrémisme violent motivé par des considérations ethno-nationalistes, les partisans du Parti kurde du travail (PKK/Kongra-Gel) et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ont à nouveau occupé le devant de la scène. Les membres des LTTE ont collecté en Suisse d'énormes quantités d'argent et ont été soupçonnés d'avoir obtenu des crédits bancaires sur la base de papiers falsifiés. En outre, ils ont probablement aussi blanchi des capitaux. Dans le cadre des investigations visant à remonter et démêler ses nombreux flux financiers, fedpol a étroitement coopéré avec les autorités sri-lankaises et avec différents partenaires européens et asiatiques. Les enquêtes effectuées au cours de l'année sous revue reposent en outre sur le soupçon d'appartenance et de participation à une organisation terroriste, de financement du terrorisme ainsi que d'extorsion et chantage, contrainte et menace.

ACTIONS DE PROPAGANDE DU PKK/KONGRA-GEL.

Durant l'année sous revue, il a été confirmé que des membres et des sympathisants du PKK/Kongra-Gel déploient en Suisse d'importantes actions de propagande comme la diffusion d'écrits et l'organisation de manifestations. En outre, un appel public à la violence a été enregistré lors d'une manifestation non autorisée. L'interdiction de collecter des fonds à l'occasion des fêtes kurdes prononcée par le Conseil fédéral en 2008 a été respectée dans une large mesure.

PARTISANS ACTIFS DES «MOUDJAHIDINES DU PEUPLE IRANIEN».

Des membres et des partisans des Moudjahidines du peuple iranien (Mojahedin-e Khalq) ont été actifs en Suisse en 2010 et ont rassemblé des fonds en faveur du combat contre le régime en place en Iran. L'organisation est soupçonnée d'avoir appliqué des méthodes frauduleuses, utilisé comme identités d'emprunt le nom d'institutions de bienfaisance et fait usage de plusieurs comptes bancaires suisses pour ses transactions. Le Ministère public de la Confédération a chargé fedpol d'enquêter pour soupçons de blanchiment d'argent, de faux dans les titres, de fraude ainsi qu'appartenance et participation à une organisation criminelle.

TRACES DU FLEC EN SUISSE.

Au cours de l'année sous revue, le Front de libération de l'enclave du Cabinda (FLEC) a également présenté un lien avec la Suisse. Le FLEC est un mouvement séparatiste en lutte pour l'indépendance de l'ancien protectorat portugais du Cabinda. En 1975, dans le cadre de la décolonisation, ce territoire avait aspiré à la création d'un Etat propre, mais avait été rapidement annexé par l'Angola. Au printemps 2010, le FLEC avait fait la une des journaux en marge de la Coupe d'Afrique des Nations de football en attaquant le bus de l'équipe togolaise. Cette fusillade avait fait plusieurs morts. Un ressortissant angolais vivant en Suisse étant impliqué dans la publication de la lettre de revendication, fedpol a mené des investigations à son sujet.

ÉVALUATION**LES ACTES DE VIOLENCE DEMEURENT UN PHÉNOMÈNE MARGINAL.**

Tant les LTTE que le PKK/Kongra-Gel et les Moudjahidines du peuple iranien possèdent en Suisse un potentiel considérable leur permettant de rassembler des fonds. D'une part, la collecte de fonds s'accompagne souvent d'agissements criminels. D'autre part, les fonds rassemblés en

Suisse sont dirigés vers des organisations qui ont eu recours par le passé à des moyens terroristes et ne s'en sont pas distancés après la dissolution de leur bras armé, comme dans le cas des Moudjahidines du peuple.

Malgré leur défaite militaire écrasante au Sri Lanka en 2009, les LTTE disposent encore de nombreux partisans et bienfaiteurs dans la diaspora tamoule de Suisse. Les actes de violence en Suisse demeurent un phénomène marginal. Néanmoins, le recouvrement et la collecte frauduleuse de fonds et le blanchiment d'argent en faveur des objectifs de l'organisation se poursuivent. En outre, étant donné les perspectives réduites du nationalisme tamoul au Sri Lanka, le potentiel interne de conflits de la communauté tamoule en Suisse pourrait augmenter. Du fait de ces activités et de ces développements, il faudra continuer d'accorder une attention particulière aux LTTE.

Il en va de même du PKK/Kongra-Gel. Après les turbulences qui ont marqué l'année 2008, qui avait été jalonnée de nombreuses actions violentes contre des intérêts turcs en Suisse, le Parti des travailleurs du Kurdistan s'est dernièrement montré beaucoup moins offensif. Toutefois, le PKK demeure organisé de manière très stricte en Suisse et dispose d'un potentiel de violence latent. Il est en outre probable qu'il exerce encore une pression considérable sur les membres de la communauté kurde en Suisse en vue de financer ses activités.

Autres formes d'extrémisme violent

SITUATION

ATTENTAT DÉJOUÉ CONTRE UN CENTRE DE RECHERCHE. Durant l'année sous revue, un groupe d'extrémistes violents éco-anarchistes a été à l'origine d'une tentative d'attentat contre le centre de recherche suisse d'une grande entreprise internationale. Les auteurs de cette tentative, deux Italiens et un Suisse, tous trois domiciliés en Italie, avaient procédé à des préparatifs concrets. Le projet a été déjoué à l'occasion d'un contrôle de la circulation. Des explosifs à usage industriel, des mèches d'allumage de sûreté, des bouteilles de gaz et des détonateurs se trouvaient dans la voiture de location des suspects. Comme l'ont montré les investigations, les explosifs auraient pu causer des dégâts considérables. On a en outre découvert dans la même voiture de location



une lettre de revendication manuscrite émanant d'une organisation écologiste militante.

ATTENTATS AU COLIS PIÉGÉ CONTRE DES AMBASSADES SUISSES. Deux attentats attribués aux milieux anarchistes ont visé des ambassades suisses en 2010. Ces attentats sont liés à une série d'attaques au colis piégé visant les représentations diplomatiques de plusieurs Etats à Athènes et à Rome. Le premier paquet, envoyé à l'ambassade de Suisse à Athènes, n'a provoqué aucun dégât. Un second paquet a explosé à la fin de l'année à Rome, dans les locaux de la représentation diplomatique suisse. Il a grièvement blessé aux mains un collaborateur suisse de l'ambassade. Le mouvement italien Federazione Anarchica Italiana (FAI) a revendiqué dans une lettre les attentats de Rome et exprimé sa solidarité entre autres avec les auteurs présumés des attentats dirigés contre le centre de recherche cité plus haut, incarcérés en Suisse. Le mouvement grec «Synomosia Pyrion tis Fotias» (Conspiration des cellules de feu) a revendiqué les attentats d'Athènes.



ATTENTAT. Le 23 décembre 2010, des inconnus probablement de tendance anarchiste ont perpétré un attentat contre l'ambassade de Suisse à Rome. Un Suisse a été grièvement blessé lors de l'explosion d'un colis piégé.

ACTIVITÉS DES EXTRÉMISTES DE LA CAUSE ANIMALE. Outre la violence extrémiste à motivation anarchiste, on observe en Suisse une activité certaine parmi les extrémistes de la cause animale, pour certains violents. Après l'escalade de la violence qui a marqué les actes dirigés contre Novartis et le président de son conseil d'administration en 2009, les extrémistes suisses de la cause animale ont surtout fait parler d'eux en 2010 par des manifestations. Ils sont toutefois en contact étroit avec leurs homologues des pays limitrophes où plusieurs attentats ont été commis.

ÉVALUATION

PROPENSION ÉLEVÉE À LA VIOLENCE. Les extrémistes violents éco-anarchistes ont montré en 2010 une propension à la violence considérable, inconnue en Suisse durant les années précédentes. Ce sont les seuls protagonistes idéologiques qui ont commis des attentats contre l'Etat suisse. Ils sont aussi à l'origine de préparatifs concrets en vue d'une action violente sur le territoire suisse qui n'a pu être empêchée que peu avant son exécution probable et grâce à des cir-

constances propices. Ce fait souligne que le potentiel de violence extrémiste en Suisse ne se limite pas aux seuls islamistes et ethno-nationalistes, mais peut aussi émaner d'extrémistes violents d'autres tendances idéologiques.

Il est probable que si les extrémistes de la cause animale ont pendant longtemps fait preuve d'une retenue relative dans leurs actions, c'est en raison de considérations tactiques à court terme. Ils conservent un fort potentiel fondamental de violence. En outre, les liens sont de plus en plus étroits entre l'extrémisme de la cause animale, l'extrémisme violent de tendance écologique et l'extrémisme de gauche violent. Des groupes connus ont cherché explicitement à mettre en réseau ces différents courants.

Service de renseignements prohibé

SITUATION

RECHERCHE DE DONNÉES BANCAIRES. Au cours de l'année sous revue, des étrangers ont à nouveau tenté de se procurer en Suisse des informations sensibles par des méthodes interdites. Sur la base d'indices laissant présumer un vol de données bancaires, le Ministère public de la Confédération a ouvert une procédure contre inconnu. fedpol a enquêté pour renseignement économique prohibé, soustraction de données, vol, gestion déloyale et violation du secret d'affaire et du secret bancaire. Afin de confirmer les éléments de suspicion, l'entraide judiciaire a été demandée au niveau international à différentes autorités étrangères partenaires.

ÉVALUATION

LA SUISSE RESTE UNE CIBLE INTÉRESSANTE POUR LES VOLEURS DE DONNÉES. En Suisse, les données spécifiques du monde de l'économie ou du secteur public demeurent une cible intéressante pour certains intervenants étrangers qui utilisent aussi des moyens illégaux pour se les procurer. Afin de prévenir des dommages économiques, politiques et autres, il est très important de prendre des mesures préventives fermes. Les événements enregistrés durant l'année sous revue soulignent que l'attention doit tout particulièrement être dirigée sur la sécurité informatique. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Protection de l'Etat et Enquêtes Terrorisme. > pages 45 et 46



PARTIE 2

MESURES ET MOYENS

1	Police judiciaire	42
2	Police de sécurité	57
3	Police administrative	61
4	Soutien policier	67

1 Police judiciaire

La Police judiciaire fédérale (PJF) effectue les tâches de police judiciaire de fedpol.

Affaires

La Police judiciaire fédérale classe les affaires dans les catégories suivantes:

AFFAIRES OPÉRATIONNELLES. Il s'agit de l'ensemble des affaires prises en charge par la PJF: procédures d'enquête, enquêtes préliminaires de police, procédures de coordination, instructions préparatoires menées sous la conduite de l'Office des juges d'instruction fédéraux.

PROCÉDURES D'ENQUÊTE. Par procédures d'enquête, on entend l'ensemble des investigations menées par la PJF sous la direction du Ministère public de la Confédération dans le cadre d'une procédure pénale.

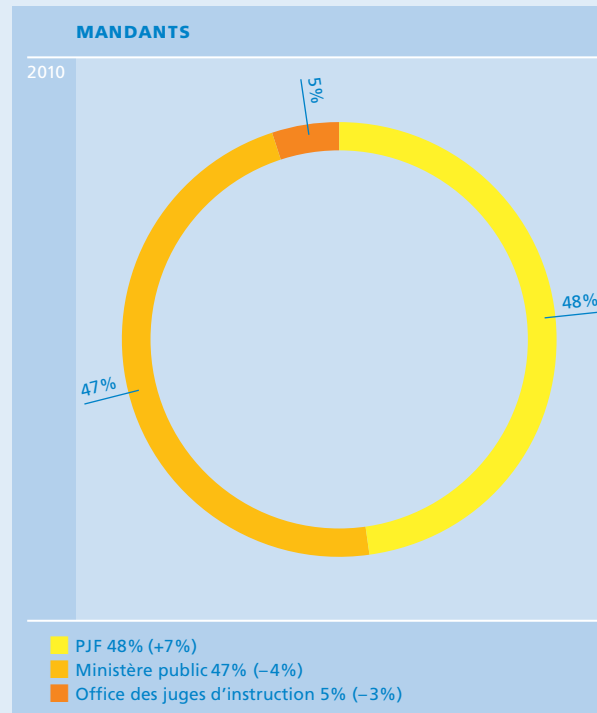
SOUTIEN AUX ENQUÊTES. Le soutien aux enquêtes comprend l'observation, l'utilisation de moyens techniques de surveillance, les prestations de police technique et scientifique, les enquêtes dans le domaine informatique, l'analyse criminelle opérationnelle, la conduite de personnes de confiance et l'engagement d'agents infiltrés.

PROCÉDURE DE COORDINATION. Les procédures de coordination sont des activités de soutien gérées de manière centralisée et synchronisée, menées dans le cadre d'enquêtes intercantionales ou internationales.

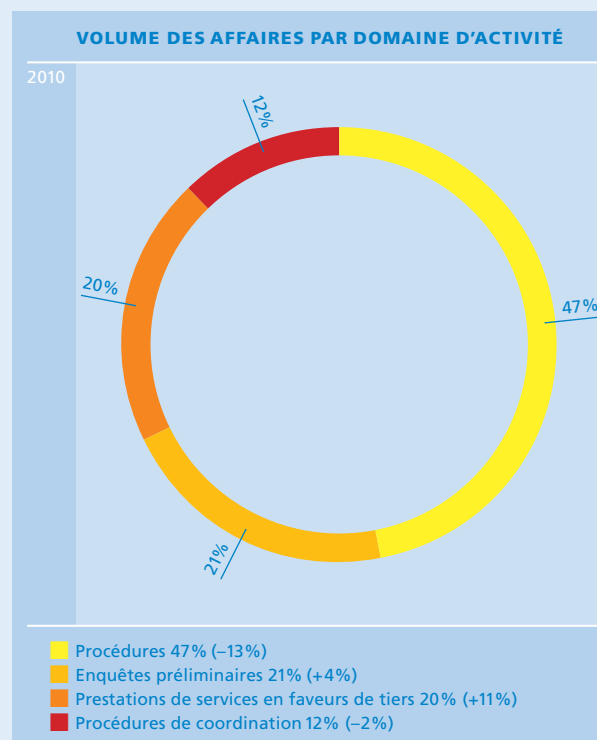
COORDINATION. Il s'agit de l'échange d'informations de police judiciaire dans le cadre de procédures pénales ou d'opérations policières intercantionales et internationales.

PRESTATIONS. Les prestations concernent les demandes déposées par des autorités de police suisses ou étrangères en dehors du cadre des procédures d'enquête ou d'entraide judiciaire menées au niveau fédéral et qui requièrent principalement un soutien technique ou matériel.

Durant les dernières années, le volume de données traitées par le contrôle des affaires opérationnelles de la PJF a fortement augmenté. Pour des raisons techniques, ces données ont été transférées dans une



Graphique 1.



Graphique 2.

nouvelle banque de données au cours de l'année sous revue. Comme il n'est plus possible d'effectuer certaines évaluations des données de la même manière que les années précédentes, la partie statistique pour l'année 2010 sera plus courte. L'année prochaine, ces données seront à nouveau évaluées sous une nouvelle forme.

RÉPARTITION DU VOLUME DES AFFAIRES SELON LE MANDANT. Comparé à l'année précédente, le volume des affaires menées pour le compte du Ministère public de la Confédération a diminué de 4% et celui des affaires traitées sous la direction de l'Office des juges d'instruction fédéraux de 3%. Le volume des affaires traitées au sein de la PJF a quant à lui augmenté dans la même proportion, c'est-à-dire de 7% (graphique 1).

VOLUME DES AFFAIRES EN FONCTION DU DOMAINE D'ACTIVITÉ. Les domaines «Procédures» et «Enquêtes préliminaires» représentent avec 68% la plus grande partie du volume des affaires (2009: 77%) (graphique 2).

AFFAIRES PAR CATÉGORIE D'INFRACTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA CONFÉDÉRATION. La majorité des infractions concernent le blanchiment d'argent, le crime organisé et le terrorisme (graphique 3).

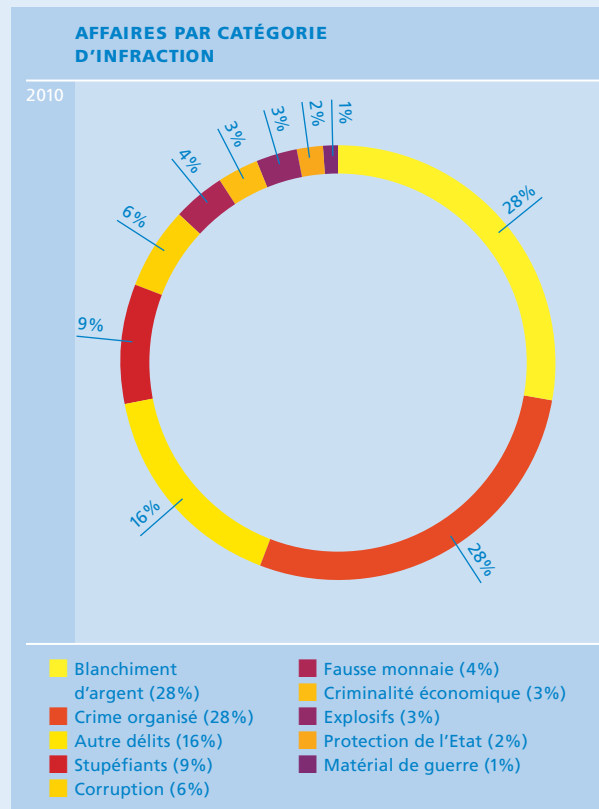
MESURES APPLIQUÉES. La plus grande partie des mesures appliquées en 2010 était constituée d'auditions, comme en 2009.

La rubrique «Autres mesures» couvre entre autres les demandes de remise de documents faites aux banques et aux sociétés (graphique 4).

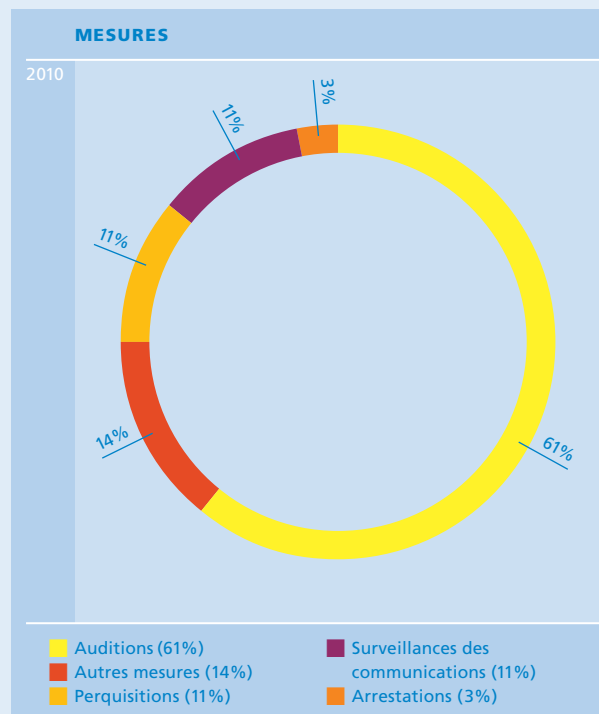
Enquêtes Crime organisé et criminalité économique

Les unités d'enquête de la PJF mènent des enquêtes préliminaires et des enquêtes de police judiciaire dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération.

Quatre divisions travaillent en étroite collaboration avec le Ministère public de la Confédération (MPC) pour lutter contre la criminalité organisée transfrontalière au sens de l'art. 260^{ter} du code pé-



Graphique 3.



Graphique 4.

nal (CP) et enquêtent sur des infractions qui sont le fait d'organisations criminelles. Ces divisions mènent en outre des procédures dans des cas de blanchiment d'argent ou d'infractions économiques commis en grande partie à l'étranger. Elles traitent également les affaires touchant plusieurs cantons, mais qui n'ont pas pu être attribuées à un canton en particulier. Les quatre divisions d'enquête couvrent différentes régions de Suisse; elles se situent respectivement à Berne, Zurich, Lausanne et Lugano. Les enquêtes liées à la criminalité économique, y compris celles liées à la corruption internationale (par ex. «caisses noires») sont en majorité menées par la division de Berne.

En 2010, la PJF a signalé 37 cas d'appartenance ou de soutien à une organisation criminelle, contre 97 en 2009. Ces cas se rapportent à six affaires principales (2009: 12). Ne figurent dans le rapport que les affaires pour lesquelles la PJF a rédigé un rapport final en 2010. L'infraction d'organisation criminelle au sens de l'art. 260^{ter} CP figure seulement depuis 2009 dans la nouvelle Statistique policière de la criminalité (SPC). Le recul du nombre d'infractions en 2010 s'explique par le fait qu'en 2009, une seule grande affaire complexe impliquait à elle seule plus de cinquante suspects. Vu le nombre réduit d'exercices étudiés, il n'est pas encore possible d'interpréter la diminution des infractions et des cas complexes et d'en déduire des prévisions sur le volume d'affaires futur.

ORGANISATIONS MAFIEUSES ITALIENNES. Depuis début 2010, un groupe de travail de la PJF analyse en étroite collaboration avec ses partenaires au niveau fédéral et cantonal les ramifications des organisations mafieuses italiennes en Suisse. Une connaissance encore plus approfondie du phénomène et de ses structures en Suisse devrait permettre aux entreprises et aux autorités, de même qu'au secteur des services, de se prémunir contre l'infiltration et, vu la pression toujours plus forte sur les organisations mafieuses en Italie, d'empêcher le déplacement croissant de leurs activités vers la Suisse.

CRIMINELS GÉORGIENS. Des ressortissants géorgiens ont commis un grand nombre d'effractions en Suisse et particulièrement en Suisse romande. Sur la base d'enquêtes préliminaires et d'un rapport de la PJF, le MPC a ouvert en 2009 une procédure d'enquête pour participation ou soutien à une organisation criminelle. Après d'importantes enquêtes, effectuées de concert avec l'Espagne, l'Allemagne, l'Au-

triche et la France, ces pays ont mené, suite à l'initiative de la PJF, une opération coordonnée au niveau international en mars 2010. Rien qu'en Suisse, 120 collaborateurs de la Confédération et des cantons y ont pris part. Cette opération a permis d'arrêter plusieurs chefs de groupes criminels russo-géorgiens en Espagne et une dizaine de suspects en Suisse. Avec cette opération, la Suisse a réduit au moins provisoirement le potentiel de nuisance de ce groupe sur le territoire national et entravé son fonctionnement.

CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE. La criminalité économique revêt une multitude de formes. En 2010, fedpol a enregistré en tout 49 infractions contre le patrimoine dans la SPC (2009: 22). Ces dernières se rapportent à onze affaires complexes et distinctes (2009: 14) ayant fait l'objet d'un rapport final de la PJF. À côté des cas d'abus de confiance, de faux dans les titres et de gestion déloyale, la PJF mène essentiellement des procédures de grande envergure pour escroquerie au placement. Ces procédures exigent de très gros investissements, en temps et en ressources, notamment en raison de la grande quantité de matériel à analyser.

BLANCHIMENT D'ARGENT. En 2010, la SPC a fait état de 43 infractions communiquées par la PJF liées au blanchiment d'argent ayant chacune fait l'objet d'un rapport final (2009: 21). Vu le nombre réduit d'exercices étudiés, une comparaison de ces chiffres ne permet pas de tirer des conclusions quant au volume d'affaires.

Il y a sept ans, un intermédiaire financier suisse a annoncé des transactions douteuses au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent. Deux ressortissants vietnamiens, domiciliés au Vietnam pour l'un, en Australie pour l'autre, avaient ouvert des comptes bancaires en Suisse par le biais d'Internet. Peu après, plusieurs millions de dollars étaient transférés sur ces comptes, en provenance d'une banque de Hong-Kong. Les enquêtes réalisées sous la conduite du MPC et en collaboration avec les États-Unis, Hong-Kong, Taïwan et Singapour ont montré que les détenteurs de ces comptes auraient agi comme hommes de paille pour le compte d'entrepreneurs chinois. Dès lors, il semblait quasi certain que les fonds provenaient d'abus de confiance, de gestion déloyale et de corruption. Comme personne ne s'est annoncé en tant qu'ayant droit économique de ces comptes, ces fonds ont pu être confisqués en 2010.

VALEURS SÉQUESTRÉES ET CONFISQUÉES. «Le crime ne paie pas!» Afin de mettre en œuvre ce proverbe, la PJF s'est efforcée au cours de l'année sous revue de retrouver les biens issus des délits et de les confisquer. Les mesures d'instruction visant à saisir et à mettre sous séquestre ces biens sont prises de concert avec le procureur du MPC en charge du dossier.

En 2010, les collaborateurs des divisions d'enquêtes ont été instruits sur les questions légales concernant la saisie de valeurs patrimoniales et formés à la procédure à suivre dans la pratique.

Afin de renforcer la coopération internationale dans ce domaine, la PJF est membre depuis cette année de la Camden Asset Recovery Inter-Agency Network (CARIN). Fondé en 2004, ce réseau a pour but d'améliorer la coopération opérationnelle pour la recherche, la saisie et la confiscation des biens obtenus de manière criminelle. CARIN, dont le secrétariat est géré par Europol, regroupe des spécialistes de la réalisation des produits des crimes membres des polices et des autorités judiciaires de plus de 50 Etats. Les représentants des Etats se rencontrent annuellement lors d'une conférence.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 1 et 3.](#) [> pages 11 et 18](#)

Enquêtes Protection de l'Etat

La Division Enquêtes Protection de l'Etat de la PJF est chargée des infractions contre l'Etat.

La Division Enquêtes intervient en cas de soupçons d'activités d'espionnage politique ou commercial, de prolifération des armes non conventionnelles et des infractions relevant du droit pénal international (génocide et crimes contre l'humanité). Elle enquête également dans les cas suivants: infractions contre les devoirs de fonction commises par des employés de la Confédération, délits liés aux explosifs, délits commis dans le cadre d'élections ou de votations fédérales, infractions contre la défense nationale et contre les législations sur le matériel de guerre et l'aviation civile. Elle mène également les enquêtes effectuées dans le cadre des procédures d'entraide judiciaire internationale confiées au MPC ou conduites par l'Office fédéral de la justice (OFJ). Dans le cadre de ses attributions, elle gère environ un tiers des procédures en cours de la PJF.



CONDAMNÉ. En 2010, la justice espagnole a condamné le voleur dans la loi Zatzhar Kalachov à sept ans et demi de prison pour blanchiment d'argent.

Dans le courant de l'année, plusieurs enquêtes de police judiciaire longues et complexes ont à nouveau été menées à terme et transmises à l'Office des juges d'instruction fédéraux en vue de l'instruction préparatoire. Toutes les demandes d'entraide judiciaire internationale relevant de la compétence de la Confédération ont été exécutées dans les délais impartis. Certaines de ces demandes étaient très complexes et ont parfois conduit à des interventions simultanées dans plusieurs cantons et dans différents pays. Ainsi, dans l'une de ces procédures, les autorités policières ont procédé à des perquisitions simultanées à seize endroits différents.

La division organise tous les deux ans une journée nationale de police consacrée à la lutte contre la corruption et est très impliquée dans la formation des employés de la Confédération dans le domaine de la corruption.

INFRACTIONS CONTRE LE DROIT PÉNAL INTERNATIONAL. Avec la mise en œuvre du Statut de Rome, les crimes contre l'humanité (art. 264a CP), le génocide (art. 264 CP) et les crimes de guerre (art. 264b ss CP) sont repris dans le code pénal à compter du 1^{er} janvier 2011. Jusqu'ici, c'était la Division Enquêtes Protection de l'Etat qui traitait les demandes d'entraide judiciaire internationale dans ce domaine

et qui procédait aux investigations préliminaires dans le cadre des procédures menées par la justice militaire. Désormais, tous les crimes relevant de la compétence pénale de Confédération seront transmis à la justice civile, ce n'est qu'en cas de guerre ou lorsque l'accusé ou la victime appartient à l'armée suisse que la justice militaire sera compétente. Cette modification de loi doit renforcer la poursuite pénale au niveau fédéral. Depuis 2011, la PJF peut ainsi conduire des procédures propres sur demande du MPC. Pour effectuer ces tâches additionnelles, un pool d'enquêteurs, composé de spécialistes formés pour mener de telles enquêtes, a été créé auprès du centre de compétence sur les crimes contre l'humanité.

Dans le domaine des crimes contre l'humanité, trois demandes d'entraide judiciaire internationale ont été traitées durant l'année écoulée et des enquêtes préliminaires ont été effectuées en raison de requêtes policières provenant de l'étranger. En ce qui concerne les demandes d'entraide judiciaire, il s'agissait d'investigations et d'enquêtes concernant des suspects possibles et des témoins qui pouvaient se trouver sur le territoire suisse.

ENGAGEMENT EN HAÏTI. Le 19 janvier 2010, sept jours après le tremblement de terre dévastateur en Haïti, la prison de Les Cayes a connu une révolte de détenus. Par la suite, les forces de sécurité haïtiennes ont durement réprimé les insurgés et ont été accusées d'avoir commis un massacre. Plusieurs journaux ont évoqué les chiffres de dix à 18 morts et de plus de 40 blessés. Dès lors qu'il n'existe pas de coopération entre les autorités d'enquête haïtiennes et la mission de l'ONU en Haïti, les circonstances de ces événements n'ont pas fait immédiatement l'objet d'une enquête. L'ONU et le gouvernement haïtien ont par la suite donné mandat à une commission d'enquête indépendante du groupe d'Intervention rapide au service de la justice (IRJ) d'élucider les circonstances de ces événements. L'IRJ a demandé au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) si la Suisse était prête à mettre un enquêteur à disposition de la commission d'experts. Le DFAE a envoyé un enquêteur de la PJF spécialement préparé pour ce genre de mission pendant trois mois en Haïti. Le champ d'activité de cet enquêteur englobait la préparation et la réalisation d'activités d'enquête spéciales et l'évaluation des résultats obtenus; ces résultats ont été intégrés dans un rapport global qui a été remis au Secrétaire général de l'ONU et au premier ministre haïtien le 2 septembre 2010.

EXTRÉMISTES DE LA CAUSE ANIMALE. Depuis 2006, 143 infractions attribuées par la police aux extrémistes de la cause animale ont été répertoriées en Suisse. A la demande de plusieurs cantons, la PJF a créé en 2009 un groupe de travail dédié à la lutte contre les extrémistes de la cause animale et coordonné par la Division Protection de l'Etat. Ce groupe fait office de service d'information et est l'interlocuteur d'Europol, des pays partenaires et des cantons.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 13. [> page 35](#)

Enquêtes Terrorisme

La Division Enquêtes Terrorisme mène des enquêtes préliminaires et des enquêtes de police judiciaire dans le domaine du terrorisme et effectue des vérifications préalables visant à lutter contre le terrorisme et son financement.

Depuis février 2010, la division traite toutes les demandes adressées à la Suisse dans le cadre du Police Working Group on Terrorism (PWGT). Les informations fournies par le PWGT sont triées, évaluées et transférées aux services concernés. Les réponses reçues sont ensuite consolidées pour une prise de position uniforme. Ces tâches requièrent une collaboration étroite avec le Service de renseignement de la Confédération.

JOURNÉE ANNUELLE D'INFORMATION. La division organise chaque année depuis 2005 une journée d'information sur la lutte contre le terrorisme. Cet événement s'adresse aux autorités de police cantonales, aux services de la Confédération et aux services de police étrangers chargés de tâches opérationnelles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et son financement. Ces partenaires ont la possibilité de découvrir les aspects spécifiques de la lutte contre le terrorisme et d'échanger des informations issues d'opérations de police en Suisse et à l'étranger.

Cette année, plus de 170 personnes ont participé à la journée annuelle d'information sur le terrorisme et son financement, qui s'est tenue à Berne. L'exposé d'une fondation britannique consacré à la radicalisation de jeunes appartenant à des mouvements islamistes extrémistes, de même que les présentations sur une opération menée par l'Autriche contre le «Global Islamic Media Front» et sur deux

opérations françaises contre le PKK ont constitué les moments forts de cet événement.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 13. > page 35

Enquêtes TI

La PJF est chargée de saisir, de sécuriser, de préparer et d'analyser en vue d'une procédure judiciaire les appareils électroniques et les supports de données susceptibles d'avoir été utilisés dans le cadre d'infractions, de même que d'enregistrer, d'analyser et d'interpréter les données afférentes à la correspondance par télécommunication.

La division du Commissariat Enquêtes TI en deux commissariats, effective au 1^{er} janvier 2009, s'est révélée adéquate et pose les jalons des développements futurs. La spécialisation a permis de développer les compétences techniques et de renforcer la flexibilité et l'autonomie de la PJF.

En 2010, les enquêteurs TI ont perquisitionné 118 objets (appartements, maisons, sociétés, etc.) lors de 54 opérations. Ils ont saisi 378 supports de données pour une capacité totale de 69 téraoctets. Comparé à l'année passée, le volume des données traitées a encore augmenté, tandis que le nombre d'opérations (2009: 52), d'objets perquisitionnés (2009: 118) et de supports de données analysés (2009: 372) est resté relativement stable.

Les enquêteurs TI de la PJF ont fourni une entraide administrative aux corps de police cantonaux et à différents services de la Confédération dans les domaines les plus divers. Ainsi, la PJF a contribué aux succès des enquêtes dans plusieurs cas et s'est profilée en tant que centre de compétence pour les enquêtes en lien avec les technologies de l'information.

NOUVEAU CONCEPT. De nombreux projets et groupes de travail se sont consacrés à la lutte contre les menaces provenant d'Internet et aux enquêtes sur les infractions liées à la criminalité informatique. La stratégie visant à mettre en place des structures et des processus pour lutter contre la criminalité sur Internet et sur les réseaux informatiques a permis de jeter les bases d'une protection durable et efficace de la Suisse contre la cybercriminalité, en collaboration avec les services de la Confédération et les corps de

police cantonaux, et de définir ensemble les stratégies à adopter.

Traite d'êtres humains et trafic de migrants

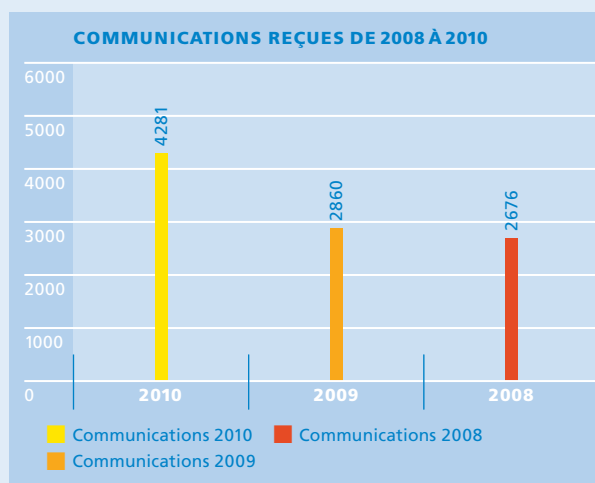
Le Commissariat Traite d'êtres humains et trafic de migrants, plate-forme nationale, aide les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères à prévenir et à combattre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

Il coordonne les procédures et entretient un important réseau de contacts au niveau international. Ses tâches principales sont les suivantes:

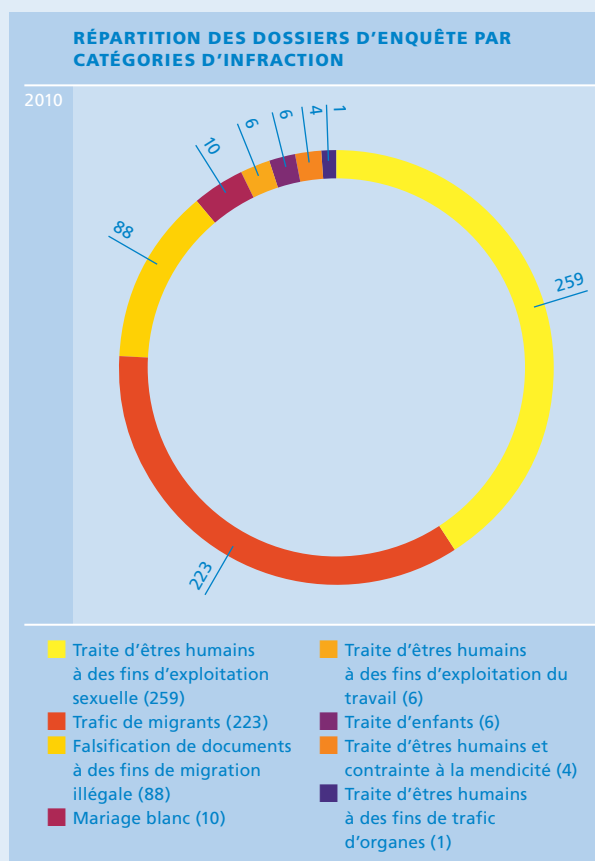
- coordonner et soutenir les procédures nationales et internationales,
- participer à des organes spécialisés et groupes de travail nationaux et internationaux,
- organiser et participer à des réunions opérationnelles,
- échanger des informations de police judiciaire à l'échelle internationale (Interpol, Europol),
- collecter et traiter en temps voulu des informations et des données,
- assurer un réseau de contacts avec les services spécialisés en Suisse et à l'étranger.

PROCÉDURES DE COORDINATION. Les procédures complexes de grande envergure impliquant plusieurs pays et cantons sont menées en tant que procédures de coordination. En 2010, ce travail a essentiellement porté sur des cas de trafic de migrants avec le Kosovo et l'Irak, ainsi que sur des cas de traite d'êtres humains avec la Hongrie et la Roumanie.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS DE POLICE JUDICIAIRE. En 2010, les nouveaux cas (requêtes et réponses), en Suisse et à l'étranger, ont fortement augmenté (+ 49,7%) par rapport à l'année précédente, pour atteindre un total de 4281 (graphique 5). Cette hausse est principalement due à une collaboration plus étroite avec Europol, avec qui les échanges sont passés de 217 à 1016 communications. Un tiers des communications reçues en Suisse par le biais d'Europol concernait les domaines de la traite d'êtres humains et de trafic de migrants.



Graphique 5.



Graphique 6.

EUROPOL			
Communications entrantes	2010	2009	2008
• Total	1016	217	272
• Traite d'êtres humains	400	68	91
• Trafic de migrants	616	149	181

Cette augmentation du nombre d'affaires est également due à la reprise de cas de falsification de

documents ainsi qu'au besoin d'informations sans cesse croissant des instances de lutte internationale contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

49% des nouvelles affaires concernent la traite d'êtres humains, 47% le trafic de migrants. Les 4281 communications ont conduit à l'ouverture de 597 nouveaux dossiers et à des ajouts dans 48 dossiers existants. L'analyse des dossiers en fonction des infractions montre que la majorité des dossiers concernent la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle (259) et le trafic de migrants (223) (graphique 6). Les domaines les plus représentés sont donc les mêmes que l'année précédente. Les données concernant les cas de falsification de documents dans le but d'émigrer font leur première apparition dans le graphique puisque ces données sont traitées depuis 2010 par le Commissariat Traite d'êtres humains/trafic de migrants.

La plus grande partie des nouveaux dossiers (36%) provient des services partenaires nationaux et cantonaux, les autres partenaires importants en termes de volume sont Europol, l'Allemagne, la Hongrie, la Roumanie et le Secrétariat général d'Interpol.

Le commissariat participe à l'élaboration de l'Analysis Working File (AWF) sur la traite d'êtres humains d'Europol et évalue actuellement une adhésion à l'AWF pour le trafic de migrants. Les informations sur les cas présentant un lien avec la Suisse peuvent donc être introduites directement dans les évaluations et analyses actuelles, ce qui permet d'améliorer et d'intensifier l'échange d'informations.

Europol soutient de nombreuses procédures d'enquête dans les pays européens, qui ont conduit à des arrestations de ressortissants d'Irak et du Kosovo en Suisse également.

PERMIS DE SÉJOUR OBTENUS À L'AIDE DE FAUX PASSEPORTS.

D'après les informations en provenance du Kosovo, un nombre important de personnes ont essayé d'obtenir un permis de séjour pour la Suisse munies de faux passeports finlandais. Du fait que quinze cantons étaient concernés, le commissariat a mené une enquête complémentaire de concert avec Europol, l'Office fédéral des migrations, le Corps des gardes-frontière et les cantons. Cette enquête a permis d'identifier plus de 50 personnes qui avaient tenté de se faire délivrer un permis de séjour par ce biais. La police et le Corps des gardes-frontière ont pu identifier une partie de ces personnes et lancer une procédure judiciaire à leur rencontre. D'autres avaient déjà réus-

si à obtenir un permis de séjour et étaient entrées dans la clandestinité.

Les détenteurs de ces faux passeports finlandais sont principalement des ressortissants de souche albanaise du Kosovo, de la Macédoine, de la Serbie et de l'Albanie.

Les mesures d'instruction prises jusqu'ici et les actions de la police des étrangers semblent avoir porté leurs fruits. Aujourd'hui, on ne voit pratiquement plus de faux passeports finlandais en Suisse.

MESURES JURIDIQUES. Dans le cadre d'une vaste procédure de coordination concernant un trafic de migrants irakiens, le commissariat a mis en évidence des lacunes qui ont conduit aux modifications législatives suivantes:

1. *Les lacunes de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) ont été comblées*

- Les organisateurs de passages clandestins internationaux se trouvant en Suisse pouvaient certes être arrêtés sur la base de demandes d'entraide judiciaire et de mandats d'arrêts internationaux puis extradés. Mais lorsque ces personnes domiciliées en Suisse organisaient les passages de frontière sans que les clandestins foulent le sol helvétique, le droit suisse ne permettait pas aux autorités suisses de mener une procédure pénale de leur propre initiative et les auteurs étaient acquittés.

- Le Conseil fédéral a désormais comblé cette lacune. La révision de la loi sur les étrangers entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 permet dorénavant aux autorités de poursuite pénale suisses, comme c'est le cas dans les autres Etats Schengen, de poursuivre les personnes qui, depuis la Suisse, facilitent l'entrée, le transit, la sortie ou le séjour illégal d'un étranger dans un Etat lié par les accords d'association à Schengen ou qui participent à des préparatifs dans ce but.

2. *L'usage abusif de plaques de contrôle de véhicules destinés à l'exportation a été limité*

- Ces dernières années, les plaques d'immatriculation provisoires de véhicules destinés à l'exportation étaient faciles à obtenir auprès des offices suisses de la circulation routière et réapparaissaient parfois des mois après l'échéance de leur durée de validité lors de passages clandestins à l'étranger. A la suite d'une coopération intense avec l'Office fédéral des routes et l'Association des services cantonaux des automobiles, les directives nationales ont été adaptées au 1^{er} février 2010 de manière à améliorer les moyens

de recherche de la police lors d'usages frauduleux de plaques d'immatriculation provisoires afin de lui permettre d'en identifier les auteurs.

RÉSEAUTAGE. En 2010, le commissariat a participé à des réunions spécialisées sur la traite d'êtres humains et le trafic de migrants organisées par Interpol et Europol.

Les relations internationales et le réseau de contacts ont également été étendus dans les cadres suivants: meetings opérationnels en Hongrie, en Autriche, et auprès d'Europol, stage auprès de la Policia nacional à Madrid, visites et séjours de spécialistes venant de Biélorussie, du Nigéria et de Bosnie-Herzégovine. De plus, des représentants brésiliens ont séjourné en Suisse à l'occasion d'une opération commune.

A l'échelle nationale, le commissariat a soutenu les services de police judiciaire de la ville de Zurich, ainsi que des cantons, dans le cadre de différentes procédures locales et a organisé plusieurs rencontres de travail.

Les collaborateurs du commissariat ont officié en tant que spécialistes lors de différents événements de formation, entre autres pour le cours «Lutte contre la traite d'êtres humains» organisé par l'Institut suisse de police, et ont participé aux réunions du groupe de travail intercantonal «Traite d'êtres humains/trafic de migrants».

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 4: Soutien policier/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. > page 71

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 6 et 7. > pages 24 et 26

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

Pédocriminalité et pornographie illégale

Le Commissariat Pédocriminalité et pornographie, plate-forme nationale, coordonne et soutient les procédures et les opérations policières nationales et internationales dans le domaine de la pornographie illégale (pornographie impliquant des enfants, des animaux, des excréments humains ou comprenant des actes de violence) et dans les cas d'actes d'ordre sexuel commis avec des enfants.

Les compétences en matière d'enquête dans ce domaine sont du ressort des autorités de poursuite pénale des cantons et des villes. L'essentiel des tâches du commissariat consiste à effectuer des investigations préliminaires, préparer des dossiers, évaluer des données, analyser du matériel photo et vidéo au contenu répréhensible, identifier les victimes et déterminer à qui attribuer les compétences policières.

En 2010, le commissariat a traité près de 1300 communications. Celles-ci concernaient les infractions suivantes:

DÉLITS			
Année (en %)	2010	2009	2008
• Actes sexuels avec des enfants	28	25	23
• Pornographie avec des enfants	45	48	48
• Pornographie avec des animaux	8	9	7
• Pornographie avec des excréments	6	8	7
• Pornographie avec violence	4	4	4
• Pornographie en général	9	6	11

Si l'on compare ces trois dernières années, on constate que le pourcentage des délits commis est resté relativement constant. Pour les actes sexuels avec des enfants uniquement, on constate une augmentation constante de 5% au total, alors que la proportion d'actes de pornographie avec des enfants a diminué de 3%.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES. Durant l'année sous revue, la Suisse a reçu quelque 400 fichiers de données issus de quatre opérations de police menées à l'étranger, qui n'ont finalement pas pu être traités. En effet, soit les adresses IP transmises dataient de plus de six mois et ne pouvaient donc plus être identifiées du fait que les fournisseurs d'accès en Suisse ne sont pas tenus de les conserver passé ce délai, soit le matériel photo et vidéo ne permettait pas, juridiquement, de conclure à un comportement réunissant des éléments constitutifs d'infraction suffisants, susceptible d'être poursuivi pénalement.

Le commissariat a établi des dossiers pour une centaine de suspects domiciliés en Suisse et les a ensuite transmis aux services de police compétents afin qu'ils effectuent les recherches nécessaires.

ANALYSE DE MATÉRIEL PHOTO ET VIDÉO. Internet offre des possibilités illimitées de diffusion de matériel photo et vidéo. Interpol, à Lyon, gère depuis 2001 une banque d'images internationale servant à

identifier les victimes mineures d'actes d'ordre sexuel au moyen de matériel photo et vidéo, dans le but de les protéger contre de nouveaux abus sexuels et d'identifier les auteurs de ces infractions.

En 2010, la Suisse a été le 16^e pays à avoir accès à la nouvelle banque d'images «International Child Sexual Exploitation» (ICSE), introduite en 2009. Grâce à cette banque de données, les experts peuvent, dans leur propre pays et au moyen d'un accès en ligne direct, interroger très rapidement le système et procéder à des comparaisons. En février 2010, les collaborateurs du commissariat ont suivi une formation dispensée par des spécialistes d'Interpol Lyon.

ACCÉLÉRER L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS. Le commissariat est membre du groupe spécialisé d'Interpol «Criminalité contre l'enfance», auquel participent des investigateurs issus d'une trentaine de pays. La Suisse participe également à l'Analysis Work File (AWF) «TWINS». Tous deux ont pour but de soutenir les autorités compétentes dans la lutte contre les abus commis sur des enfants et de faciliter et accélérer l'échange d'informations.

Le commissariat organise par ailleurs deux fois l'an une conférence du groupe de travail interdisciplinaire ONG/Autorités de poursuite pénale concernant l'abus sexuel d'enfants («AG Kindsmissbrauch»). Mis sur pied il y a dix ans, ce groupe est composé de représentants d'autorités de poursuite pénale et d'organisations non gouvernementales; son but consiste en une collaboration interdisciplinaire renforcée et un échange d'informations rapide.

TOURISME SEXUEL IMPLIQUANT DES ENFANTS. Depuis septembre 2008, fedpol offre la possibilité de communiquer des faits suspects en rapport avec le tourisme sexuel impliquant des enfants au moyen d'un formulaire à remplir sur Internet. Les autorités allemandes et autrichiennes ont suivi l'exemple suisse et ont introduit en 2010 une possibilité d'annonce similaire.

En novembre 2010, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a organisé à Berne une conférence de presse intitulée «Lancement de la campagne visant à protéger les enfants et les adolescents de l'exploitation sexuelle dans le tourisme». A cette occasion, la vidéo «Kleine Seelen», qui se joue dans des aéroports et des gares, a été présentée. Depuis cette conférence de presse, la PJF a reçu davantage de communications de soupçons relatives au tourisme sexuel impliquant des enfants.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 3: Police administrative/Mesures contre la cybercriminalité. > page 65

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 10. > page 30

Stupéfiants

Le Commissariat Stupéfiants apporte son soutien à la Confédération, aux cantons et aux institutions étrangères dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Il a comme priorité absolue l'échange d'informations de police judiciaire dans les meilleurs délais.

En 2010, le commissariat a reçu près de 5700 communications (env. 2% de plus qu'en 2009), qu'il a analysées, exploitées et complétées par ses propres informations, avant de les transmettre à des services suisses et étrangers. 28% des communications concernaient le projet COLA. Dans le cadre de ce projet, les corps de police des cantons et des villes opèrent de manière ciblée, en collaboration avec le Corps des gardes-frontière et la PJF, contre les réseaux africains actifs dans le trafic de cocaïne. Au total, 63 cas ont nécessité une coordination entre différentes entités et ont généralement concerné plusieurs procédures d'enquête cantonales ou internationales. En outre, le commissariat a traité 32 cas de manière plus approfondie par courrier.

Comparé à l'année précédente, on constate une nouvelle augmentation du nombre de communications relatives aux précurseurs et au trafic illégal de médicaments et de produits dopants. A ce sujet, l'échange d'informations avec le Corps des gardes-frontière, les autorités de poursuite pénale cantonales et étrangères, Swissmedic et l'Office fédéral de la santé publique a été optimisé.

OPÉRATIONS MENÉES À L'ÉCHELLE MONDIALE.

La PJF est représentée au sein des groupes de projet «Prism» et «Cohesion» de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) de l'ONU à Vienne. Les projets «Prism» et «Cohesion» sont des programmes menés à l'échelle mondiale visant à empêcher les trafiquants de détourner les précurseurs dont ils ont besoin pour fabriquer illégalement les stimulants du type amphétamines ou drogues classiques (cocaïne et héroïne). Dans le cadre de ces projets, des opérations d'envergure internationale sont mises sur pied. Elles visent à démanteler le trafic des précur-

seurs, à définir l'origine de ces produits chimiques et à faire comparaître les responsables de ce détournement devant la justice.

AMÉLIORER LES MESURES DE CONTRÔLE DANS LES AÉROPORTS.

Le groupe «Pompidou» est un forum multidisciplinaire actif sur le plan européen. Il est composé de décideurs, d'experts et de scientifiques de 34 pays et permet l'échange d'informations dans le domaine des abus liés aux stupéfiants et du trafic de drogue. En 2010, pour la première fois dans le cadre de ce programme, une conférence intitulée «Conference on the prevention of drug precursors and diversion» a été organisée. Cette conférence, qui se tiendra une fois par année jusqu'en 2014, permet aux autorités policières, douanières et frontalières, aux organisations internationales et aux organes de surveillance d'échanger des informations et de dégager des tendances.

SAISIES DE DÉRIVÉS D'AMPHÉTAMINES.

La Suisse participe également au projet «European Drug Profiling System» (EDPS), lancé en 2010, qui vise la saisie de dérivés d'amphétamines et dans lequel la Suède, la Finlande, la Grande-Bretagne, la Belgique, la France et Europol sont aussi impliqués. Ce projet a pour but, au niveau européen, d'effectuer le profilage de l'amphétamine et de l'ecstasy, puis d'étendre cette méthode à d'autres stupéfiants tels que la cocaïne et l'héroïne. Il s'agit surtout d'optimiser et d'harmoniser, sur le plan européen, les méthodes d'analyse et d'améliorer la collaboration entre les experts forensiques et les autorités de police. Limité à trois ans, le projet est coordonné par la police nationale néerlandaise, en collaboration avec l'Institut forensique des Pays-Bas. Par sa participation, la Suisse entend adhérer aux normes internationales, ce qui profite aussi aux analyses en matière de stupéfiants en Suisse.

SAISIES DE DROGUES DE SYNTHÈSE.

Durant le deuxième semestre 2010, des drogues de synthèse prêtes à la livraison ont été saisies en Suisse. Selon les estimations des experts d'Europol, leur valeur à la vente s'élevait à au moins 2,5 millions de francs. La valeur de ces drogues de synthèse varie en fonction de leur disponibilité sur le marché et oscille, dans l'espace européen, entre 15 et 100 euros le gramme. Parmi celles-ci, on trouve la méphédronne, une substance psychoactive interdite dans de nombreux pays européens depuis longtemps et en Suisse depuis le 1^{er} décembre 2010, ainsi que la méthylone, une amphéta-

mine qui, par son utilisation et ses effets, est très proche de la méphédronne.

Un échange intense d'informations au niveau international a permis les arrestations et saisies suivantes:

- Le 2 octobre 2010, un ressortissant britannique a été arrêté alors qu'il était en route pour l'Angleterre. La veille, il était allé chercher 50 kg de méphédronne auprès d'une société sise en Suisse.
- Le 29 octobre 2010, au poste-frontière de Bâle, des douaniers allemands ont saisi un récipient contenant 10 kg de méthylone que trois ressortissants estoniens étaient allés chercher auprès de la même société en Suisse. Le ministère public compétent a ouvert une procédure d'enquête à l'encontre de ces trois personnes, qui ont pu continuer leur route.
- Le 15 novembre 2010, 10 kg de méthylone ont été saisis sur trois Estoniens dont deux avaient déjà été contrôlés le 29 octobre 2010.
- Le 18 novembre 2010, les autorités françaises ont arrêté un ressortissant britannique s'apprêtant à entrer en France en possession de 50 kg de méphédronne.

45^e CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES STUPÉFIFIANTS. Le 27 mai 2010 s'est tenue à Berne la 45^e réunion annuelle du groupe de travail interdépartemental «Stupéfiants». Placée sous la direction de la PJJF, cette rencontre s'adresse en priorité aux spécialistes en matière de stupéfiants (responsables des groupes et services spécialisés dans la lutte contre les stupéfiants, responsables des polices cantonales ou municipales), aux membres des autorités de poursuite pénale, aux membres des services fédéraux comme le Corps des gardes-frontière, l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic), l'Office fédéral de la santé publique, ainsi qu'aux représentants du domaine de la médecine légale. Le thème central était la révision prévue de la loi et de l'ordonnance sur les stupéfiants.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 5.](#) [> page 22](#)

Coordination en matière de fausse monnaie

Le Commissariat Fausse monnaie vérifie et enregistre les coupures et pièces de monnaie fausses ou falsifiées. Il apporte son soutien aux enquêteurs des corps de police des can-

tons et de la PJJF dans les cas relevant de la fausse monnaie et coordonne les cas complexes entre les cantons concernés et les autorités étrangères de poursuite pénale.

Dans le domaine de la fausse monnaie, les procédures pénales sont en principe menées sous la direction du MPC ou sont transmises aux autorités cantonales de poursuite pénale.

La prévention constitue une part importante de la stratégie visant à lutter contre la fausse monnaie. Elle consiste en des mises en garde à l'intention des instituts financiers et des médias et en l'échange d'informations, principalement avec la Banque nationale suisse, les services de sécurité des banques, les entreprises privées proposant des produits ou des pièces utilisés dans l'impression de billets de banque ainsi qu'avec les fabricants d'appareils produisant des billets de banque et des pièces de monnaie et les entreprises de traitement des pièces et des billets.

En 2010, le Commissariat Fausse monnaie a vérifié l'authenticité de 12 311 pièces de monnaie et coupures de 18 devises différentes, dont 207 étaient vraies et 12 104 se sont révélées être des contrefaçons. En tout, 5252 communications concernant des contrefaçons ont été transmises au commissariat, soit une diminution de 4,5% par rapport à l'an dernier (2009: 5488). En outre, ce dernier a traité 181 cas de fausses pièces et faux billets saisis à l'étranger. Il s'agissait là de communications faites par Interpol et Europol.

CHF. Au total, 6278 faux billets de banque et fausses pièces de monnaie suisses ont été saisis en 2010, ce qui représente une hausse de 27% par rapport à 2009 (4942, graphique 7). Le nombre moyen de contrefaçons de billets de banque suisses saisis s'élevait, ces dernières années, à près de 4000 billets de banque.

Ces dernières années, près de 500 000 faux francs suisses en moyenne circulaient. Cette somme ne pèse guère face au montant en espèces de quelque 45 milliards de francs suisses qui se trouvent en circulation. Il n'y a donc pas lieu ou pas eu lieu de craindre un impact sérieux ou d'autres incidences sur l'économie suisse.

EURO. Si le nombre de fausses coupures d'euros saisis a été légèrement plus élevé que l'an dernier (3967, contre 3073 en 2009), leur valeur totale a été moins importante (219 405 euros, graphique 7). Cette diminution s'explique par la baisse du nombre de contrefaçons de coupures de 100 euros.

USD. Pendant l'année sous revue, la quantité de contrefaçons de dollars américains saisies a diminué de 89%. Cette baisse résulte du fait qu'en 2009 une quantité particulièrement élevée de contrefaçons de dollars américains avait été saisie (graphique 7). Les 1397 faux billets libellés en dollars saisis en 2010 correspondent à la valeur moyenne de ces dix dernières années.

STATISTIQUE			
Année	2010	2009	2008
• Dénonciations enregistrées	5 252	5 488	4 734
• Communications d'Interpol et d'Europol en relation avec des faux saisis	181	120	75
• Devises ayant fait l'objet de vérifications	18	21	19
• Billets de banque et pièces saisis dont billets et pièces authentiques	12 311 / 207	20 791 / 3 365	11 713 / 2 572
• Rapports adressés au MPC en vue de la délégation de la procédure aux cantons	227	264	367
• Rapports adressés au MPC en vue de la suspension de la procédure			
– contre les suspects	244	306	245
– contre inconnus *	3 300	4 103	3 520
(= procédure ouverte puis suspendue)			

* La plupart des procédures suspendues contre inconnus concernait des contrefaçons repérées comme telles par des banques.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 8. > page 28

Les données statistiques sont disponibles sur le CD-ROM «Statistiques» en annexe du présent rapport.

Criminalité générale et délits financiers

Le Commissariat Criminalité générale, organisée et financière soutient les services partenaires en Suisse et à l'étranger par l'échange d'informations de police judiciaire.

Les activités principales du commissariat se concentrent sur les délits économiques et financiers, les cas de brigandage, les vols avec effraction, les escroqueries en tous genres et les infractions liées aux véhicules. Pour ce qui est du commerce illégal de biens culturels, les partenaires de fedpol peuvent s'adresser à un expert reconnu au niveau international.

En 2010, le commissariat a traité plus de 31000 communications. L'échange d'informations se fait par le biais d'Interpol, d'Europol et du réseau d'attachés de police ainsi que par des contacts personnels.



Graphique 7.

Le commissariat traite également les communications relatives aux personnes disparues ou aux ressortissants suisses victimes d'enlèvement à l'étranger. Dans ces cas, le commissariat peut accompagner les représentants des autorités cantonales compétentes lors des interventions à l'étranger.

Recherches ciblées et groupe d'engagement

Le Commissariat Recherches ciblées et groupe d'engagement effectue des recherches ciblées pour le compte de divers partenaires en Suisse et à l'étranger et se tient à disposition pour les engagements à haut risque. Il est également chargé de la formation et du perfectionnement en matière de police de sécurité des collaborateurs de fedpol.

Les recherches ciblées consistent à rechercher et arrêter des auteurs d'infractions en fuite signalés au niveau national ou international. En 2010, le commissariat a ouvert treize nouveaux cas de recherches ciblées, dont onze ont été clos avec succès. Dans six cas, des personnes ont été appréhendées en Suisse. La coopération menée au niveau international a,

quant à elle, permis d'arrêter neuf autres personnes à l'étranger. Dans huit affaires complexes, les services partenaires en Suisse et à l'étranger ont reçu le soutien de fedpol.

Dans le cadre d'une enquête menée à l'échelon international et dirigée par Interpol, le commissariat a traité, en Suisse, 70 demandes de recherches ciblées. Les sept cas de recherches ciblées soumis par la Suisse en 2010 ont abouti à la localisation de quatre personnes.

En tant que groupe d'engagement, le commissariat est à la disposition de la PJF lors d'interventions non planifiables et met à sa disposition son armement, son matériel d'intervention spécialisé et ses connaissances étendues dans la gestion d'engagements à haut risque.

En 2010, les treize collaborateurs du commissariat ont effectué ou préparé, en tant que groupe d'engagement, 33 interventions de police judiciaire. Les opérations ont été effectuées dans le cadre de procédures d'enquête menées au niveau fédéral, de demandes d'entraide judiciaire et d'entraide administrative déposées par des Etats étrangers ou dans le cadre du soutien accordé aux cantons. Le commissariat a été amené à collaborer directement et à plusieurs reprises avec neuf cantons. Dans le cadre de diverses procédures fédérales, sept rapatriements ont été effectués à partir d'Etats tiers, amenant les collaborateurs du commissariat à voyager en Espagne, en France, au Danemark et en République tchèque.

Le commissariat est en outre chargé de la formation et du perfectionnement en matière de police de sécurité des collaborateurs de fedpol. En 2010, quelque 350 collaborateurs ont suivi des cours d'instruction consacrés aux mesures de contrainte, aux mesures de protection personnelle ou à l'utilisation des armes à feu.

Observations

La Division Observation est chargée des observations systématiques opérées dans l'espace public et de l'application discrète de mesures de surveillance techniques soumises à autorisation dans la sphère privée.

Elle compte quatre commissariats, dont l'un est chargé des surveillances basées sur des mesures techniques, telles que les enquêtes effectuées à l'aide d'appareils vidéos. Un autre commissariat est quant à lui compétent pour les installations mobiles.

ENGAGEMENTS LIÉS À DES MANDATS D'OBSERVATION. Les mandats d'observation ont diminué de 6% en 2010 (423, contre 450 en 2009). Sur les 423 mandats d'observation, 37 (soit 8,7%) ont été effectués à la demande de tiers, un nombre légèrement inférieur à celui de l'année 2009 (43 engagements).

Des moyens d'intervention techniques ont été utilisés pour 62 mandats d'observation. L'utilisation de dispositifs techniques nécessitant un niveau de formation toujours plus élevé, il s'est à nouveau avéré, en 2010, que les engagements avaient gagné en efficacité depuis qu'un groupe d'observation autonome se consacrait à la technique d'observation.

ENGAGEMENTS ET AFFAIRES OPÉRATIONNELLES			
	2010	2009	2008
• Nombre d'affaires opérationnelles	34	40	39
• Nombre total d'engagements	423	450	399

La répartition géographique des engagements pour 2010 est la suivante:

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE			
Région	2010	2009	2008
• Région Berne-Mittelland-Bâle	72	118	8
• Suisse romande, Valais	138	122	12
• Tessin, Grisons	31	81	45
• Zurich-Suisse orientale	182	129	54

En application des accords bilatéraux de coopération policière, de même qu'en exécution de la Convention d'application de l'accord de Schengen, les observateurs ont effectué huit interventions transfrontalières, à savoir trois en Allemagne, trois en Italie et deux en Autriche. Dans trois autres cas, des mesures de soutien ont été dispensées en faveur de groupes d'observation étrangers autorisés à opérer en Suisse.

ENGAGEMENT D'INSTALLATIONS MOBILES.

L'engagement d'installations mobiles consiste à appliquer, à moyen et long terme, des mesures techniques complexes. En 2010, il s'est à nouveau avéré que certaines technologies requéraient des moyens et des possibilités dont les corps de police cantonaux de petite ou moyenne taille ne disposaient pas.

Durant l'année sous revue, le Commissariat Installations mobiles a mis en place 106 surveillances techniques, dont 86 en faveur de tiers (144 en 2009). 18 services suisses ou étrangers différents ont bénéficié de ses prestations.

La diminution du nombre d'engagements enregistrés en 2010 résulte notamment du fait que le temps et l'organisation nécessaires à la planification, à la coordination et au déroulement des engagements techniques ont augmenté.

Analyse

La Division Analyse est le centre d'analyse et de rédaction des rapports de fedpol. Elle effectue des analyses d'ordre général dans les domaines du crime organisé, de la criminalité économique, du terrorisme et de l'extrémisme (violent).

Elle établit des rapports de police judiciaire (modes opératoires, profils de délinquants, etc.) et, au moyen de l'analyse criminelle opérationnelle et d'enquêtes préliminaires, soutient les unités d'enquête de la PJF en leur fournissant des recommandations et des renseignements importants, ainsi que des indications sur la procédure à lancer.

CRIME ORGANISÉ, CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE, CORRUPTION, BLANCHIMENT D'ARGENT. Le Commissariat I est chargé de l'élaboration des rapports dans les domaines du crime organisé, de la criminalité économique, de la corruption et du blanchiment d'argent. Selon le mandat donné, les rapports s'adressent aux unités d'enquête de la PJF, aux autorités cantonales de poursuite pénale ou au DFJP. Le commissariat est en outre chargé de la rédaction de la partie du rapport d'activité de fedpol traitant de l'analyse de la situation et de la contribution suisse au rapport d'Europol sur le crime organisé (Organised Crime Threat Assessment).

TERRORISME, CRIMINALITÉ EN RELATION AVEC LA PROTECTION DE L'ÉTAT. Le Commissariat II est quant à lui responsable des analyses et des rapports en matière de police judiciaire et de politique de sécurité concernant le terrorisme et la criminalité en relation avec la protection de l'Etat. Il apporte ainsi son soutien aux enquêtes de la PJF relatives au terrorisme et à la protection de l'Etat et élabore des rapports de situation axés sur la poursuite pénale à l'intention de fedpol et du DFJP.

En 2010, il a contribué, toujours sous la forme de rapports d'analyse, à différentes opérations de la PJF, par exemple lors d'une tentative d'attentat attribuée à des extrémistes écologiques violents contre le

centre suisse de recherche d'une grande entreprise internationale.

ANALYSE CRIMINELLE OPÉRATIONNELLE. Le Commissariat III est chargé de l'analyse criminelle opérationnelle. En sa qualité de centre de compétence suisse pour ce domaine, le commissariat organise également des formations traitant de cette thématique. En 2010, il a été associé à 36 procédures d'enquête, contre 54 en 2009. 28% des procédures concernaient des organisations criminelles, 31% des affaires de blanchiment d'argent, 12% la criminalité économique et 6% des infractions à la loi sur les stupéfiants. Les 23% restants avaient trait à la fausse monnaie, à des infractions à la loi sur le matériel de guerre et à la corruption.

STRUCTURES CRIMINELLES. Le Commissariat IV s'occupe d'informations relatives aux infractions et aux organisations criminelles. Il s'agit avant tout de mettre au jour des structures criminelles afin de confirmer des soupçons initiaux à l'encontre de personnes ou d'organisations dans la perspective de l'ouverture d'une enquête.

Amélioration de l'efficacité

Les mandats visant à améliorer la collaboration entre le MPC et la PJF ont été mis en œuvre en 2010 et le déroulement des procédures pénales a été optimisé.

En 2008, la cheffe du DFJP a chargé l'ancien conseiller d'Etat zougé Hanspeter Uster d'examiner la situation en matière de ressources au MPC et à la PJF et de déterminer des propositions d'amélioration en vue de renforcer la collaboration et d'améliorer le déroulement des procédures pénales.

Les recommandations présentées le 9 février 2009 préconisaient, notamment, que le procureur responsable d'une procédure en assure avec rigueur le pilotage et la conduite fonctionnelle. En outre, les enquêteurs de la PJF doivent être affectés de manière ferme à une procédure déterminée et les enquêtes préliminaires d'une durée supérieure à 30 jours soumises à l'examen du MPC. Il s'agit par ailleurs de procéder à une analyse approfondie des affaires afin d'améliorer le déroulement des procédures lorsque cela s'avère nécessaire. Ces travaux ont été achevés fin 2009.

Durant l'année sous revue, divers projets ont été missurpiéd, puis clos en novembre 2010. Par exemple:

- élaboration du manuel de procédure en matière de police judiciaire commun au MPC et à la PJJ, introduit au 1^{er} janvier 2011;
- délimitation des attributions par rapport aux tâches effectuées par le Centre de compétences Economie et Finance (CCEF) du MPC;
- élaboration d'un concept de formation continue spécifique pour les enquêteurs de la PJJ (la formation débutera en 2011);
- création d'une unité «Gestion des biens», rattachée au MPC et soutenue par des enquêteurs spécialisés de la PJJ, chargée de gérer, de confisquer et de réaliser les valeurs patrimoniales saisies.

Formations

FORMATION EN MATIÈRE D'ANALYSE CRIMINELLE OPÉRATIONNELLE. En 2010, le nouveau concept de formation et d'engagement en matière d'analyse criminelle opérationnelle a continué d'être mis en œuvre. Il comporte trois catégories d'analystes qui se différencient par la nature de leurs tâches et le temps dont ils disposent. Ce concept vise à établir l'analyse criminelle opérationnelle en Suisse, afin que notre pays dispose d'un nombre suffisant de spécialistes à même d'utiliser les méthodes d'analyse de cas. Durant l'année sous revue, le cours de base destiné aux enquêteurs et consacré à l'analyse criminelle opérationnelle («Ermittler Operative Kriminalanalyse I») a été introduit pour les deux derniers concordats de police n'en ayant pas bénéficié jusqu'alors. Par ailleurs, le cours de l'Institut suisse de police (ISP) «Ermittler Operative Kriminalanalyse II» s'est tenu du 1^{er} au 12 mars 2010 à Schwarzenburg. Destiné à des spécialistes, ce cours a permis aux participants d'acquérir des connaissances approfondies en la matière et de se familiariser à l'utilisation de différents logiciels. Après avoir passé leur examen, 28 participants provenant de 17 corps de police ont obtenu avec succès leur diplôme.

NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE. Le 1^{er} janvier 2011 est une date importante pour la poursuite pénale en Suisse, puisqu'elle correspond à l'harmonisation de la procédure pénale. En collaboration avec le MPC, la PJJ a été chargée de former les collaborateurs aux éléments du nouveau code de procé-

dure pénale (CPP), tels que le droit à un avocat de la première heure. Pour dispenser les bases du nouveau CPP, l'ISP a utilisé une plate-forme électronique de formation. Différents modules de formation liés à des thèmes spécifiques ont été proposés.

Dans le même temps, l'ensemble des formulaires utilisés au niveau opérationnel en relation avec le CPP ont été remaniés dans les trois langues et harmonisés au niveau fédéral sur la base de ceux existant sur le plan cantonal.

EXAMEN PROFESSIONNEL SUPÉRIEUR. Depuis l'introduction de l'examen professionnel supérieur de policier en 2007, le domaine couvrant la formation et le perfectionnement en matière de police s'est élargi et propose désormais, parallèlement au certificat de policier, une formation professionnelle supérieure sanctionnée par un brevet fédéral. Pour obtenir ce brevet, les candidats doivent notamment prouver qu'ils ont les capacités requises en matière de conduite et de méthodique de formation, qu'ils disposent de connaissances policières spécialisées et qu'ils ont approfondi l'un de ces domaines. Les compétences acquises doivent leur permettre d'accéder à des postes de cadre intermédiaire, de travailler dans la formation ou le perfectionnement ou de mener à bien des tâches spéciales. En 2010, sur les quatorze candidats (dix germanophones, trois francophones et un italoophone), onze ont réussi l'examen.

COURS DE PERFECTIONNEMENT PRATIQUE. En novembre et décembre 2010, 45 collaborateurs de fedpol (34 de la PJJ et onze de la CPI) ont achevé avec succès le cours de perfectionnement «Fit für den Einsatz» destiné aux suppléants des chefs de commissariat et des chefs de domaine.

Ce cours visait à sensibiliser les participants à leur propre fonction et à la manière dont celle-ci est perçue et à les initier aux principes de la conduite. Cette formation a notamment eu pour but de préparer les candidats à la prise rapide de décisions, à leur faire prendre conscience de l'influence de leur personnalité sur leur manière de diriger et de reconnaître les facteurs de succès ayant une incidence sur la conduite en situation réelle. ●

2 Police de sécurité

Les tâches de police de sécurité de fedpol sont assumées par la Division principale Service fédéral de sécurité (SFS) et par la Division principale Coopération policière internationale (CPI).

Sécurité des personnes

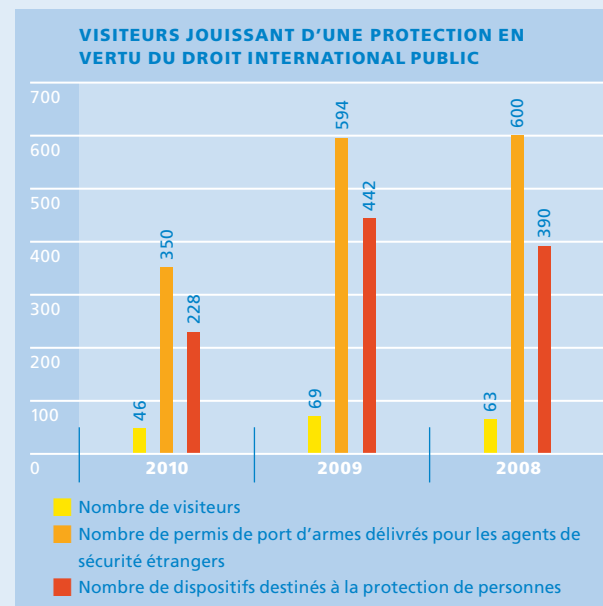
La Division Sécurité des personnes ordonne et coordonne des mesures de protection en faveur des personnes de la Confédération, des personnes et des installations jouissant d'une protection en vertu du droit international public, à bord d'aéronefs suisses et dans certains aéroports à l'étranger.

VISITEURS ÉTRANGERS. Le Commissariat Sécurité des visiteurs étrangers veille à la sécurité de personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public lors de conférences, de visites d'Etat, de visites professionnelles et de séjours privés en Suisse.

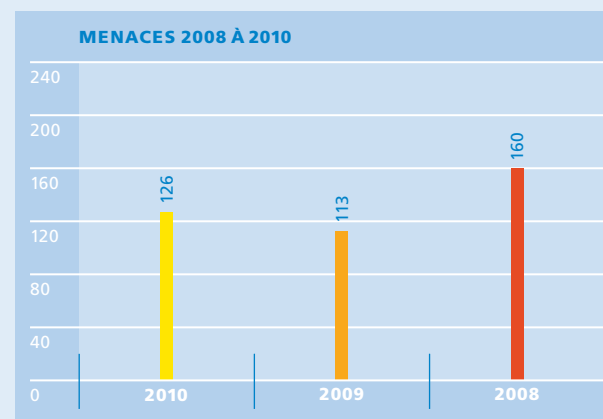
Le nombre de conférences a baissé par rapport à l'année précédente. Les participants aux conférences jouissant d'une protection en vertu du droit international public se sont notamment rendus à Montreux pour le Sommet de la francophonie et à Zurich pour la cérémonie de désignation des pays hôtes des coupes du monde de football de 2018 et 2022. Au total, des évaluations de la menace ont été réalisées pour 350 invités, et ce surtout pour des chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres et des membres de familles royales (2009: 594, graphique 8). Dans 228 cas, des dispositifs de protection des personnes ont été mis en place et coordonnés (2009: 442). Le Forum économique mondial de Davos a requis des mesures de sécurité pour 267 personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public.

Outre les participants aux conférences, 1040 autres personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public ont visité la Suisse en 2010, parmi lesquelles 252 personnes ont bénéficié de mesures de protection. En septembre, le président allemand Christian Wulff a séjourné en Suisse; en novembre, c'est le président turc Abdullah Gül qui s'est rendu en Suisse pour une visite officielle. Ces séjours ont nécessité des mesures de sécurité considérables et la collaboration de plusieurs cantons et d'autres partenaires.

MAGISTRATS ET REPRÉSENTATIONS ÉTRANGÈRES. Le Commissariat Sécurité des magistrats et des représentations étrangères est responsable de la protection des conseillers fédéraux, de la chancelière de la Confédération et d'autres magistrats, des parlementaires fédéraux dans l'exercice de leur fonction, des autorités de poursuite pénale particulièrement menacées (procureurs) et d'employés de la Confédération.



Graphique 8.



Graphique 9.

Il assure en outre la sécurité des représentations étrangères accréditées, du personnel diplomatique protégé en vertu du droit international public et du personnel des organisations internationales.

Durant l'année 2010, 126 menaces contre des magistrats, des employés de la Confédération et des collaborateurs de représentations diplomatiques ont exigé des analyses de situation, des évaluations des risques et, au besoin, l'élaboration de stratégies de protection et la prise de mesures de sécurité (2009: 113, graphique 9).

Le commissariat a réalisé des analyses de risques et ordonné des mesures de sécurité pour 651 rendez-vous privés et publics de magistrats.

Par ailleurs, il a traité 729 affaires concernant des aspects sécuritaires en faveur de représentations diplomatiques étrangères, ce qui correspond à une nette augmentation (2009: 661) due avant tout à des événements survenus dans les pays d'origine.

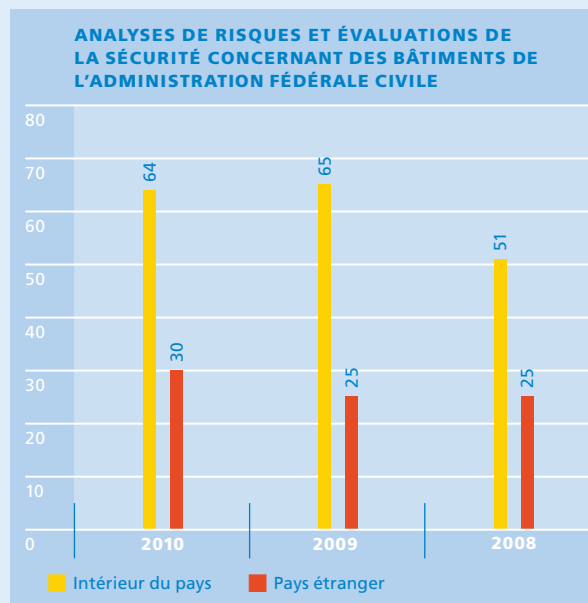
GARDES DE SÛRETÉ DANS L'AVIATION. Le Commissariat Gardes de sûreté dans l'aviation est responsable du recrutement, de la formation et de l'engagement des agents de sécurité à bord des aéronefs suisses du trafic aérien international commercial («air marshals») et dans certains aéroports à l'étranger («ground marshals»).

En 2010, la collaboration avec l'étranger a été renforcée par des programmes de partenariat. Ainsi la Suisse a mis au point des thèmes de formation notamment avec l'Allemagne et la France et a intégré les conclusions de ces réflexions dans sa méthodologie de formation pour les air marshals suisses.

Sécurité des bâtiments

La Division Sécurité des bâtiments assure la sécurité architectonique et technique des bâtiments de l'administration fédérale civile, le contrôle des accès, la surveillance de bâtiments fédéraux particuliers et le fonctionnement du système d'alarme de la Confédération.

CENTRALE D'ALARME. La Section Management de la sécurité des bâtiments assume la formation, la planification du personnel et son engagement dans le domaine de la protection des bâtiments, de même que la gestion des alarmes et l'exploitation de la centrale d'alarme de la Confédération. De plus, elle élabore les bases et les décisions en vue de l'autorisation d'enga-



Graphique 10.

gements des hélicoptères militaires pour le compte des corps de police.

Pendant l'année sous revue, les déclenchements d'alarmes parvenus à la centrale d'alarme de la Confédération ont conduit à l'engagement des forces d'intervention (police, pompiers, services de secours) à 259 reprises (2009: 283). En outre, la section des engagements de formation des hélicoptères militaires a autorisé 301 heures de vol en faveur des corps de police (2009: 259).

SÉCURITÉ DES BIENS IMMOBILIERS. La Section Sécurité des biens immobiliers est responsable de la sécurité des biens immobiliers de l'administration fédérale civile, y compris les domiciles privés des conseillers fédéraux, les biens des employés de la Confédération menacés et les représentations suisses à l'étranger (ambassades et consulats). Elle élabore les stratégies de sécurité dans le domaine de la construction, de la technique et de l'organisation et procède aux évaluations de sécurité pour les bâtiments des organisations internationales en Suisse. De plus, elle garantit la sécurité physique des données et des installations informatiques de l'administration fédérale.

Durant l'année sous revue, la section a procédé à 94 analyses de risques et évaluations de sécurité, dont 64 pour des bâtiments en Suisse et 30 pour des bâtiments de la Confédération à l'étranger (graphique 10). La définition des normes de sécurité applicables aux bâtiments de l'administration fédérale



95 900 CONTRÔLES

D'ACCÈS. Les contrôles effectués à l'entrée du Palais du Parlement ont conduit à la saisie de 20 objets interdits et à l'arrestation de 28 personnes. Ces dernières ont ensuite été remises à la police.

et aux biens immobiliers de la Confédération à Berne était un objectif prioritaire. En effet, outre de nombreuses manifestations sur la Place fédérale et de multiples visites internationales, il fallait aussi tenir compte des importantes transformations de bâtiments de l'administration fédérale et des déménagements qu'ils impliquent. En outre, la section réalise des contrôles de sécurité et élabore des propositions d'amélioration (stratégies de sécurité).

Par ailleurs, la section a conseillé les préposés à la sécurité des départements et offices fédéraux civils dans le domaine de la sécurité technique et organisationnelle et les a accompagnés dans le déroulement des exercices d'évacuation. En vue de mettre en œuvre les plans d'urgence, quelque 500 nouveaux responsables d'étage de l'administration fédérale ont été sensibilisés et formés à leurs futures tâches de manière centralisée. Durant les treize dernières années, la section a donc formé plus de 4500 personnes en matière de sécurité et d'organisation des cas d'urgence.

PROTECTION DES BIENS IMMOBILIERS. La Section Protection des biens immobiliers est responsable du service de surveillance et du service des loges des bâtiments de l'administration fédérale civile, ainsi que de la loge du Centre de presse de la Confédération. La section est en outre chargée de la sécurité du Palais du Parlement et des contrôles à l'entrée de ce bâtiment. Elle s'occupe également du Centre d'audition des autorités de poursuite pénale civiles de la Con-

fédération (Ministère public de la Confédération, PJJ et Office des juges d'instruction fédéraux).

En 2010, le Palais du Parlement a reçu la visite de plus de 95 900 personnes, soumises à un contrôle poussé à l'entrée (détecteur de métal et appareil à rayons x), contre 96 100 visiteurs en 2009. Lors de ces contrôles, 20 objets interdits ont été saisis (2009: 54) et 28 personnes ont été arrêtées et remises à la police (2009: 8). De plus, 189 visites spéciales ont été organisées dans le Palais du Parlement pour 5204 personnes, également soumises aux contrôles.

Les collaborateurs du service de nuit sont intervenus à 2553 reprises dans des cas relevant de la sécurité (fenêtres laissées ouvertes, portes non fermées à clé, etc., 2009: 5340 cas). En raison d'une réévaluation des risques, les collaborateurs du service de nuit n'ont contrôlé que 26 bâtiments en 2010 (2009: 39).

Dans le Centre d'audition, la section a assuré la sécurité d'un total de 592 auditions, comparutions et présentations (2009: 589). La plupart des auditions ont été menées par le Ministère public de la Confédération, par la PJJ et par l'Office des juges d'instruction fédéraux.

Conduite et analyse

La Division Soutien à la conduite du Service fédéral de sécurité coordonne et traite les dossiers du département, du Conseil

fédéral et du Parlement. Elle négocie avec les cantons et les villes les contreparties financières des services de police effectués en faveur de la Confédération et elle élabore des accords sur la prestation de services dans le domaine de la sécurité.

DROIT. Le Domaine Droit traite les questions juridiques du ressort du SFS et participe aux différents travaux législatifs, comme ce fut par exemple le cas pendant l'année sous revue pour l'élaboration de la loi sur les tâches de police ou pour la mise en œuvre de la loi sur l'usage de la contrainte.

GESTION ET DÉVELOPPEMENT. Le Domaine Gestion et développement est responsable de la direction, de la coordination et de la mise en relation d'affaires et de projets complexes concernant plusieurs domaines.

Il s'est occupé en particulier de questions structurelles, de divers projets et des tâches administratives, techniques et organisationnelles qui leur étaient liées.

ÉVALUATION DE LA MENACE. Le Domaine Évaluation de la menace a comme objectif, à travers ses activités de renseignement et d'analyse, de fournir la documentation de base permettant au SFS de prendre toutes les mesures et décisions voulues. Il suit les développements relatifs à la sécurité, recherche et rassemble des informations et prépare des rapports de situation et des analyses des menaces.

En 2010, ce domaine a élaboré, en collaboration avec le Service de renseignement de la Confédération, 498 évaluations des risques pour des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public, des magistrats et des représentations étrangères (2009: 408). Il a en outre rédigé divers rapports et évaluations de la situation concernant des bâtiments de la Confédération situés en Suisse et à l'étranger et en matière de sécurité dans le transport aérien.

Gestion des crises

En 2010, la Division principale Coopération policière internationale (CPI) s'est occupée de quatre cas d'enlèvement de citoyens suisses à l'étranger.

En cas d'enlèvement à l'étranger de ressortissants suisses ou de personnes domiciliées en Suisse, la CPI participe aux séances de l'Etat-major de crise du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) afin d'assister le département dans toutes les questions policières de nature stratégique et opérationnelle et d'assurer la coordination et la coopération avec les autorités de police nationales ou internationales.

Le 4 avril 2010, huit hommes armés vêtus d'uniformes militaires ont pénétré dans une maison sur la plage à l'ouest de Zamboanga City (Philippines), prétendant pour y mener une perquisition à la recherche de drogue. Ils ont emmené de force le propriétaire de la maison, un homme d'affaires respecté de double nationalité suisse et philippine, alors qu'il se trouvait avec des invités. Il s'est avéré par la suite que cet acte avait été commis au nom du Moro Islamic Liberation Front (MILF) ainsi que par un meneur du groupement Abou Sayyaf. Après de longues et difficiles négociations et grâce à l'intervention conjointe de l'ambassade de Suisse à Manille, d'un état-major de crise local et du frère de l'homme enlevé, ce dernier a été relâché le 16 juin 2010.

Le 9 avril 2010, en République démocratique du Congo, des rebelles du groupe armé Maï Maï Yakutumba ont enlevé un collaborateur du CICR de double nationalité suisse et allemande ainsi que sept ressortissants congolais dans les environs de Fizi (Sud-Kivu). Tous ont été relâchés le 16 avril 2010, après huit jours de captivité.

Le 6 juin 2010, un collaborateur de double nationalité suisse et britannique de l'ONG britannique «Oxfam UK» a été enlevé à Abéché, à l'ouest du Tchad. On a découvert par la suite que les motifs de son enlèvement étaient avant tout politiques. L'homme enlevé a été relâché en même temps que quinze autres personnes le 15 juin 2010.

ENLEVEMENTS AVEC DEMANDE DE RANÇON.

Dans certains Etats on a constaté une tendance à la hausse des enlèvements avec demande de rançon: il s'agit d'une prise en otage de courte durée visant le paiement aussi rapide que possible d'une rançon par la famille ou les amis de la personne kidnappée. C'est par exemple le cas d'une femme de double nationalité suisse et haïtienne qui a été enlevée le 18 septembre 2010 à Haïti, puis relâchée le 21 septembre 2010.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 12. [> page 34](#)

3 Police administrative

Les tâches de police administrative de fedpol sont assumées par les Divisions principales Services et Police judiciaire fédérale (PJF) et par l'Etat-major.

Explosifs et pyrotechnie

L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie (OCEP) est l'organe de la Confédération spécialisé en matière d'explosifs et de pyrotechnie.

Ses tâches principales sont les suivantes:

- octroi des autorisations d'importer et de fabriquer au sens de la législation sur les explosifs,
- surveillance du commerce des objets pyrotechniques et des explosifs,
- gestion d'une banque de données spécialisée recensant tous les événements qui se sont produits en relation avec des matières explosives et des engins pyrotechniques,
- production d'évaluations et de statistiques utiles aux mesures de lutte contre les délits commis au moyen d'explosifs et permettant de maintenir la sécurité publique,
- diffusion d'informations et de résultats à l'intention des organes d'exécution des cantons,
- publication d'un bulletin trimestriel,
- conseils aux offices, organes d'exécution, représentants de l'économie et particuliers,
- haute surveillance sur l'exécution de la législation en matière d'explosifs.

RÉVISION DE L'ORDONNANCE SUR LES EXPLOSIFS.

Dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur les explosifs, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010, deux directives européennes ont été reprises dans le droit suisse. Il s'agit d'une part d'introduire une procédure de marquage des explosifs à usage civil permettant leur traçage et d'autre part de mieux régler la mise en vente des engins pyrotechniques. La mise en œuvre uniforme de ces directives exige des efforts de coordination considérables. C'est pourquoi l'OCEP a fondé – de manière similaire à ce qui se fait dans le domaine des armes – une Commission Explosifs et pyrotechnie, qui sera chargée d'aborder les problèmes existants avec les représen-

tants de tous les concordats de police et de formuler des recommandations à l'intention des cantons.

DÉCISIONS DE L'OFFICE CENTRAL. Les permis et autorisations constituent des instruments importants de surveillance de la circulation des explosifs et des engins pyrotechniques en Suisse. Les explosifs sont ainsi soumis à un contrôle continu depuis leur production ou leur importation jusqu'à leur utilisation. Dans le domaine de la pyrotechnie, les importateurs et les fabricants s'engagent au contrôle régulier de la qualité des produits. Le permis ou l'autorisation garantit ainsi la sécurité du maniement.

DÉCISIONS ET AUTORISATIONS			
	2010	2009	2008
• Autorisations d'importation «pyrotechnie»	516	486	524
• Autorisations d'importation «explosifs»	64	66	70
• Permis de fabrication «pyrotechnie»	7	11	9
• Permis de fabrication «explosifs»	12	10	15
• Dérogations «pyrotechnie»	0	1	1
• Dérogations «explosifs»	3	4	9
• Autorisations (y c. changement de l'aspect extérieur)	223	295	291
• Total	825	873	919

ÉVÉNEMENTS. En 2010, l'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie a traité plus de 200 événements liés à l'usage d'explosifs et de pyrotechnie comme des attentats, des vols et des dommages matériels. Etant donné que le moment de la saisie a été repoussé à 2011, les chiffres exacts ne pourront être publiés que dans le prochain rapport annuel.

Armes

L'Office central des armes est l'organe spécialisé de conseil de la Confédération dans le domaine des armes.

Ses principales tâches sont les suivantes:

- conseil et soutien des autorités d'exécution cantonales,
- contrôle et octroi d'attestations officielles et d'autorisations au sens de la législation sur les armes,
- tenue des banques de données prévues par la loi,
- exploitation du SPOC («Schengen Single point of contact») en ce qui concerne les armes,
- élaboration de documents pour les examens d'obtention de la patente de commerce d'armes et le permis de port d'armes,
- préparation des formulaires prévus par la loi.

AUTORISATIONS. Le nombre d'autorisations émises par l'Office central des armes a encore augmenté durant l'année sous revue (2523, contre 2210 en 2009). Cette augmentation est due au fait que depuis la modification de la loi sur les armes fin 2008, de nouveaux objets sont soumis à la loi sur les armes et nécessitent donc une autorisation pour être importés ou exportés.

DOCUMENTS ET AUTORISATIONS OCTROYÉS EN 2010			
Types	Nombre	CHF	
• Documents de suivi	554	27 250.–	
• Permis uniques ou généraux d'importation	222	30 350.–	
• Autorisations d'importation non professionnelle	1455	78 990.–	
• Mentions dans les cartes européennes d'armes à feu	113	5 650.–	
• Décisions concernant les ressortissants étrangers	3	150.–	
• Homologations	1	200.–	
TOTAL			
	2010	2009	2008
• Total des permis et autorisations	2 523	2 210	1 231
• Taxes en CHF	142 590.–	131 300.–	79 340.–

Le nombre de permis d'acquisition d'armes octroyés dans les cantons a lui aussi nettement augmenté. Cela résulte d'une part du fait que depuis la modification de la loi en 2008, la vente entre particuliers est soumise aux mêmes conditions que la vente chez un armurier; d'autre part, selon les nouvelles dispositions du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), les personnes n'appartenant pas à l'armée doivent désormais présenter un permis d'acquisition d'armes si elles souhaitent acheter ou louer une arme.

Pendant l'année sous revue, l'Office central des armes a aidé à diverses reprises les cantons à procéder aux contrôles des armuriers. Ces contrôles ont notamment révélé des manquements dans la comptabilité.

APPLICATION POUR LES BANQUES DE DONNÉES SUR LES ARMES. Dans le cadre du projet informatique ARMADA, les banques de données existantes disponibles dans l'ancien système de traitement électronique des données seront transférées dans un nouvel environnement. Les autorités douanières et militaires se verront attribuer les droits d'accès prévus par la loi. La nouvelle application devrait être opérationnelle d'ici le milieu de l'année 2011.

Mesures concernant des ressortissants étrangers

En vertu de l'art. 67, al. 4, de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), fedpol peut interdire l'entrée en Suisse à un étranger pour sauvegarder la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse; il consulte au préalable le Service de renseignement de la Confédération.

En vertu de l'art. 67, al. 2, LEtr, il revient en revanche à l'Office fédéral des migrations d'interdire l'entrée en Suisse à un étranger lorsque ce dernier a attenté à la sécurité et à l'ordre publics en Suisse ou à l'étranger ou les a mis en danger, a occasionné des coûts en matière d'aide sociale ou a été placé en détention en phase préparatoire, en détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ou en détention pour insoumission.

INTERDICTIONS D'ENTRÉE ET EXPULSIONS. Durant la période sous revue, fedpol a prononcé 91 interdictions d'entrée (2009: 255), dont 64% concernaient des cas de terrorisme ou de renseignement prohibé. 36% des interdictions touchaient des personnes issues des milieux extrémistes violents (parmi eux des militants anti-WEF, des extrémistes de la cause animale ou des groupes de skinheads).

Aucune expulsion ou mesure d'éloignement visant des étrangers n'a été prononcée en 2010 en vertu de la Constitution fédérale.

Mesures contre la propagande incitant à la violence

Les autorités policières et douanières peuvent mettre sous séquestre le matériel susceptible de servir à des fins de propagande et dont le contenu incite, d'une manière concrète et sérieuse, à faire usage de la violence contre des personnes ou des objets.

Elles le transmettent au Service de renseignement de la Confédération (SRC). fedpol décide d'une éventuelle confiscation en se fondant sur la recommandation du SRC.

Sont assimilés à du matériel de propagande les documents écrits, les enregistrements sonores, les prises de vue, les illustrations et les objets. Il ne s'agit pas seulement de matériel de propagande explicitement raciste ou d'extrême droite, mais aussi d'autres formes d'appels à la violence pour des motifs idéologiques. Le matériel de propagande aux contenus extrêmes mais sans appel concret ou sérieux à la violence n'est pas pris en compte.

En cas de soupçon d'un acte punissable, le matériel est transmis à l'autorité pénale compétente. S'il s'agit de matériel de propagande sur Internet, fedpol peut, après avoir entendu le SRC, soit ordonner la suppression du site concerné si le matériel de propagande est hébergé sur un serveur suisse, soit recommander aux fournisseurs d'accès suisses de bloquer le site en question s'il est hébergé sur un serveur étranger.

En 2010, au total, fedpol a reçu du SRC 16 spécimens saisis par les autorités douanières aux fins d'examen. Dans quatre cas, fedpol a décidé la confiscation du matériel saisi ou de certaines de ses parties. Dans trois cas, le matériel a été transmis à l'autorité pénale compétente en raison d'un soupçon d'infraction.

Mesures contre la violence lors de manifestations sportives

Le Domaine Hooliganisme soutient par ses prestations les cantons et les villes dans la lutte contre la violence lors de manifestations sportives.

Il élabore des analyses et des évaluations de la situation, développe et promeut la coopération policière nationale et internationale en lien avec des manifestations sportives et participe à des groupes de travail nationaux et internationaux. Il gère le système d'information HOOGAN.

HOOGAN. Le système d'information HOOGAN contient les données de personnes qui ont affiché un comportement violent lors de manifestations sportives en Suisse ou à l'étranger et à l'encontre desquelles ont été prononcées des mesures telles que l'interdiction de stade, l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police, la garde à vue ou l'interdiction de se rendre dans un pays donné. A la fin de l'année 2010, les données relatives à 1057 personnes au total étaient enregistrées dans le système d'information HOOGAN, soit 260 de plus que l'année précédente (2009: 797). 694 de ces personnes ont fait l'objet d'une seule mesure, 277 de deux mesures, 60 de trois mesures, 25 de quatre mesures et une personne de cinq mesures. En 2010, HOOGAN a recensé 113 interdictions de stade, 152 interdictions de périmètre, six obligations de s'annoncer à la police et huit interdictions de se rendre dans un pays donné.

Au cours de l'année sous revue, 40 personnes issues de 20 corps de police cantonaux ou municipaux ont suivi l'une des formations sur HOOGAN proposées régulièrement par le Domaine Hooliganisme de fedpol.

INTERDICTIONS DE SE RENDRE DANS UN PAYS DONNÉ. HOOGAN est à la disposition des services de fedpol responsables de l'exécution des mesures, des autorités de police des cantons, de l'Observatoire suisse du hooliganisme et des autorités douanières. fedpol est habilité à transmettre les données de HOOGAN aux organisateurs de manifestations sportives en Suisse ou aux organes de police et de sécurité à l'étranger. Durant l'année sous revue, le Domaine Hooliganisme a reçu treize demandes d'obtention de données HOOGAN.

fedpol a ordonné en 2010 huit interdictions de se rendre dans un pays donné en vertu de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI) à la demande des services décentralisés concernés. Dans ces affaires, les autorités de police cantonales avaient déjà ordonné des interdictions de périmètre.



IMPORTANT DÉPLOIEMENT DE POLICE. Dispositif de sécurité déployé à l'occasion d'un match de Super League. Chaque week-end, les violences qui accompagnent les rencontres sportives monopolisent d'importantes forces de police.

STATISTIQUE HOOGAN			
(état au 31.12)	2010	2009	2008
• Total des personnes recensées	1057	797	506
• dont femmes	7	5	4

RÉPARTITION PAR AGE			
Age	2010	2009	2008
• 12 – 14 ans	1	0	0
• 15 – 18 ans	83	101	82
• 19 – 24 ans	572	415	250
• 25 – 29 ans	238	158	96
• 30 – 39 ans	131	100	68
• 40 – 49 ans	30	22	10
• 50 – 59 ans	2	1	0

MESURES ORDONNÉES			
	2010	2009	2008
• Interdiction de stade	113	196	126
• Interdiction de périmètre	152	323	222
• Obligation de se présenter à la police	6	7	2
• Garde à vue	0	2	0
• Interdiction de se rendre dans un pays donné	8	4	0

POINT NATIONAL D'INFORMATION «FOOTBALL». fedpol assume la fonction de Point national d'information «football» (PNIF) géré par chaque pays en Europe. Le PNIF soutient les autorités nationales responsables des questions touchant à la violence lors

des manifestations sportives, tient à jour les analyses de risques concernant l'équipe nationale et les clubs évoluant dans les championnats nationaux et coordonne les échanges d'informations policières lors de manifestations sportives d'envergure internationale.

Durant la période sous revue, le PNIF Suisse a contribué aux échanges d'informations pour plus de 120 manifestations sportives internationales (2009: 50). Cette augmentation est notamment due à la Coupe du monde de football et au fait que, pour la première fois, quatre clubs de football suisses sont parvenus à se qualifier pour la première phase de championnats européens.

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2010. Le Domaine Hooliganisme a recruté et envoyé en Afrique du Sud une délégation de huit policiers et deux agents de liaison. Les policiers choisis sont des spécialistes du hooliganisme – aussi appelés «spotters» – et sont en contact avec des supporters dans leur travail quotidien, tout comme les agents de liaison.

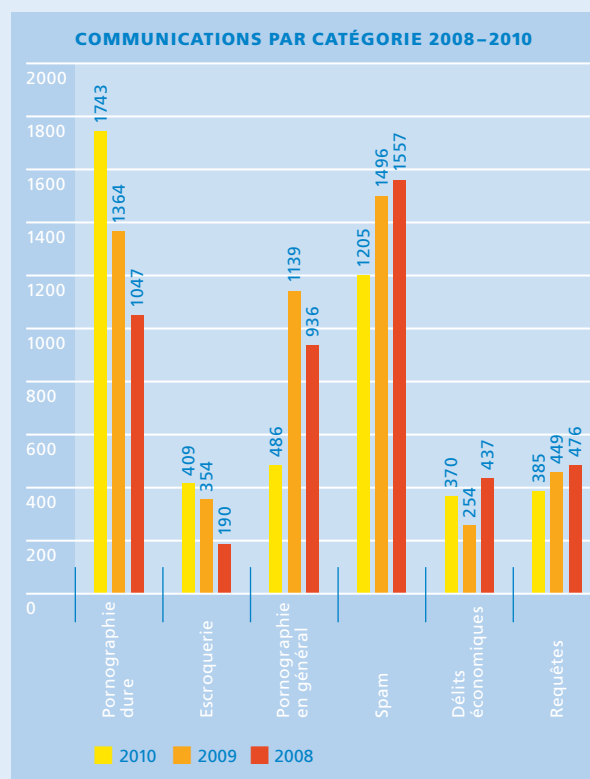
La délégation de police a accompagné les supporters suisses et leur a notamment donné des conseils en matière de sécurité. Elle a travaillé en étroite collaboration avec le DFAE dans un consulat mobile mis en place dans les localités où se déroulaient les matches. Lors de la coupe du monde, les évaluations préalables positives se sont confirmées: aucun incident concernant des supporters suisses n'a été signalé.

COMITÉ PERMANENT DU CONSEIL DE L'EUROPE. fedpol représente la Suisse au sein du Comité permanent du Conseil de l'Europe, qui a accepté les recommandations intitulées «Supporters' Charters» et «Hospitality Principles» durant la période sous revue. Ces recommandations traitent notamment de la collaboration entre les associations de football, les clubs et les supporters, de l'élaboration et de l'introduction d'une charte des supporters ainsi que des principes d'hospitalité lors de manifestations sportives.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 11.](#) [> page 33](#)

Mesures contre la cybercriminalité

Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet

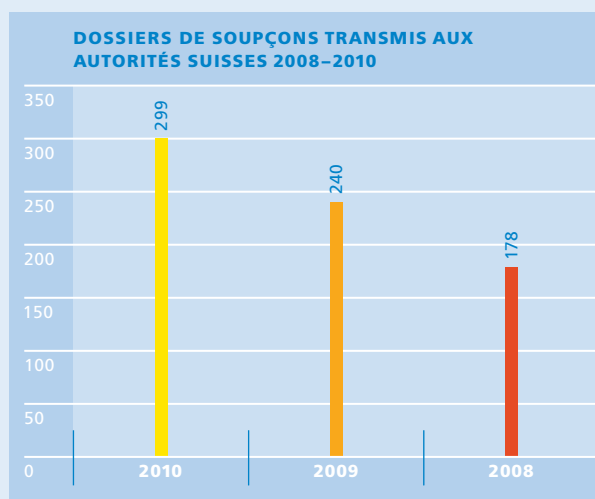


Graphique 11.

(SCOCI) est exploité conjointement par la Confédération et les cantons. Il est notamment l'interlocuteur des personnes souhaitant signaler l'existence de sites Internet suspects.

Ces communications sont soumises à un examen juridique et les preuves sont sauvegardées. En cas de soupçons suffisamment fondés, un dossier de soupçons est transmis aux autorités de poursuite pénale compétentes en Suisse et à l'étranger.

En parallèle, le SCOCI recherche activement des contenus pénalement répréhensibles sur Internet. Sont en particulier visés en l'occurrence la pornographie dure, les représentations de la violence, l'extrémisme, le racisme, l'accès indu à des systèmes informatiques, la propagation de virus informatiques, la détérioration de données, l'abus de cartes de crédit, les violations de droits d'auteur et le trafic illégal d'armes. Le SCOCI assure l'analyse approfondie des cas de criminalité sur Internet et se tient à la disposition du public, des autorités et des fournisseurs de service Internet en sa qualité de centre de compétence. Par ailleurs, il participe à divers groupes de travail nationaux et internationaux.



Graphique 12.

COMMUNICATIONS. En 2010, le SCOCI a reçu 6181 communications (2009: 7541). Celles qui concernent des pages web représentant des actes sexuels avec des enfants ou des animaux, des actes de violence ou des excréments humains ont connu une augmentation marquée de près de 28%.

Les communications concernant des cas d'escroquerie a encore augmenté de 15%, ce qui montre que les internautes suisses restent des cibles prisées pour les actes frauduleux sur Internet. Les auteurs de ces infractions testent régulièrement de nouveaux modes opératoires, mais certaines vieilles méthodes avérées font aussi toujours des victimes (graphique 11).

PROCÉDURE PÉNALE. Durant l'année 2010, le SCOCI a transmis 299 dossiers de soupçons aux autorités de poursuite pénale compétentes, soit 25% de plus que l'année précédente (graphique 12). Le SCOCI a établi 245 dossiers de soupçons concernant des cas de pornographie dure sur la base de ses propres recherches et les a transmis aux autorités cantonales d'instruction pénale concernées. Des indications fournies par la population ont permis d'établir 54 autres dossiers concernant diverses infractions, qui seront également transmis aux autorités de poursuite pénale. Les dossiers transmis par le SCOCI constituent de toute évidence une base solide pour ouvrir des enquêtes contre des suspects et ensuite saisir du matériel illégal lors de perquisitions. Dans près de 90% des cas, les dossiers de soupçons ont mené à une perquisition et à une condamnation.

SURVEILLANCE DES FORUMS DE DISCUSSION. Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, du nou-

veau code de procédure pénale et l'abrogation de la loi sur l'investigation secrète (LFIS), l'investigation secrète préventive n'est plus régie par le droit fédéral. Afin de permettre aux cantons, malgré l'abrogation de la LFIS, de poursuivre leurs activités secrètes sur Internet en vue de lutter contre la pédocriminalité et la pornographie enfantine, le Département de la sécurité du canton de Schwyz, le comité directeur du SCOCI et fedpol ont signé une convention qui vise à protéger les jeunes. Les recherches menées secrètement sur Internet par le SCOCI sur la base de cette convention – qui ont été approuvées par le tribunal des mesures de contrainte du canton de Schwyz – se fondent sur le droit schwyzois; elles sont soumises à la responsabilité opérationnelle de la police cantonale schwyzoise.

BLOCAGE DE DNS. En coopération avec les fournisseurs d'accès à Internet, le SCOCI peut bloquer l'accès aux sites Internet étrangers comportant des contenus pédophiles. Actuellement, 14 fournisseurs d'accès à Internet, qui desservent environ 85% des usagers d'Internet en Suisse, participent au projet de blocage des systèmes de noms de domaine (DNS, «Domain Name System»).

TRAVAUX PRÉVENTIFS. Depuis 2010, le SCOCI est représenté au sein du programme national «Protection de la jeunesse face aux médias et compétences médiatiques», et ce aussi bien au niveau de l'élaboration du programme que de sa mise en œuvre. Ce programme a pour objectif d'aider les enfants et les jeunes à trouver une manière d'utiliser les médias modernes de manière sûre, responsable et adaptée à leur âge.

Pendant l'année sous revue, le SCOCI a participé à l'élaboration d'un concept destiné à l'Office fédéral de la communication présentant des mesures pour favoriser la sécurité et la confiance de la population dans l'usage des technologies modernes de l'information et de la communication.

Le 2 juin 2010, le Conseil fédéral a publié un rapport sur le «cyberbullying» (intimidation et harcèlement sur Internet), qui a été réalisé avec la collaboration du SCOCI. ●

Vous trouverez d'autres informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Pédocriminalité et pornographie illégale. > page 49

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 10. > page 30

Vous trouverez les chiffres détaillés dans le rapport annuel du SCOCI sur www.fedpol.ch.

4 Soutien policier

Les tâches policières de soutien confiées à fedpol sont assumées par les Divisions principales Coopération policière internationale, Police judiciaire fédérale et Services, ainsi que par l'Etat-major et la Division Ressources.

Coopération policière bilatérale

La coopération policière bilatérale de la Suisse repose pour l'essentiel sur des accords bilatéraux. Elle s'opère par le réseau des attachés de police suisses à l'étranger et des attachés de police étrangers en Suisse, et par les deux centres de coopération policière et douanière (CCPD) avec l'Italie (à Chiasso) et avec la France (à Genève).

AUTRICHE ET LIECHTENSTEIN. Plusieurs réunions d'experts ont eu lieu en Autriche et en Suisse en 2010 afin d'évaluer l'accord de coopération policière trilatérale passé entre l'Autriche, le Liechtenstein et la Suisse, en vigueur depuis 2002. Des négociations consacrées à sa révision devraient commencer en 2011.

SERBIE. Le Parlement suisse a approuvé l'accord négocié avec la Serbie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité, en vertu duquel la Serbie devrait faire office de partenaire dans la région des Balkans. L'accord est entré en vigueur le 7 février 2011.

BULGARIE. fedpol soutient la Bulgarie depuis 2009 dans ses efforts pour mettre en place et développer les recherches Schengen. Les processus opérationnels sont définis, le bureau SIRENE mis sur pied et les personnes formées et sensibilisées aux différentes fonctions. Le projet est financé en partie par la Direction du développement et de la coopération (DDC).

ROUMANIE. En Roumanie aussi, fedpol accompagne un projet visant à raccorder le pays à Schengen. Il s'agit de soutenir les autorités dans la mise en place d'un bureau SIRENE et des processus correspondants. fedpol a également aidé aux préparatifs de l'évaluation de Schengen et élaboré avec les autorités roumaines

un aide-mémoire pour les autorités de poursuite pénale. Ce projet est lui aussi financé en partie par la DDC.

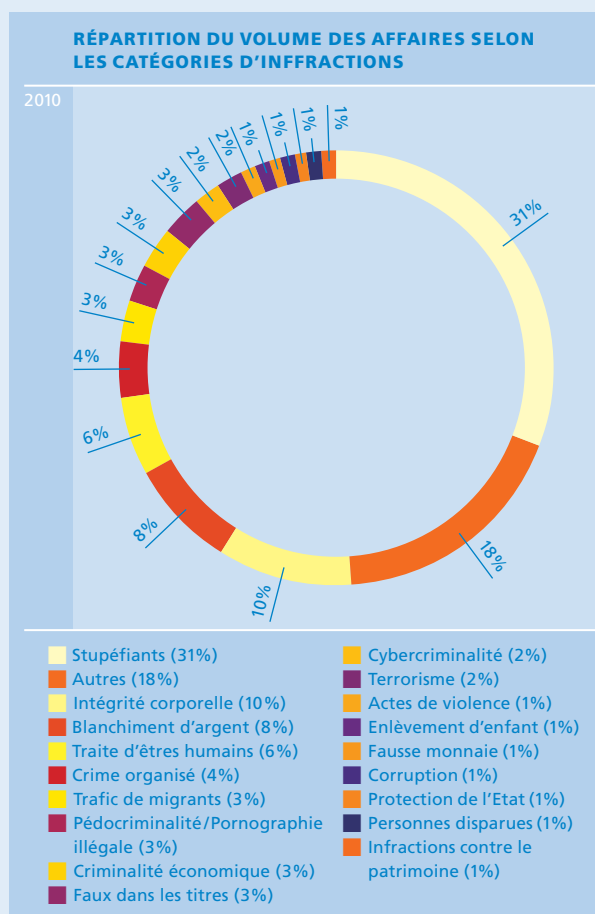
Attachés de police suisses

fedpol dispose d'un réseau d'attachés de police stationnés à l'étranger depuis 1995. Ces attachés soutiennent les autorités policières et de poursuite pénale suisses dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.

Ce réseau d'attachés de police doit permettre aux Etats concernés de coopérer plus efficacement à la poursuite pénale de la criminalité internationale. Les attachés de police sont sollicités pour les cas complexes et dans les situations très urgentes, lorsqu'une collaboration et un soutien directs s'avèrent nécessaires. Ils sont également impliqués lorsque les voies classiques de signalement et de transmission ne permettent pas d'obtenir les résultats escomptés. Les attachés de police suisses fournissent une contribution précieuse à la poursuite pénale grâce à la rapidité et la sûreté de leurs échanges d'informations et leurs contacts dans la police judiciaire.

Des attachés de police sont actuellement stationnés aux Etats-Unis, au Brésil, en République tchèque, en Italie, en Thaïlande, au Kosovo ainsi qu'auprès d'Interpol, en France, et d'Europol, aux Pays-Bas. Des coaccréditations permettent en outre d'étendre le rayon d'action des attachés aux pays suivants: Canada (depuis les Etats-Unis), Malte et Slovaquie (depuis l'Italie), Hongrie, Pologne et Slovaquie (depuis la République tchèque), Malaisie (depuis la Thaïlande) et Bosnie-Herzégovine et Macédoine (depuis le Kosovo).

Les attachés de police ont réglé 1495 affaires en 2010 (compte non tenu des affaires relevant d'Europol). Près d'un tiers du volume des affaires a concerné le domaine des stupéfiants. Les mesures prises par les attachés de police pour soutenir des enquêtes ont permis de saisir de grosses quantités de cocaïne, d'héroïne et d'amphétamines et d'arrêter plusieurs suspects. Ils



Graphique 13.

ont également eu des activités dans les domaines du blanchiment d'argent, des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et de la traite d'êtres humains.

La plupart des affaires opérationnelles des attachés de police ont porté sur la lutte contre la criminalité en matière de stupéfiants (31%), les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (10%) et le blanchiment d'argent (8%).

La plupart des demandes de recherches policières ont émané des autorités des pays d'accréditation (36%). Les principaux mandants ont été la Police judiciaire fédérale (23%), les cantons (15%) et les ambassades (11%). Parmi les cantons, ce sont les polices cantonales de Zurich (22%), de Berne (14%) et de Genève (12%) qui ont envoyé le plus de demandes.

Association à Schengen

Les nouveaux actes de l'UE qui concernent Schengen sont notifiés à la Suisse en tant que développements de l'acquis de Schengen. La Suisse doit décider si elle entend

les reprendre ou non. fedpol prépare la reprise des développements concernant le domaine policier en vue de leur approbation par le Parlement ou le Conseil fédéral.

fedpol est en outre responsable de la partie nationale du Système d'information Schengen et dirige le bureau SIRENE Suisse. La coopération policière à l'intérieur de Schengen implique la participation de collaborateurs de fedpol à des groupes de travail de l'UE.

fedpol a participé au développement de l'acquis de Schengen dans des groupes de travail de l'UE. En 2010, l'UE a fait parvenir à la Suisse six développements de l'acquis de Schengen concernant fedpol, que le Conseil fédéral a tous approuvés.

COMITÉ PERMANENT DE COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE.

Pour pouvoir mieux réagir aux défis sans cesse nouveaux qui se posent à l'Europe, l'UE a créé le «Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure» (COSI) dans le cadre du traité de Lisbonne. Ce comité facilitera et renforcera la coordination des mesures opérationnelles des Etats membres dans le domaine de la sécurité intérieure, en particulier de la coopération entre les autorités de police et de douane, de la protection des frontières extérieures et de la coopération judiciaire en matière pénale. La Suisse, Etat associé à Schengen, participe aux travaux du comité concernant Schengen.

fedpol a également collaboré en 2010 aux groupes de travail de la commission européenne chargés de la mise en œuvre dudit programme de Stockholm, qui doit garantir un échange d'informations professionnel, efficace et ciblé entre les autorités de police.

SIS. Le Système d'information Schengen (SIS) est d'une importance cruciale pour la coopération policière dans l'espace Schengen. Une fois de plus, il s'est révélé efficace: en 2010, la moyenne des réponses positives s'élève à 24 par jour.

Vous trouverez les chiffres détaillés dans le chapitre consacré à la Centrale d'engagement de fedpol et au bureau SIRENE Suisse. > page 74

Selon le calendrier, le système actuel devrait être remplacé en 2013 par le Système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II). Les travaux de développement sont encore en cours, les premiers tests ont été effectués en 2010.

VIS. Le système central d'information relatif aux visas (VIS) doit permettre aux autorités de poursuite pénale autorisées d'avoir accès, par le biais de la Centrale d'engagement de fedpol, aux données permettant de lutter contre la grande criminalité. Son entrée en service était prévue pour 2010, mais elle a été renvoyée à juin 2011.

AGENCE INFORMATIQUE DE L'UE. Les bases légales nécessaires à la création d'une nouvelle agence informatique européenne ont été élaborées durant l'année 2010. Celle-ci sera responsable de la gestion opérationnelle des systèmes SIS II, VIS et Eurodac. Pour pouvoir collaborer au sein de cette agence, qui doit entrer en service en 2012, la Suisse négocie actuellement un accord additionnel avec l'UE.

OPTIMISER LA COOPÉRATION EN SUISSE. Dans le cadre de la conférence nationale Schengen, qui a lieu une fois par an, des représentants des polices cantonales, de l'Office fédéral de la justice, de l'Office fédéral des migrations, du Corps des gardes-frontière et des services cantonaux de migration se sont réunis pour un échange d'expériences et d'informations à l'invitation de fedpol. L'objectif est d'optimiser en permanence la collaboration dans le domaine Schengen.

Europol

L'Office européen de police (Europol) à La Haye, aux Pays-Bas, est la plate-forme centrale de l'Union européenne dans la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et les autres formes que prend la grande criminalité internationale. Europol fournit de nombreux services et un canal sûr et efficace pour l'échange d'informations policières.

RÉORGANISATION D'EUROPOL. Pour améliorer ses prestations, Europol a restructuré son organisation au mois de janvier 2010. Les huit unités, avec leurs 600 collaborateurs, ont été réunies en trois départements. Le département Opérations assure le soutien opérationnel et l'échange d'informations. Le département Gouvernance s'occupe des enjeux stratégiques, des affaires juridiques et des questions de communication. Le département Ressources est responsable des TI, des finances et d'autres tâches de soutien.

Depuis peu, un service assure 24 heures sur 24, à l'échelle d'Europol, l'échange des informations et les prestations spécifiques d'Europol.

SIENA. Le remplacement de la ligne de communication existant entre la Suisse et Europol par le système de communication SIENA (Secure Information Exchange Network Application) a commencé en 2010. Tous les Etats membres d'Europol sont aujourd'hui raccordés à ce système et c'est maintenant au tour des Etats tiers comme la Suisse ou la Norvège d'y être intégrés. Grâce à SIENA, l'échange d'informations sera plus sûr et plus rapide. La mise en service opérationnelle du nouveau système est prévue pour 2011.

COLLABORATION INTENSE. La Suisse participe depuis 2010 aux deux fichiers d'analyse (Analyse Work Files, AWF) existant dans les domaines du terrorisme non islamiste et du trafic de cigarettes. Les enquêteurs et analystes suisses sont donc dorénavant impliqués dans les travaux de sept fichiers d'analyse.

A côté des séances opérationnelles consacrées à des cas concrets, les chefs de tous les services nationaux de contact Europol se sont rencontrés plusieurs fois en 2010 et des réunions spécifiques ont été organisées pour les Etats tiers. Il est important pour la Suisse de collaborer systématiquement à ces organes si elle souhaite défendre ses intérêts dans les activités opérationnelles d'Europol.

La Suisse participe aussi à l'élaboration des rapports stratégiques d'Europol. La situation dans les domaines du crime organisé et du terrorisme en Europe (EU Organised Crime Threat Assessment OCTA/EU Terrorism Situation and Trend Report TE-SAT) a notamment été abordée. Ces rapports fournissent de bonnes bases aux autorités suisses de poursuite pénale sur les grandes menaces pesant sur l'Europe.

Pour améliorer la coordination de l'entraide judiciaire internationale (Eurojust), fedpol a intensifié et institutionnalisé la coordination avec l'Office fédéral de la justice et le Ministère public de la Confédération.

Interpol

Interpol est la plus grande organisation policière internationale. Dans sa fonction de bureau central national d'Interpol, fedpol transmet des informations visant la poursuite et la prévention des infractions, l'exé-

cution des peines et mesures, la recherche de personnes et l'identification d'inconnus.

En 2010, fedpol a enregistré un total de 76 648 communications électroniques entrantes au sujet de personnes, d'objets ou de faits, et 29 752 communications sortantes, soit une légère progression par rapport à 2009. Avec 6 446 communications entrantes et 1 370 communications sortantes, l'échange international de données signalétiques à des fins d'identification des auteurs d'infractions et des morts inconnus ainsi que de traces d'ADN et d'empreintes digitales non élucidées est en léger recul.

La Suisse a mené 188 773 recherches de véhicules dans la banque de données d'Interpol correspondante, dont 56 ont abouti à une réponse positive pour des véhicules volés, chiffre en hausse de 40%. Les interrogations de la banque de données concernant les documents de voyage volés ou perdus ont progressé d'environ 30%, pour atteindre le chiffre de 12 443 290, le nombre des réponses positives augmentant de plus de 50%, à 631. La banque de données personnelles d'Interpol a elle aussi connu une progression: plus 40% ou 3 591 interrogations, dont 887 ont abouti, soit une hausse de plus de 250% par rapport à 2009.

La Suisse est également raccordée depuis février 2010 à une nouvelle banque d'images d'Interpol dans le domaine de la pédocriminalité, qui aide à prévenir et poursuivre les abus sexuels commis sur des enfants. On ne dispose pas encore de chiffres détaillés sur le sujet.

En 2010, fedpol s'est fait représenter dans 35 instances d'Interpol. La majorité d'entre elles traitent des différents domaines de la criminalité transfrontalière, tels que terrorisme, crime organisé, traite d'êtres humains, pédocriminalité, cybercriminalité, trafic de drogue, faux monnayage, brigandage, vol d'œuvres d'art ou de véhicules. Quelques instances optimisent la collaboration à l'intérieur d'Interpol, par exemple dans les domaines de l'identification (ADN/empreintes digitales), des recherches, du soutien technique ou du traitement des données.

Coopération policière multilatérale

La coopération policière multilatérale de la Suisse comprend la coopération avec différentes organisations internationales

comme l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE ainsi qu'avec des réseaux de lutte contre la criminalité transfrontalière comme RAILPOL ou l'Ecole de police d'Europe centrale (EPEC).

CONGRÈS DE L'ONU. La Suisse a participé au douzième Congrès de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale. L'objectif de ce congrès quinquennal est d'une part d'améliorer la coordination politique et stratégique de la prévention et de la lutte contre la criminalité internationale, d'autre part de poursuivre le développement de standards internationaux en droit pénal. La Suisse s'engage particulièrement, via un cercle d'experts, dans l'amélioration du droit pénal des mineurs. Ce cercle d'experts s'est réuni en étroite collaboration avec l'Institut international des droits de l'enfant.

COOPÉRATION POLICIÈRE AVEC L'EUROPE DU SUD-EST.

fedpol a suivi de près les évolutions vécues par la coopération policière régionale en Europe du Sud-est, et notamment celle de la convention de coopération policière (CCP), un instrument juridique régional qui s'appuie sur la coopération Schengen et fournit les bases légales d'une coopération policière approfondie dans cette région. fedpol a participé à différentes activités visant une mise en œuvre plus efficace de la convention et représenté la cheffe du département lors de deux conférences ministérielles.

OSCE. En 2010, l'OSCE a optimisé les mesures destinées à soutenir les Etats qui réforment leur police. Par ailleurs, les questions non militaires de la sécurité, telles que le trafic de drogue, la traite d'êtres humains, la cybercriminalité, le terrorisme et la sécurité des documents de voyage, ont gagné en importance. fedpol a soutenu les travaux de divers organes et conférences.

FORMATIONS EPEC.

La Suisse a continué à soutenir, en 2010, les différents programmes de formation de l'Ecole de police d'Europe centrale (EPEC), aux plans humain, financier et conceptionnel, dans le but de promouvoir la coopération policière transfrontalière et de lutter ainsi contre la criminalité internationale. Plus de 40 collaborateurs de corps de police cantonaux et municipaux, du Corps des gardes-frontière et de fedpol ont assisté à des séminaires et à des cours spécialisés.

fedpol a organisé avec la police cantonale et la police municipale de Zurich un séminaire EPEC sur le

sujet de l'engagement de personnes de confiance, auquel 25 personnes en provenance des Etats membres de l'EPEC ont participé, et proposé des conférenciers de référence – avec les corps de police et le Corps des gardes-frontière – pour des cours de formation continue. fedpol a également représenté la Suisse au sein des instances de l'EPEC et élaboré la nouvelle stratégie avec ses partenaires.

Conseillers de police (CIVPOL)

Le domaine responsable du recrutement et de l'encadrement des conseillers de police dans les interventions multilatérales a été transféré au DFAE le 1^{er} juillet 2010.

fedpol a organisé le transfert des dossiers et transmis les responsabilités en étroite collaboration avec le pool d'experts suisse. L'office a également soutenu les nouveaux responsables dans leurs fonctions et défini les processus correspondants entre le DFAE et fedpol.

Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants

Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) rassemble une multitude d'autorités et de services fédéraux et cantonaux, de même que des organisations non gouvernementales et internationales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

Le Bureau de direction du SCOTT, rattaché à fedpol, met au point des stratégies et des instruments de lutte contre la traite d'êtres humains dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale et de la protection des victimes.

NOUVELLE FORME DE TRAITE D'ÊTRES HUMAINS. Le SCOTT informe et sensibilise les services compétents sur les formes que revêt la traite d'êtres humains, qu'elles soient traditionnelles ou nouvelles. Depuis 2008, il signale que les réseaux criminels

étrangers contraignent des mineurs et des adultes, en Suisse aussi, à mendier ou à voler (vols à l'étalage ou à la tire, cambriolages). Il s'agit là de traite d'êtres humains aux fins d'exploitation de leur force de travail et, partant, d'une atteinte aux droits de l'homme.

Le 30 mars 2010, une table ronde internationale était organisée à Berne sur le thème de «Schnittstelle Kinderbettelei – Kinderhandel» (intersection entre mendicité et traite des enfants). Des spécialistes en provenance d'Autriche et de Roumanie ont informé les quelque 30 experts invités sur leurs expériences et les mesures prises contre cette forme d'exploitation. Les informations concernant un service qui s'occupe à Vienne d'enfants appréhendés pour mendicité ou vol et les reconduit dans leur pays d'origine ont été particulièrement intéressantes. L'Union des villes suisses a repris le sujet depuis et examine la possibilité de créer une institution centrale comparable en Suisse, pour accueillir les mineurs.

FORMATION CONTINUE ET COOPÉRATION CANTONALE. Les mesures de lutte contre la traite d'êtres humains exigent l'intervention de spécialistes formés à cet effet. A l'automne 2010, un cours a été organisé pour la première fois pour les membres des centres d'aide aux victimes et des services sociaux. Ce cours a été mis au point par le Bureau de direction en collaboration avec les membres du SCOTT et donné à Lausanne par la Haute école de travail social Genève (Hets).

Dans le cadre de la formation de l'Institut suisse de police sur la traite d'êtres humains, dispensée depuis 2007, 30 membres d'autorités de police cantonales et fédérales et de services des migrations ont été formés en 2010, en collaboration avec le Bureau de direction. Ce dernier a également participé à des tables rondes cantonales sur la traite d'êtres humains et collaboré, dans le canton de Berne, à un groupe chargé de l'exploitation du travail. L'échange d'expériences sur cette forme de traite d'êtres humains est utile au développement de stratégies et d'instruments nationaux.

COOPÉRATION INTERNATIONALE. La coopération internationale dans la lutte contre la traite d'êtres humains ne cesse de gagner en importance au niveau stratégique. Le gouvernement autrichien a lancé à l'automne 2010 une initiative sur la prévention et la lutte contre toutes les formes de traite des femmes. Le Bureau de direction du SCOTT coordonne la participation de la Suisse à ce genre de projets transnatio-

naux. Il examine les mesures destinées à améliorer la détection de la traite d'êtres humains, l'échange de données statistiques, l'exposé de la situation, la recherche, la prévention, la formation et l'aide aux victimes.

Le Bureau de direction du SCOTT a également collaboré aux affaires et projets d'autres services, à savoir:

- Mise en œuvre de partenariats avec les pays d'émigration dans le domaine de la traite d'êtres humains et du trafic de migrants.
- Appréciation des résultats de la procédure de consultation sur la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite d'êtres humains.
- Sensibilisation à l'exploitation de la force de travail d'êtres humains lors de congrès et de journées de travail de la Arbeitsgemeinschaft gegen die Ausnützung von Abhängigkeiten (AGAVA, communauté de travail contre l'exploitation des dépendances).
- Trafficking in Persons Report 2010 du Département d'Etat américain: il présente les progrès accomplis par la Suisse dans la lutte contre la traite d'êtres humains.
- Organisation d'un échange d'informations entre les services suisses, le Consulat du Brésil et une délégation brésilienne.

Vous trouverez d'autres informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants. > page 47

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 6 et 7. > pages 24 et 26

Communications en matière de blanchiment d'argent

Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) de fedpol joue un rôle de liaison et de filtre entre les intermédiaires financiers et les autorités de poursuite pénale. Conformément à la loi sur le blanchiment d'argent, ce service national central reçoit, analyse et si nécessaire transmet aux autorités de poursuite pénale les communications de soupçons des intermédiaires financiers relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En tant que service spécialisé, le MROS établit tous les ans une statistique rendue anonyme sur l'évolution de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Suisse.

COMMUNICATIONS. Pour la quatrième fois consécutive, les communications de soupçons ont nettement augmenté, passant de 896 en 2009 à 1159 en 2010. Cette hausse considérable de 29% s'explique principalement par deux séries d'affaires particulièrement complexes, qui ont généré 144 communications représentant 12% du volume annuel. Mais l'exclusion de la responsabilité des intermédiaires financiers introduite en 2009 avec la révision de la loi sur le blanchiment d'argent pourrait aussi avoir influencé le comportement des volontaires: les intermédiaires financiers peuvent dorénavant exercer leur droit de communiquer «en toute bonne foi» et n'ont plus à tenir compte de l'obstacle que représentait «la prudence que les circonstances leur imposent». Cette simplification va dans le sens des normes internationales du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI).

OBLIGATION ET DROIT DE COMMUNIQUER. Sur les 1159 communications de soupçons reçues, 688 sont dues à l'obligation de communiquer fixée dans la loi sur le blanchiment d'argent et 471 au droit de communiquer prévu par le code pénal. Le rapport entre ces deux modes de communication est depuis quelques années stabilisé, l'un à 59%, le second à 41%.

Environ un tiers de toutes les communications de soupçons qui se fondent sur le droit de communiquer émanent de banques et un cinquième d'acteurs du trafic des paiements, qui font donc plus souvent usage du droit de communiquer que les autres intermédiaires financiers, dont la part est inférieure à 10% du total des communications.

DAVANTAGE D'ESCROQUERIES. L'escroquerie est la principale infraction préalable présumée qui est communiquée. Cette catégorie de délit a augmenté de 46%, une augmentation jamais vue auparavant. La raison pourrait en être la crise financière étant donné que les investisseurs cherchent à compenser les pertes qu'ils ont subies et donnent suite à des offres au premier abord séduisantes et qui se révèlent frauduleuses par la suite. Il existe en outre de nombreuses variantes d'escroquerie, infraction commise de plus en plus souvent via Internet, comme les escroqueries au placement et les ventes aux enchères.

FINANCEMENT DU TERRORISME. Le nombre de communications de soupçons reçues pour financement présumé du terrorisme est passé de sept à treize. Cette augmentation relativement forte s'explique par trois affaires particulièrement complexes, qui ont généré à elles seules huit communications de soupçons.

GROUPE EGMONT. Le MROS est membre du Groupe Egmont, une association internationale de cellules de renseignements financiers (Financial Intelligence Units, FIU), dont le but est de créer les conditions nécessaires à un échange sécurisé et rapide d'informations utiles à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le Groupe Egmont a accueilli quatre nouveaux membres en 2010, originaires d'Afghanistan, du Cameroun, de Côte d'Ivoire et d'Uruguay. Il compte aujourd'hui 120 FIU sur tous les continents (52 en Europe, 32 en Amérique du Nord et du Sud, 21 en Asie, huit en Afrique et sept en Océanie). Les deux tiers de ces FIU, soit 80 d'entre elles, sont, comme le MROS, des bureaux de communication dits administratifs. Il existe parallèlement 28 bureaux à la structure policière et judiciaire, 4 bureaux judiciaires et 8 bureaux mixtes, dits FIU hybrides.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 2. [> page 16](#)

Vous trouverez le rapport annuel du MROS, version intégrale, sur www.fedpol.ch.

Centrale d'engagement de fedpol

La Centrale d'engagement de fedpol (CE fedpol) fait office d'interlocuteur disponible 24 heures sur 24 pour toutes les questions de police judiciaire des organisations partenaires en Suisse et à l'étranger. Elle réceptionne toutes les communications entrantes, les traite et les transmet aux services compétents à l'intérieur et à l'extérieur de l'office.

La CE fedpol coordonne et dirige les engagements opérationnels tels qu'observations et livraisons surveillées, assure à toute heure la correspondance en matière de police judiciaire et décide des mesures d'urgence à prendre (par ex. recherches ou enquêtes). Elle constitue le Single Point of Contact (SPOC) d'Europol, d'Interpol, de Schengen et d'autres partenaires, en Suisse et à l'étranger.

De plus, la CE fedpol constitue le service d'alerte permanent (24h/24, 7j/7) pour le système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant et pour de nombreux services et organisations au sein et à l'extérieur de l'administration.

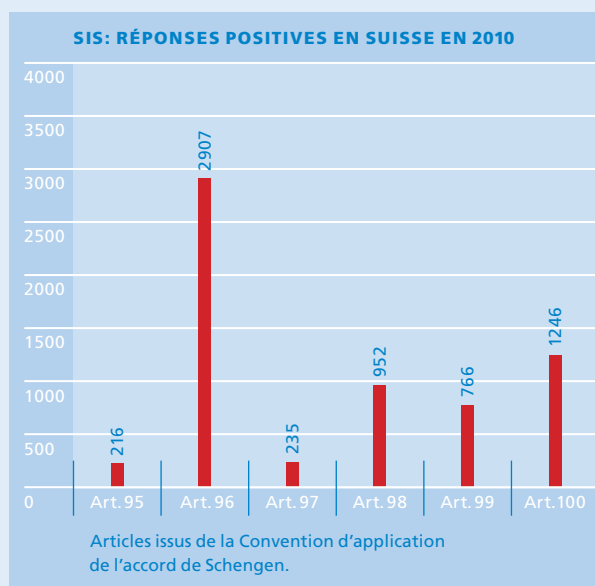
GESTION DES COMMUNICATIONS. En tant que centrale de tri et plate-forme d'information, la CE fedpol a reçu plus de 105 639 (+4,7% par rapport à 2009) communications relevant de la police judiciaire en 2010, avec le Commissariat Gestion des informations. La proportion de communications électroniques a progressé de 9,6% par rapport à 2009; les communications faites par courrier postal ou par fax ont reculé de 19,5%, à 7064.

COMMUNICATIONS			
	2010	2009	2008
• Courriers entrants d'Interpol	76 648	73 176	71 006
• Fax	3 416	3 883	4 429
• Poste	3 648	4 897	5 056
• Vulpus	3 684	3 032	2 761
• Europol (entrées et sorties)	4 021	2 729	2 338
• PolMail	9 137	2 591	1 816
• Téléphone (via opérateur)	3 887	5 823	7 515
• Divers	1 198	4 835	3 821
Total	105 639	100 966	98 742

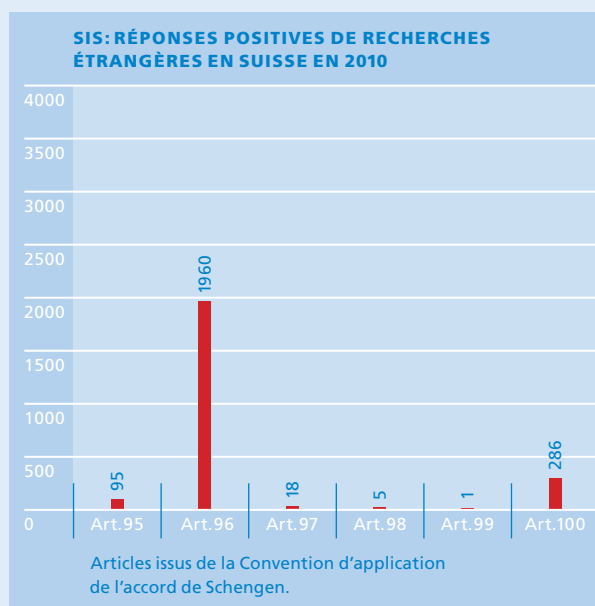
AFFAIRES OPÉRATIONNELLES. La CE fedpol a coordonné 222 affaires opérationnelles au total (2009: 278), dont 136 observations transfrontalières et livraisons surveillées. Les mesures transfrontalières ont progressé de 5,4% par rapport à 2009.

AFFAIRES LIÉES À LA CORRESPONDANCE. La CE fedpol a traité avec le Commissariat Gestion des informations 4139 communications donnant lieu à un échange de courrier (-5,4% par rapport à 2009):

AFFAIRES PAR CATÉGORIE			
	2010	2009	2008
• Informations aux proches	292	234	293
• Vols simples à l'étranger	124	215	176
• Vérifications d'armes	87	147	103
• Entraide judiciaire internationale et extraditions sur mandat de l'OFJ	110	100	108
• Vérifications de véhicules en relation avec des infractions	1629	1602	2009
• Affaires externes à la division en dehors des heures de bureau	768	1001	962
• Questions, vérifications, traitements de réponses positives de l'ASF, etc.	1129	1075	1179



Graphique 14.



Graphique 15.

SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN				
Catégorie	2010		2009	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
• Arrestations aux fins d'extradition	216	95	199	112
• Interdictions d'entrée	2907	1960	2999	1860
• Personnes disparues	235	18	191	16
• Personnes recherchées par la justice (par ex. témoins)	952	5	986	1
• Surveillances discrètes	766	1	626	0
• Objets (véhicules et documents d'identité)	1246	286	1476	166
Total	6 322	2365	6477	2155

BUREAU SIRENE SUISSE. Le bureau SIRENE, rattaché à la CE fedpol, participe en tant que centrale nationale à l'échange de toutes les informations lors de recherches dans le Système d'information Schengen SIS (résultats positifs de recherches étrangères en Suisse et de recherches suisses à l'étranger). Le bureau SIRENE est aussi chargé de publier les recherches de personnes en Suisse.

Dans sa deuxième année, le SIS a permis à une moyenne de 24 recherches d'aboutir chaque jour. Les recherches étrangères en Suisse se sont en revanche soldées par une diminution de 2% de réponses positives, mais les recherches suisses à l'étranger ont progressé de 10% (graphiques 14 et 15).

En tout, la CE fedpol a reçu 48493 informations écrites de l'étranger (+3%) et elle a envoyé 12787 formulaires à destination de l'étranger. En outre, le bureau SIRENE a traité 13913 appels téléphoniques. Les appels sont passés par les utilisateurs suisses du SIS, tels que les polices cantonales, le Corps des gardes-frontière et par les bureaux SIRENE étrangers.

IDENTIFICATIONS INTERNATIONALES. Le Commissariat Identifications internationales a traité 25 700 communications entrantes et sortantes en 2010, chiffre en progression de 13,5% par rapport à 2009. fedpol ayant demandé à de nombreux pays de fournir des communications répondant aux normes de qualité exigées, les communications renvoyées en raison de leur mauvaise qualité étaient près de 40% moins nombreuses.

Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant

Les autorités de police suisses disposent depuis le 1^{er} janvier 2010 d'un système d'alerte rapide qui est déclenché dès qu'il existe des soupçons fondés ou la certitude qu'un enfant a été enlevé et que sa vie ou son intégrité corporelle sont menacées.

Le système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2010. Il peut être activé à tout moment par une police cantonale. Une fois l'alerte déclenchée, le corps de police compétent transmet l'avis correspondant à la CE fedpol. Celle-ci veille à ce que l'avis soit disponible en quatre langues et le fait suivre aux organisations partenaires.

Elle met sur pied une centrale d'appel chargée de réceptionner les indications de la population. La CE fedpol a également compétence pour déclencher les recherches policières internationales.

Lors de son assemblée d'automne 2010, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a accepté l'intégration de la Principauté du Liechtenstein dans le système d'alerte.

D'autres partenaires ont pu être associés au système en 2010, de sorte que les canaux d'information disponibles fin 2010 sont les suivants:

- SSR-SRG-Idee suisse (radio et télévision),
- Office fédéral des routes (OFROU),
- CFF,
- sociétés exploitant les aéroports de Genève, Lugano-Agno, Euroairport Mulhouse et Berne-Belp,
- Agence télégraphique suisse (ATS),
- Keystone,
- NeoAdvertising (gère des écrans publicitaires dans des centres commerciaux),
- dix médias en ligne (Newsnetz, NZZ, 20 Minutes, Neue Luzerner Zeitung, Blick, St. Galler Tagblatt, Südostschweiz Newsmedia AG, Corriere del Ticino, Le Nouvelliste, Le Temps).

Au 1^{er} février 2011, les fournisseurs de téléphonie mobile Swisscom, Sunrise et Orange transmettront également les alertes par SMS sur les téléphones portables des utilisateurs enregistrés volontairement. Ils fourniront également un lien sur Internet vers le texte intégral de l'alerte, avec une photo de la victime.

Les deux grands exercices prescrits dans les conventions ont également eu lieu durant l'exercice 2010: le 15 mars avec la police cantonale de Schwyz, le 18 octobre avec celle de Fribourg. Les exercices, qui impliquent plus de 150 personnes, se sont déroulés avec succès. Leur évaluation permet d'optimiser le système en permanence, le but étant de pouvoir agir rapidement et de manière professionnelle en cas de problème.

Recherches RIPOL

Les unités RIPOL sont responsables de l'exploitation du système de recherches informatisées RIPOL, qui comprend des banques de données utiles à la recherche de

personnes, de véhicules et d'objets et recense les infractions non élucidées. Ce système permet des recherches rapides, simples et uniformes dans toute la Suisse.

Le projet «Nouvelle recherche de personnes» introduit le 9 février 2010 vise les objectifs suivants:

- modernisation du système national de recherches RIPOL, en particulier de la recherche de personnes,
- raccordement international à Interpol et au Système d'information Schengen (SIS),
- échange de données au sein de la Confédération (Office fédéral de la justice) et avec les cantons et l'étranger (accords bilatéraux avec l'Allemagne, l'Autriche et le Liechtenstein).

RIPOL (Base de données RIPOL au 31.12)			
Nombre d'utilisateurs: env. 25 000	2010	2009	2008
Personnes	185 971	205 320	196 130
Véhicules (y compris vélos et motos)	386 604	348 907	308 535
Immatriculations de véhicules	426 193	386 818	347 440
Infractions non élucidées	1 559 866	1 394 507	1 239 323
Personnes lésées	1 161 048	1 056 673	945 733
Objets	2 454 277	2 276 222	2 123 284
Signalements	54 597	49 948	44 877
Traces	46 806	44 766	42 685

VOLUME DE DONNÉES SAISIES			
Recherches de personnes	2010	2009	2008
Mandats d'arrêt	37 774	30 111	32 523
Recherches du lieu de séjour	38 549	37 665	32 576
Mesures d'éloignement	2 922**	13 657	10 336
Internements	7 133	*	*
Exécution des peines et mesures	543	*	*
Personnes disparues	3 845	*	*
Enlèvements d'enfants évités	13	*	*
Limitation de départ à l'étranger (HOOGAN)	8	*	*

* fedpol travaille depuis le 9 février 2010 avec la nouvelle banque de données sur les personnes, qui contient de nouvelles catégories d'avis. La distinction entre national et régional a en outre été supprimée.

** Depuis la même date, l'Office fédéral des migrations publie ses mesures d'éloignement nationales dans le SYMIC et non plus dans le RIPOL. Mais elles peuvent être consultées via le RIPOL. Il n'est plus possible en revanche d'établir les statistiques les concernant à partir du RIPOL. Le chiffre de 2010 ne contient plus que les renvois et expulsions ainsi que les délimitations de périmètres d'assignation ou d'exclusion.

RECHERCHES D'OBJETS			
	2010	2009	2008
• Cas	200 013	193 919	196 557
• Signalements	4 881	5 465	4 073
• Traces	2 261	2 395	2 897
• Objets	163 443	148 693	145 979
• Personnes lésées	115 989	125 408	141 963

RECHERCHES DE VÉHICULES			
	2010	2009	2008
• Véhicules	7 813	8 732	9 315
• Vélos, motos et NIV volés	37 752	40 473	43 517
• Immatriculations	35 590	35 142	35 835
• Immatriculations de vélos et de motos	33 418	37 202	40 258

RECHERCHES ACTIVES			
	2010	2009	2008
• Messages urgents connus	10 568	13 257	13 157
• Autres messages	2 007	3 920	3 583

Le RIPOL gère également le site www.swisspolice.ch au nom de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS). Ce site commun des polices suisses a l'avantage d'uniformiser la communication entre la population et les autorités de police. Il complète les recherches de la police judiciaire et les activités de cette dernière en matière de prévention. Le site facilite les enquêtes portant sur des crimes ou délits, la recherche de personnes ou d'objets de grande valeur marchande ou sentimentale, de même que la prévention d'actes criminels. Il permet en particulier la publication des mises en garde adressées à la population.

Pour plus d'informations, consulter www.swisspolice.ch.

Identification biométrique des personnes

La Division Services AFIS ADN est le centre national de prestations de l'Office fédéral de la police pour l'identification biométrique des personnes sur la base d'empreintes digitales et palmaires ou de l'ADN.

Parmi ses mandants figurent les corps de police de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein, l'Office fédéral des migrations (domaine de l'asile), le Corps des gardes-frontière et le Département fédéral des affaires étrangères (octroi de visas).

Les clients reçoivent les résultats de leurs demandes d'identification sous une forme électronique sécurisée. Ces résultats peuvent être utilisés aussi bien à charge qu'à décharge des intéressés. Les prestations sont fournies 24 heures sur 24.

TAUX DE RÉUSSITE ÉLEVÉ. Au total, les Services AFIS ADN ont traité environ 160 000 demandes d'identification en 2010 (2009: 155 000), dont environ 27 500 sur la base des profils d'ADN (2009: 27 000) et 132 500 au moyen des empreintes digitales (2009: 128 000). Le nombre de demandes d'identification a donc augmenté d'un peu plus de 3% en 2010.

En 2010, quelque 76 900 demandes d'identification selon la méthode dite des deux doigts ont été transmises aux Services AFIS ADN (identification de personnes sur la base des empreintes des deux pouces, 2009: 72 500), les résultats étant transmis au mandant en l'espace de dix minutes au maximum. Tant des appareils fixes que mobiles ont été utilisés.

Avec 6377 identifications de traces (dont 3827 sur la base de profils d'ADN), le pourcentage de réussite pour l'identification de traces relevées sur les scènes de crime a nettement augmenté par rapport à l'année précédente (+5%). En outre, dans 965 cas (+20%), on a identifié des liens avec les scènes de crime (concordance entre plusieurs traces) au moyen d'une comparaison des profils d'ADN.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES.

Pour adapter la qualité aux normes internationales en vigueur, quelque 550 000 fiches d'empreintes digitales ont été numérisées dans une nouvelle résolution et transférées dans une banque de données électronique indépendante de tout fournisseur. Cette amélioration permettra de renoncer à l'archivage sur papier dès 2011.

	CONCORDANCES 2010	NOMBRE	CONCORDANCES TOUTES LES...
• 2 doigts		38 270	14 minutes
• 10 doigts		16 630	32 minutes
• Personne-traces		2 550	37 heures
• Personne-traces d'ADN		3 872	27 heures
• Traces-traces		965	9 heures

Documents d'identité

La Section Documents d'identité est responsable de l'établissement et du

développement des passeports et des cartes d'identité suisses.

La section surveille l'exécution des dispositions légales et l'uniformité de la procédure des autorités chargées d'établir ces documents. Elle supervise les 39 bureaux cantonaux des passeports, les quatre services des passeports d'urgence des aéroports et les quelque 127 représentations suisses à l'étranger. La section gère le système d'information relatif aux documents d'identité (ISA), qui contient toutes les données sur les passeports et cartes d'identités suisses qui sont émis. Elle contrôle les données introduites dans le système par les autorités d'établissement et procède aux modifications nécessaires.

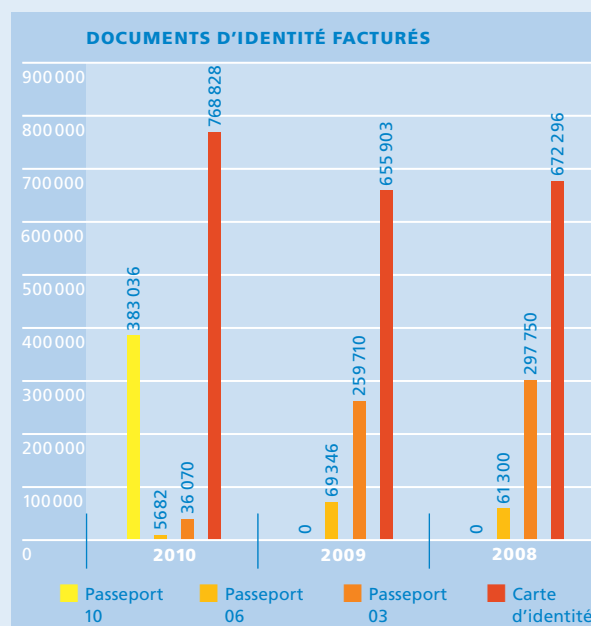
86 855 DOCUMENTS PERDUS. La section fournit des renseignements sur les documents d'identité perdus ou volés. En 2010, pas moins de 86 855 documents d'identité perdus ont été signalés dans le RIPOL, le Système d'information Schengen (SIS) et la banque de données mondiale d'Interpol «Automated Search Facility-Stolen Lost Travel Documents (ASF-SLTD)».

Sur les 1 193 616 documents d'identité suisses (passeports et cartes d'identité) envoyés par la poste en Suisse en 2010, 44 ont été perdus. Ces documents sont aussi signalés dans les systèmes susmentionnés.

En 2010, la section a examiné 308 demandes de documents d'identité déposées auprès des représentations suisses à l'étranger (2009: 350). L'établissement d'un document d'identité a été refusé dans 54 cas, parce que la personne requérante était enregistrée dans le système de recherches RIPOL en vue de son arrestation, suite à un crime ou un délit, ou qu'elle était impliquée dans une procédure pénale dans son pays de séjour (2009: 85).

La section contrôle en outre le retrait des documents d'identité des personnes dont la nationalité suisse a été annulée par l'Office fédéral des migrations. Ce cas s'est présenté 83 fois en 2010 (2009: 126). 39 annulations ne sont pas encore exécutoires. Pour 15 des 44 personnes qui ont définitivement perdu la citoyenneté suisse, les documents d'identité n'ont pas encore pu être retirés (2009: 8 sur 68). Ces documents sont publiés dans le RIPOL, dans le SIS et dans l'ASF-SLTD comme documents non valables.

La Section Documents d'identité dispose d'une ligne d'assistance gratuite. Elle peut également être contactée par courrier électronique à l'adresse schweizer-pass@fedpol.admin.ch. Le numéro 0800 820 008 a été composé 16 650 fois entre le 1^{er} avril et



Graphique 16.

le 31 octobre 2010. Le courriel est très utilisé: en 2010, 4589 demandes ont été traitées par e-mail (2009: 3200).

PASSEPORT 10. Le nouveau passeport 10 a été introduit le 1^{er} mars 2010, conformément au calendrier. Il remplace le modèle de passeport 03 (sans puce) et le passeport 06 (puce contenant une photo numérisée) et répond aux prescriptions nationales et internationales les plus récentes. Dans le cas du passeport 10, la puce contient non seulement une photo, mais encore deux empreintes digitales numérisées. Grâce à leurs différents éléments de sécurité, ces données ne peuvent être ni falsifiées, ni lues par des services non autorisés.

Depuis le 1^{er} mars 2010, 383 036 nouveaux passeports 10 ont été établis sans que des problèmes ou retards notables ne se produisent (graphique 16). Les délais de livraison maximaux de 10 jours ouvrables en Suisse et de 30 jours ouvrables à l'étranger ont été respectés.

Le passeport 10 peut être commandé – selon les cantons – au guichet, par téléphone ou sur Internet. Plus de la moitié des requérants l'ont commandé en ligne et convenu d'un rendez-vous pour la saisie des données biométriques. Environ la moitié des personnes ont profité de l'offre combinée leur permettant de commander la carte d'identité en sus du passeport 10 pour la somme de 8 francs (à laquelle s'ajoutent des frais de port de 10 francs).

La production des nouveaux passeports 10 se fait en étroite collaboration avec l'entreprise générale et d'autres sociétés privées à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), qui confectionne et personnalise les passeports, c'est-à-dire imprime les données personnelles et les saisit dans la puce.

Les données biométriques nécessaires aux nouveaux passeports électroniques, aux autres documents d'identité biométriques et aux visas sont saisies et contrôlées sur une plate-forme système utilisée par les cantons, fedpol, l'Office fédéral des migrations, le DFAE et le Corps des gardes-frontière.

Les formations proposées avec l'introduction du passeport 10 ont été très fréquentées par les autorités d'établissement et la nouvelle ligne d'assistance gratuite a été appelée dans 1600 cas.

AUTRES CHANGEMENTS. La loi sur les documents d'identité entrée en vigueur le 1^{er} mars 2010 devra une nouvelle fois être adaptée, pour ce qui est des cartes d'identité, conformément aux vœux du Parlement. Le projet de la Commission des institutions politiques du Conseil national prévoit qu'il reste possible d'établir des cartes d'identité sans puce sur demande, que le délai de transition de deux ans accordé pour l'harmonisation des procédures soit abandonné et que les cantons puissent décider eux-mêmes si les cartes d'identité peuvent être demandées auprès de la commune de domicile. La procédure de consultation s'est terminée le 21 janvier 2011.

Informations détaillées sur www.passeportsuisse.admin.ch.

Coordination des documents d'identité et de légitimation

Le Domaine Coordination des documents d'identité et de légitimation (KILA) assume les tâches suivantes:

- acquérir des spécimens de pièces d'identité et de légitimation de tous les pays, les analyser et les décrire, photographier à l'appui, dans la banque de données ARKILA, la collection de pièces d'identité de référence destinée aux services fédéraux et cantonaux,
- collecter des informations relatives à la falsification en vue de tenir à jour la statistique suisse sur la fraude documentaire; exploiter et évaluer la banque de données FRAUDE,



- vérifier des documents étrangers quant aux modalités d'émission, à l'authenticité (du document ou des données personnelles y figurant), au processus de fabrication, aux caractéristiques et éléments de sécurité, etc.,
- administrer et émettre les spécimens suisses (passeport, carte d'identité, permis de conduire, visa, etc.),
- contrôler la qualité au moment de l'émission des documents d'identité suisses (passeport et carte d'identité), apporter son expertise en matière de documents lors de la conception de nouveaux documents (fabrication, éléments de sécurité, techniques d'impression, normes internationales en vigueur, etc.).

BANQUE DE DONNÉES ARKILA. Durant l'exercice sous revue, 302 nouveaux documents ont été décrits et photographiés dans la collection de références de documents d'identité quadrilingue ARKILA. Le nombre accru de documents disponible entraîne une augmentation de la clientèle et des interrogations.

COLLECTION DE RÉFÉRENCES DE DOCUMENTS D'IDENTITÉ ARKILA			
	2010	2009	2008
Total des documents disponibles	2 141	1 839	1 565
Accès à ARKILA	14 469	12 064	13 487
Utilisateurs	8 150	6 544	5 974

BANQUE DE DONNÉES FRAUDE. Les évaluations des données fournies par les polices cantonales et le



DÉVELOPPEMENT TRÈS RAPIDE. Alors que le passeport 03 était contrôlé par lecture optique, le nouveau modèle de passeport contient quant à lui une puce électronique (photo: fedpol).

Corps des gardes-frontière montrent qu'avec la suppression des frontières UE-Schengen, on détecte nettement moins de falsifications (-15,7%) et d'utilisations abusives (-7,6%) de documents émis par les Etats de l'UE. La qualité améliorée des documents contribue elle aussi à une baisse des falsifications, les passeports et les cartes d'identité établis depuis 2006 étant munis de meilleurs éléments de sécurité, de lignes de lecture optiques et de puces.

FALSIFICATIONS DÉCOUVERTES			
	2010	2009	2008
• Contrôles à la frontière	2111	2457	3361
• Contrôles en Suisse	1498	1771	1603
• Etranger	0	0	2
Total	3609	4228	4986

VÉRIFICATIONS INTERNATIONALES. Le nombre de demandes urgentes soumises à des délais est en baisse en raison du recul du taux de contrôle et du nombre accru de documents de comparaison figurant dans la banque de données ARKILA.

VÉRIFICATIONS			
	2010	2009	2008
• Mandats sans contrôle du délai	493	523	171
• Mandats avec contrôle du délai	75	112	149
Total	568	635	320

PROJET FADO DE L'UE. Avec FADO (False and Authentic Database Online), l'UE propose trois banques de données à différents niveaux d'accès et de qualités différentes. Deux d'entre elles sont aujourd'hui opérationnelles:

- PRADO (Public Register of Authentic Identity and Travel Documents Online): banque de données documentaires accessible à tous par Internet depuis 2009, avec possibilités de consultation restreintes et qualité d'image réduite.
- iFADO (intranet False and Authentic Database Online): banque de données documentaires pour les services sur le terrain, accessible sur l'intranet sécurisé de la Confédération depuis début 2010.

La principale banque de données, Expert-FADO (côté saisie de FADO), permet d'échanger des informations sur l'utilisation abusive de documents avec tous les Etats de l'UE raccordés via l'interface FADO. Pour des raisons de sécurité, elle ne sera fournie qu'à un certain nombre de services en Suisse à partir de 2011.

ANTENNE POUR LES CERTIFICATS. KILA est dorénavant le «Single Point of Contact» de la Suisse pour l'échange de certificats à l'échelle mondiale. Ces certificats permettent d'identifier et de lire correctement les données figurant sur les puces des documents électroniques. Les certificats entrants sont contrôlés puis mis à la disposition des services de contrôle suisses (gardes-frontière et police aéroportuaire de Zurich). KILA fournit également les certificats des puces de passeports suisses aux points de contact étrangers (SPOC). Les services de contrôle suisse disposent actuellement de 46 certificats en provenance de 38 pays.

Recherches de personnes disparues

Les prestations fournies englobent les recherches de personnes disparues depuis longtemps, effectuées à la demande de membres de la famille, de même que des recherches sur le lieu de séjour à la demande d'autorités et d'organisations d'utilité publique en Suisse et à l'étranger.

En 2010, le service a traité au total 172 demandes de recherche écrites (2009: 170). 70% des mandats de recherche portaient sur des ressortissants suisses et 30% concernaient des ressortissants étrangers. 58% des personnes recherchées ont été retrouvées et informées. Dans 12% des cas, les personnes n'ont pas été

retrouvées (2009: 54%/18%). 16% des demandes ont été transmises à un autre service pour des raisons de compétence (2009: 16%), 14% étant soit en cours, soit classées à la fin de l'année (2009: 12%).

Le nombre des demandes émanant d'autorités et d'entreprises de droit privé a augmenté par rapport à 2009, tandis que celles des particuliers et des organisations caritatives (ONG) est en léger recul.

RECHERCHE DE MEMBRES DE LA FAMILLE. Les 56 demandes de recherche privées (2009: 64) visaient pour la plupart des personnes disparues depuis longtemps ou des membres de la famille et autres personnes proches perdus de vue. Il s'agissait souvent de rétablir un contact entre les membres d'une famille en Suisse et à l'étranger. Les demandes de recherche venant de Suisse concernaient surtout des émigrés ou des Suisses vivant à l'étranger, tandis que les demandes provenant de l'étranger visaient des ressortissants étrangers qui s'étaient réfugiés en Suisse, qui y avaient émigré ou qui y résident. Dans plusieurs cas, des parents demandaient de l'aide pour rétablir le contact rompu avec leurs enfants adultes ou des personnes nées hors mariage étaient à la recherche de leurs parents biologiques ou de leurs demi-frères ou demi-sœurs.

RECHERCHE D'HÉRITIERS ET D'ABSENTS. Les autorités ont quant à elles déposé 77 mandats de recherche en 2010 (2009: 66). Une grande part provenait des services de successions cantonaux et des notaires, qui demandaient des enquêtes sur les lieux de séjour d'héritiers en vue du règlement de successions. Certains cas étaient liés à des procédures en cours de déclaration d'absence. Le service a également apporté son aide à la protection consulaire du DFAE pour retrouver des membres de la famille de ressortissants suisses tombés malades ou décédés à l'étranger, notamment à la suite du tremblement de terre en Haïti. Des représentations étrangères présentes dans notre pays ont demandé de l'aide, par l'intermédiaire du DFAE, pour localiser des ressortissants que l'on supposait se trouver en Suisse et des représentations suisses à l'étranger ont cherché à clarifier l'identité de personnes demandant un passeport.

DEMANDES ÉTRANGÈRES CONCERNANT DES PERSONNES DISPARUES EN SUISSE. Les organisations et institutions d'intérêt public ont soumis 13 demandes de recherche (2009: 26). La Croix-Rouge a adressé des demandes de recherche de personnes

issues de régions en guerre ou de régions politiquement instables qui voulaient s'enquérir de proches supposés en Suisse. Des demandes de recherche familiale générales visant des proches vivant en Suisse ont également été déposées. Le service a aussi soutenu à plusieurs reprises le Bureau suisse pour l'adoption, situé à Zurich, au sujet du regroupement d'enfants adoptés et de leurs parents biologiques.

CAPITAUX DE PRÉVOYANCE. Des entreprises privées, par exemple des assurances et des institutions de prévoyance, ont déposé 26 demandes de recherche du lieu de séjour de Suisses et d'étrangers en vue de verser des capitaux de prévoyance (2009: 14).

Législation et protection des données

Le Service juridique est le centre de compétence de l'office qui traite les questions juridiques. Il dirige les projets législatifs de l'office et traite les décisions touchant aux domaines du matériel de propagande incitant à la violence et des interdictions d'entrée. La section évalue les affaires et les projets de l'office sous l'angle juridique et du point de vue de la protection des données. Le domaine Protection des données conseille les collaborateurs de l'office et traite les demandes de renseignements ou d'effacement de données.

LÉGISLATION SUR LA POLICE. L'avant-projet de loi fédérale sur les tâches de police de la Confédération (loi sur les tâches de police, LPol) a été mis en consultation du 27 novembre 2009 au 15 mars 2010. Les cantons, les partis représentés au sein de l'Assemblée fédérale et les autres organisations intéressées ont ainsi eu l'occasion de donner leur avis sur le projet. Les résultats s'étant révélés controversés, leur exploitation et la décision concernant la suite des événements ont pris beaucoup plus de temps que prévu. C'est pourquoi le Conseil fédéral n'a pas pu en prendre connaissance au cours de l'année sous revue.

Durant la consultation, les cantons ont demandé une extension du champ d'application de la LPol et ont souhaité intégrer les tâches de police de sécurité du Corps des gardes-frontière et la loi sur l'usage

de la contrainte dans le projet. Ces requêtes se recoupent avec le mandat contenu dans le postulat Malama («Sécurité intérieure. Clarification des compétences. Où en est le rapport?»), adopté récemment par le Conseil fédéral. Ce postulat charge le Conseil fédéral d'établir un rapport sur la répartition constitutionnelle des compétences et la répartition concrète des tâches entre la Confédération et les cantons pour ce qui est de la sécurité intérieure. Il s'agit d'examiner, notamment en relation avec l'extension du champ d'application de la LPol demandée par les cantons, dans quelle mesure la répartition actuelle des compétences répond au contexte actuel et correspondra aux besoins du futur. Le Conseil fédéral décidera de la suite à donner à la LPol lorsque le rapport demandé par le postulat Malama lui aura été soumis pour approbation.

Bien que l'élaboration de la LPol ait été suspendue, il n'est pas exclu que fedpol poursuive ses travaux législatifs en matière de police au niveau de la Confédération, dont la constitutionnalité est établie.

TRAITE D'ÊTRES HUMAINS ET PROTECTION DES TÉMOINS. Le Conseil fédéral a signé en 2008 la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite d'êtres humains. L'ordre juridique suisse correspond largement à la convention. On ne relève un besoin de réglementation que pour la protection extraprocédurale des témoins. C'est pourquoi, pour mettre en œuvre la convention, un projet consultatif de loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins a été élaboré, en y impliquant les cantons.

Au vu des résultats de la consultation, le Conseil fédéral a adopté le 17 novembre 2010 le message concernant l'approbation et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite d'êtres humains et la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins. L'arrêté fédéral portant approbation de la convention est donc soumis au Parlement dans le même message que le projet de loi.

LÉGISLATION SUR LES ARMES. La directive de l'UE sur les armes fait partie intégrante de l'acquis de Schengen. Vu les modifications apportées à cette directive à la suite de la signature du Protocole de l'ONU sur les armes à feu par la Commission européenne, qui constitue un développement de l'acquis de Schengen, il a fallu réviser la législation fédérale sur les armes. L'ordonnance sur les armes prévoit que les informa-

tions concernant l'acquisition d'armes soient dorénavant conservées dans les systèmes d'information cantonaux pendant au moins 30 ans. Les petites unités d'emballage de munitions doivent elles aussi être marquées. Les dispositions révisées de la loi et de l'ordonnance sur les armes sont entrées en vigueur le 28 juillet 2010.

Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale ont recommandé le rejet de l'initiative populaire «Pour la protection face à la violence des armes». Le peuple et les cantons ont suivi cette recommandation et rejeté l'initiative le 13 février 2011.

PROTOCOLE DE L'ONU SUR LES ARMES À FEU.

Le Protocole de l'ONU sur les armes à feu et l'Instrument de traçage de l'ONU permettent de lutter plus efficacement contre la fabrication et le trafic illicites d'armes dans le sens où ils fixent des standards minimaux et harmonisent les ordres juridiques internes. Le Conseil fédéral a décidé en 2008 d'inscrire dans le droit suisse les obligations résultant de ces deux traités. Outre la mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes, évoquée ci-dessus, d'autres adaptations sont nécessaires. La mise en œuvre de l'Instrument de traçage de l'ONU exige un allongement de la durée de conservation des données concernant la remise et la reprise de l'arme personnelle dans la loi fédérale sur les systèmes d'information militaires. Il est proposé par ailleurs que la loi sur les armes soit modifiée dans la perspective de deux développements de l'acquis de Schengen. Le Conseil fédéral a organisé une consultation des cantons et des milieux intéressés sur l'avant-projet du 12 mai au 2 septembre 2010. Il a pris connaissance des résultats de cette consultation au printemps 2011 et a approuvé le projet et le message.

LÉGISLATION SUR LES EXPLOSIFS. Le Conseil fédéral a chargé le DFJP de la révision de la loi et de l'ordonnance sur les explosifs en vue d'aligner le droit suisse sur la législation européenne en vigueur dans ce domaine. Il s'agissait en particulier d'harmoniser la réglementation en matière d'autorisations d'importation, d'autorisations pour l'utilisation d'engins pyrotechniques et de marquage des explosifs conformément aux directives de l'UE. La révision a également permis de supprimer quelques incohérences apparues au cours des années d'application de la loi actuelle.

La modification de la loi sur les explosifs a eu lieu dans le sillage de la révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce

(LETC). La LETC révisée est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010. L'ordonnance du 27 novembre 2000 sur les substances explosibles (ordonnance sur les explosifs) a été harmonisée avec les directives déterminantes de l'UE. L'ordonnance révisée est elle aussi entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

DEMANDES DE PROTECTION DES DONNÉES. Des particuliers domiciliés en Suisse ou à l'étranger soumettent régulièrement des demandes de renseignements à propos des systèmes d'information exploités par fedpol, afin de savoir si fedpol a traité des données qui les concernent. Les demandes de renseignements sont traitées par le conseiller à la protection des données et des informations de fedpol, rattaché au Service juridique. En 2010, 420 demandes de renseignements et d'effacement de données ont été traitées concernant les systèmes d'information de police suivants:

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET D'EFFACEMENT DE DONNÉES	
Système d'information	Demandes
• Système d'information Schengen SIS	319
• Système de recherches internationales d'Interpol	25
• Système de recherches nationales RIPOL pour la recherche de personnes, de véhicules et pour les infractions non élucidées, y compris la recherche d'objets	20
• Système d'information sur le hooliganisme HOOGAN	8
• Système d'empreintes digitales (Automated Fingerprint Identification System AFIS) et système d'empreintes génétiques et de profils d'ADN (Combined DNA-Index System CODIS)	5
• Registre des affaires reçues par fedpol et des données issues de l'échange de renseignements avec Interpol IPAS	1
• Système d'analyse et d'enquête relevant de la compétence de poursuite pénale de la Confédération JANUS	4
• Banque de données GEWA	6
• Demandes sur tous les systèmes d'information	32
Total	420

Le nombre des demandes adressées au SIS, notamment, a presque doublé (2009: 175). Leur complexité a elle aussi augmenté. En 2010, il a souvent fallu procéder à une consultation des autorités, en Suisse et à l'étranger, avant de pouvoir fournir des renseignements au requérant.

Ressources

La Division Ressources fournit des prestations à toutes les unités de l'office dans les domaines des finances, du personnel et des services centraux.

FINANCES. La Section Finances et controlling est chargée de la planification financière, de la budgétisation, du controlling et de la journalisation des finances, ainsi que de la surveillance des crédits à l'échelon de l'office.

En 2010, fedpol disposait d'un budget global de quelque 219 millions de francs et d'investissements de 17 millions de francs pour mener à bien les tâches qui lui étaient confiées (2009: 226 millions de francs de dépenses / 23 millions de francs d'investissements).

PERSONNEL. En décembre 2010, fedpol disposait de 774 postes autofinancés occupés par des collaborateurs d'horizons professionnels très divers. Outre les policiers et les criminologues, il s'agit avant tout de juristes, d'économistes, de spécialistes en informatique, d'experts en finance, de psychologues, d'artisans et d'employés de commerce.

70% de l'ensemble des collaborateurs avaient entre 30 et 42 ans en 2010. La proportion de femmes, stable depuis des années, est en moyenne de 30%. La part des femmes dans les positions de cadres était de 12% durant l'exercice sous revue.

71% des collaborateurs sont de langue allemande, environ 21% de langue française et 7% de langue italienne. Certains collaborateurs sont de langue rhéto-romane ou d'une autre provenance linguistique.

SERVICES CENTRAUX. La Section Services centraux se compose des domaines suivants: Service Véhicules, Sécurité et technique, Acquisitions, Logistique et Service postal.

Le Service Véhicules est responsable des 134 véhicules composant l'ensemble de la flotte. Il met à disposition des véhicules de location et garantit les transports de représentation. Au total, il a traité 361 demandes de réparation, 262 changements de roues saisonniers et 46 cas de dommage.

Le Domaine Sécurité et technique assume les tâches de gestion de la sécurité des personnes et des bâtiments, y compris le système de contrôle des accès (badge). Son champ de compétences embrasse en outre la gestion des immeubles, la direction des projets

de construction et l'organisation des cas d'urgence. Ces prestations couvraient 17 bâtiments en 2010.

Le Service Acquisitions fournit des prestations en relation avec l'achat de matériel. Il assure une utilisation optimale des moyens mis à disposition par une planification et une gestion ciblée des commandes et des crédits.

Le Service Logistique fournit des prestations dans la gestion des locaux et des déménagements, ainsi que dans les domaines de la téléphonie et de la bureautique. En 2010, 137 déménagements ont été effectués et des installations ont été réalisées pour répondre à 223 demandes (connexions spéciales, etc.).

Le Service postal assure plusieurs fois par jour la distribution du courrier interne et externe. En 2010, il a géré 544 distributions de courrier et environ 17 tonnes de courrier entrant, ainsi que près de 6,5 tonnes de courrier sortant. ●



Lutte de la Confédération contre la criminalité

PARTIE 3

ANNEXES

•	Threat Assessment Summary	86
•	Glossaire	90
•	Index thématique	92
•	Impressum	92
•	Fiches d'information fedpol	Annexe
•	Statistiques fedpol (CD)	Annexe

Threat Assessment Summary

ORGANISED CRIME. fedpol's 2010 situation report focuses on the most important forms of organised crime. The organised crime groups with the greatest relevance to Switzerland originate from the CIS countries, Georgia, South Eastern Europe, West Africa and Italy. However, other lesser groups also operate in Switzerland. They include, on the one hand, groups from Lebanon, Maghreb, Turkey, the Dominican Republic and Jamaica dealing primarily in drugs trafficking and, on the other hand, groups from China involved in human trafficking, migrant smuggling and credit card fraud. Some organised crime groups are involved first and foremost in street crime such as drug dealing, theft and robbery. Their activities pose a threat to everyday security and are clearly noticeable by the public. Other groups use Switzerland rather for logistical purposes, money laundering and investment, or as an area of retreat; these groups pose a threat mainly to open competition and the independence of democratic institutions.

Current findings suggest that criminal groups from the CIS countries and from Georgia continue to use Switzerland as a financial centre for laundering money. The country is also the target of Georgian burglary gangs; although intelligence suggests that these gangs act as independent petty criminals, they do contribute to the coffers of the thieves-in-law, the highest echelon of Russo-Georgian crime. In October 2010, ten members of a Georgian organisation stood trial at the Geneva criminal court having been indicted on 200 counts of burglary, money laundering, drug trafficking and membership of a criminal organisation. All ten were convicted, seven for participating in a criminal organisation.

Criminal groups from South Eastern Europe are primarily involved in street crime in Switzerland; whereas ethnic Albanian groups dominate the import and distribution of heroin, ethnic Serbs deal it on the streets. In addition, groups from South Eastern Europe and Eastern Europe are known for going on veritable crime sprees. Offences range from illegal begging, confidence tricks and manipulating cash dispensers to organised burglaries of residential houses and business premises as well as the theft of all types of motor vehicles. Once again, several jewellery stores were robbed in 2010: the robberies are attributed to the international jewel thief network Pink Panther, a

group of violent criminals mainly from Serbia and Montenegro.

West African criminal networks, especially from Nigeria, play a significant role in cocaine trafficking. The networks are extremely versatile, repeatedly changing their smuggling routes and means of transport. Since mid 2009, west African criminal networks have been increasingly utilising the services of European – especially east European – couriers. Moreover, several cases have revealed that east Europeans, particularly east European women, have acted as business partners to Nigerians in the trans-European distribution of cocaine.

People suspected of belonging to the Italian Mafia active in Switzerland have their base in the border cantons, but are also present in other regions of the country. They use Switzerland mainly for logistical purposes, as an area of retreat and for laundering money. To carry out their activities they seek the collaboration of specialists from the Swiss banking and finance sectors. Several 'Ndrangheta members were arrested in 2010 and extradited to Italy following their conviction there to long prison sentences. Some of them had been liable to prosecution in Switzerland for various offences, especially drug trafficking. Others had pursued regular employment for a considerable time and had remained inconspicuous.

MONEY LAUNDERING. In the current reporting year, there was a noticeable increase in the number of cases involving financial agents or money mules. The criminal ringleaders of this type of money laundering, who are primarily domiciled in Russia or the Ukraine, pose as international enterprises or humanitarian organisations and recruit financial agents via e-mail or advertisements. With the help of Trojans they obtain access to other people's bank accounts and transfer sums of between 5000 and 20000 Swiss francs to the accounts of the financial agents they have recruited. The latter, in turn, are instructed to withdraw the money in cash immediately from their account and transfer it to the criminal ringleaders by means of a money transfer institution. The financial agents receive between five and seven percent of the transferred sum as payment for their work. Since the deals are extremely attractive and appear highly professional to financial agents, it is likely

that this phenomenon will continue in the near future.

ECONOMIC CRIME. Besides cases of embezzlement, document forgery or criminal mismanagement, cases subject to federal jurisdiction once again included in 2010 large scale asset fraud. In addition, there were various cases – as in the previous years – of advance fee fraud, rip deals, granny scams and credit card fraud (skimming), the latter showing a marked increase. Moreover, the Federal Criminal Police were able to conclude its inquiries on Swiss-based ringleaders of football match-fixing and forward the case to the Office of the Attorney General of Switzerland for further investigation.

CORRUPTION. In the last decade, an average of ten people every year have been convicted in Switzerland of corruption. Criminal proceedings are usually conducted by the cantonal authorities, since the prosecution of corruption offences basically lies in their jurisdiction. Since 2000, around two-thirds of the convictions for corruption or for accepting or granting an undue advantage have related to the corruption of Swiss officials (66 convictions).

DRUG TRAFFICKING. fedpol estimates that the annual volume of cocaine consumption in Switzerland currently ranges from 3768 to 5303 kilograms and generates between 369 and 520 million Swiss francs on the black market. In Switzerland, the lucrative trade is dominated by nationals from West Africa and the Dominican Republic. The heroin trade is still predominantly controlled by ethnic Albanian groups and, to a lesser extent, by Serbs. Swiss nationals play an important part in the street trade of heroin as well as in the sale of cannabis products and synthetic drugs.

HUMAN TRAFFICKING. Switzerland is mainly affected by the trafficking of women for the purpose of sexual exploitation. Victims originate predominantly from Eastern Europe (Hungary, Romania, Bulgaria) and from South America (Brazil). In the last few years there has been an increase particularly in the number of prostitutes and cases of human trafficking from Hungary: in 2010, several Hungarian procurers, who in some cases had been extremely violent towards their victims, were convicted to several years in prison. Generally, it can be observed that there is a tendency towards harsher punishments for human traf-

fickers. However, the strong presence of Hungarian perpetrators is not likely to change and an increase in the number of victims from Romania and Bulgaria is expected.

MIGRANT SMUGGLING. Switzerland remains an attractive target and transit country for migrant smugglers. The country is particularly affected by the migration flow via Greece, a route used mainly to smuggle Afghans, Iraqis, Syrians, Eritreans, Somalis and people from North Africa into and through Switzerland. Another significant route for smuggling people from West Africa and Kosovo is over the Mediterranean Sea. Commercial migrant smuggling is carried out by international networks, which frequently have branches in Switzerland. Often, migrant smuggling serves other criminal purposes. The threat posed by organised migrant smuggling remains grave: without any significant alteration in the political or economic situation in the countries of origin, no significant letup in migration flow is expected in the near future.

COUNTERFEIT CURRENCY. Less counterfeit currency was seized in Switzerland in 2010 than in the previous year. Most forged Swiss banknotes do not contain fake security features, and counterfeit money is therefore easy to identify. Forging Swiss currency is not an attractive option for criminals because the security standard of Swiss banknotes is high and, compared to the euro, the geographical currency area of the Swiss franc is limited. Thus, there is no fear of serious adverse effects on the Swiss economy by counterfeit Swiss currency.

TRAFFICKING IN CULTURAL ARTEFACTS. The number of cultural artefact thefts in Switzerland remained static in 2010; the cantonal police registered approximately 300 incidents involving 900 stolen objects. The victims were mainly private individuals and art galleries.

The 2009 amendment of the Customs Act has resulted in tighter state control over the transit and storage of goods. Thanks to this piece of legislation and other measures, black marketeers seem to avoid selling stolen artefacts in Switzerland. However, a growing problem is the illegal trade in artefacts by private individuals via elusive websites.

CYBERCRIME. The potential danger and damage posed by cybercrime remains high. Criminals carry out their attacks with increasing professionalism; this

is evident both in the quality of the applied malware and by the way in which malware is installed on the computers of private individuals and companies. Behind the attacks are often criminal networks and organisations who collaborate internationally with hackers and computer virus authors using common market-based methods to provide malware and infrastructure to commit offences on the internet.

Switzerland's Cybercrime Coordination Unit (CYCO) has observed a renewed increase in 2010 in the number of reports relating to child pornography. The incoming reports make plain that more and more criminals – especially paedophile criminals – are using Web 2.0 sites. Paedophiles use these sites particularly to become acquainted with their victims and win their trust. Once their trust is gained, paedophile criminals commit offences such as taking pornographic pictures of or sexually abusing the child. The new technologies facilitate the fast and interactive exchange of paedophile subject matter. The user does not require any specialist knowhow because social Web 2.0 networks (Facebook, StudiVZ, Twitter), online chat rooms and instant messaging applications (ICQ, MSN, AIM) are easy to use and allow the user a high level of anonymity. Due to the closed user groups, law enforcement in this field is nearly only possible using covert operations.

VIOLENCE AT SPORTING EVENTS. Violence at sporting events continues to pose a problem. However, compared with previous years, there has been a slight abatement. The problem is particularly evident at football and ice hockey matches in the two top Swiss divisions, although meanwhile there is also an increasing tendency for violence at lower league matches. Matches by national teams and – in our opinion – the 2010 FIFA World Cup South Africa were peaceful, however.

SECURITY OF PEOPLE AND PROPERTY. There were several incidents in 2010 of threats being issued against members of the Federal Council. Federal officials, especially those belonging to decision making bodies and law enforcement authorities, were also the subject of aggression. Federal facilities at home and abroad and foreign diplomatic missions in Switzerland were the target of illegal activities; two such incidents involved parcel bomb attacks against the Swiss embassies in Athens and Rome, in which an employee of the latter was seriously injured.

TERRORISM AND NATIONAL SECURITY. Despite a few sporadic cases of hostile propaganda, Switzerland was not a target of acts by Islamic violent extremists in 2010. However, as in the previous years, Jihadists did use Switzerland as an area of retreat. Also, the Swiss authorities registered various cases of supportive acts, such as internet propaganda, for the benefit of foreign terrorist groups. In some cases, these incidents dated back to previous years. At the forefront of ethnically-motivated (separatist-nationalist) violent extremism in 2010 were, once again, the Kurdistan Workers' Party (PKK/Kongra-Gel) and the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE). Both these groups, and also the People's Mujahedin of Iran, have considerable fundraising potential in Switzerland. Not only do these fundraising activities give rise to criminal practices, but the money amassed in Switzerland is channelled into organisations that have in the past availed themselves of terrorist means and have not disassociated themselves with such means even after their armed wing has been disbanded (as in the case of the People's Mujahedin).

Ecologically-motivated violent extremists emerged in Switzerland in 2010 with a hitherto unprecedented propensity towards violence. They were the only group to carry out ideologically-motivated acts of violence against the Swiss state. This group of extremists was responsible for making specific preparations for carrying out a massive act of violence in Switzerland, which was thwarted – thanks to fortunate circumstances – shortly before its execution.

Finally, Switzerland remains an attractive centre for illegal intelligence-gathering (espionage) by foreign agents. They gather specific information from both the economic and public sector, if necessary using illegal means to do so. Accordingly, once again in 2010, foreign agents attempted to acquire sensitive information in Switzerland illegally. ●

Glossaire

ADN	Acide désoxyribonucléique	KILA	Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation
AFIS	Automated Fingerprint Identification System	LCD	Loi fédérale du 19 décembre 1986 contre la concurrence déloyale
ARKILA	Collection de références de documents d'identité et de légitimation	LETC	Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les entraves techniques au commerce
ASF-SLTD	Automated Search Facility – Stolen/Lost Travel Documents and Stolen Motor Vehicles	LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
AWF	Analysis Work File (fichier de travail d'Europol à des fins d'analyse)	LFIS	Loi fédérale sur l'investigation secrète
CARIN	Camden Asset Recovery Inter-Agency Network	LPol	Loi sur les tâches de police
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police	LTBC	Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (loi sur le transfert des biens culturels)
CCPD	Centre de coopération policière et douanière	LTTE	Liberation Tigers of Tamil Eelam (Tigres de libération de l'Eelam tamoul)
CE fedpol	Centrale d'engagement de fedpol	MILF	Moro Islamic Liberation Front
CEI	Communauté des Etats indépendants	MPC	Ministère public de la Confédération
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire	MROS	Money Laundering Reporting Office Switzerland (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent)
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	NFIP	National Football Information Point
CIVPOL	Civilian Police	OCA	Office central des armes
CODIS	Combined DNA Index System	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
COSI	Comité permanent de sécurité intérieur (comité du Conseil de l'UE)	OCEP	Office central pour les explosifs et la pyrotechnie
CP	Code pénal suisse	OCTA	EU Organised Crime Threat Assessment
CPI	Coopération policière internationale	ONG	Organisation non gouvernementale
CPP	Code de procédure pénale suisse	ONU	Organisation internationale des Nations Unies
DDC	Direction du développement et de la coopération	OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	PJF	Police judiciaire fédérale
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	PKK	Parti kurde du travail
DFJP	Département fédéral de justice et police	PRADO	Public Register of Authentic Identity and Travel Documents Online
EDPS	European Drug Profiling System	PWGT	Police Working Group on Terrorism
EPEC	Ecole de police d'Europe centrale	Railpol	Réseau européen des organisations de polices des chemins de fer
Eurodac	Banque de données des Etats Dublin	RIPOL	Système de recherches informatisées de police
Europol	Office européen de police	SCOCI	Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet
FADO	False and Authentic Database Online	SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
FAI	Federazione Anarchica Informale	SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers	SFS	Service fédéral de sécurité
FIU	Financial Intelligence Unit	SIENA	Secure Information Exchange Network Application
FLEC	Front de libération de l'enclave du Cabinda	SIRENE	Supplementary Information Request at the National Entry (supplément d'information requis à l'entrée nationale)
FRAUDE	Banque de données sur la fraude documentaire	SIS	Système d'information Schengen
Frontex	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures	SPC	Statistique policière de la criminalité
GAFI	Groupe d'action financière	SPOC	Single Point of Contact
HOOGAN	Système d'information électronique pour la lutte contre la violence lors de manifestations sportives	SRC	Service de renseignement de la Confédération
ICSE	International Child Sexual Exploitation	TI	Technologies de l'information
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle	UE	Union européenne
ISA	Système d'information relatif aux documents d'identité	VIS	Système d'information sur les visas
ISP	Institut suisse de police		
JANUS	Système informatisé de la Police judiciaire fédérale		

Vulpus	Systeme de renseignement de police
WEF	Forum économique mondial

90

91

Index thématique

Thèmes	Partie 1 (Situation)	Partie 2 (Mesure et moyens)
Crime organisé	Page 11	Page 43
Blanchiment d'argent	Page 16	Pages 44/72
Criminalité économique	Page 18	Page 43
Stupéfiants	Page 22	Page 51
Traite d'êtres humains/Trafic de migrants	Pages 24/26	Pages 47/71
Fausse monnaie	Page 28	Page 52
Cybercriminalité/Pédocriminalité et pornographie illégale	Page 30	Pages 49/65
Violence lors de manifestations sportives	Page 33	Page 63
Sécurité des personnes et des bâtiments	Page 34	Page 57
Terrorisme et criminalité en relation avec la protection de l'Etat	Page 35	Pages 45/46

Index thématique concernant les thèmes développés dans la première partie Situation, pour lesquels fedpol a également pris des mesures et engagé des moyens pendant l'année sous revue.

LÈGENDES DE LA COUVERTURE

Photo 1

CRIME ORGANISÉ. Dans le cadre des opérations montées contre la mafia, les autorités italiennes ont arrêté plus de 6500 personnes entre 2008 et l'automne 2010.

Photo 2

CONTREBANDE. Radiographie d'un passeur de drogue qui a tenté, en 2010 à Genève, d'introduire 1,7 kg de cocaïne ingurgitée sous forme de 123 capsules.

Impressum

CONCEPT	Office fédéral de la police fedpol Martin Sommer, Büro für Gestaltung, Bâle
RÉDACTION	Office fédéral de la police fedpol Interpublicum AG, Ostermundigen Kommunikation Myriam Mauerhofer, Berne
LAYOUT	Martin Sommer, Büro für Gestaltung, Bâle
PHOTOGRAPHIE	Sauf indication contraire: Keystone
IMPRESSION	Merkur Druck AG, Langenthal
DISTRIBUTION	OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne www.publicationsfederales.admin.ch N° d'art. 403.500 F (800 ex.)
COPYRIGHT	Office fédéral de la police 2011 Reproduction du texte autorisée avec mention de la source.
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	www.fedpol.ch

RAPPORT ANNUEL 2010

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE
fedpol
CH-3003 Berne

Téléphone +41 (0)31 323 11 23
info@fedpol.admin.ch
www.fedpol.ch